

## BANQUE DE L'INDOCHINE (1945-1966)

Épisode précédent :  
[Banque de l'Indochine \(1875-1945\)](#).

*Émile Charles Auguste MINOST,*  
président 1945-1960

Né à Provins, le 3 octobre 1893.  
Fils de Charles-Henri Minost, clerc d'avoué, et d'Adrienne-Pauline Hourdon.  
Marié à Suzanne Lacouture. Dont Françoise (M<sup>me</sup> Pierre Barthe Dejean, entrepreneur au Caire), Étienne (chev. LH), Claude, Marie-Rose (M<sup>me</sup> C. Mousset), Jean-Pierre.

Inspecteur des finances.  
Secrétaire général, puis (janvier 1932) administrateur-directeur général du [Crédit foncier égyptien](#).

Rallié dès 1940 à la France libre.  
Président de la Banque de l'Indochine (*JORF*, 7 avril 1945).  
Son représentant dans une douzaine de sociétés (voir ci-dessous Annuaire Desfossés 1956).

Décédé à Paris VII<sup>e</sup> le 30 janvier 1975.  
(A.L. et Alain Warmé).

À la Banque de l'Indochine  
(*La Correspondance d'Orient*, mai 1945)

Sur la proposition de M. Pleven, ministre des Finances, et de M. Giacobbi, ministre des Colonies, M. Minost a été nommé président du conseil d'administration de la Banque de l'Indochine.

C'est avec un grand regret que la colonie française d'Égypte a vu partir M. Émile Minost, directeur général et administrateur du Crédit foncier, membre de l'Institut d'Égypte. M. Émile Minost avait contribué à sauvegarder les intérêts français en Orient pendant la guerre par l'organisation du Comité national français d'Égypte et la création d'un comité formé pour l'entretien des institutions françaises (écoles, hôpitaux, missions) demeurées sans ressources. Enfin, grâce à la Société d'édition « Les Lettres françaises », la culture française a toujours gardé sa place prépondérante.

## Jean Eugène Paul LAURENT, directeur général

Né à Chaumont (Haute-Marne), le 2 septembre 1900.

Fils de Louis Armand Félicien Laurent, docteur en médecine, et de Marie Louise Marguerite Pierre.

---

Polytechnicien (1919S). Inspecteur des finances (1925).

Chargé de mission au cabinet des ministres des Finances Doumer, Perret, Caillaux

Chef adjoint du cabinet du président du Conseil, ministre des Finances, Poincaré (1926-1927)

Chargé de mission à la Direction du Mouvement général des fonds.

---

Inspecteur général (1<sup>er</sup> janvier 1928), directeur (29 avril 1931), directeur général adjoint (6 juillet 1938), directeur général (1946), puis administrateur-directeur général (1951) de la Banque de l'Indochine.

Administrateur de la [Compagnie des voies ferrées de Loc-Ninh](#) (déc. 1932),

de la [Compagnie foncière d'Indochine](#) (1933),

du [Crédit mobilier indochinois](#) (1933) :

de la Compagnie Air France (oct. 1933),

des [Messageries fluviales de Cochinchine](#) (1934),

de la [Société agricole et industrielle de Bèn-Cui](#) (1934) :

des [Caoutchoucs de Kompong-Thom](#) :

des [Manufactures indochinoises de cigarettes](#) (1935),

des [Plantations de Long-Thanh](#) (octobre 1935),

de la Banque française d'acceptation (février 1936),

des [Caoutchoucs de Phuôc-Hoà](#) (1936) :

de la [Société indochinoise forestière et des allumettes](#) (juillet 1936),

Participant, avec Albert Sarraut, à la 6<sup>e</sup> conférence de l'Institut des relations du Pacifique à Yosemite Park (Californie)(août 1936),

Administrateur de la [Société commerciale des thés indochinois](#),

de la [Société indochinoise de plantations d'hévéas](#) (1937),

Liquidateur de la [Société agricole et industrielle de Cam-Tiêm](#),

Administrateur de [Calédonia](#) et de sa suite,

la [Société Le Nickel](#) (déc. 1937) :

du [Crédit foncier de l'Ouest-Africain](#) (1938),

de la [Banque franco-chinoise](#) (juin 1938),

de la [Société française d'entreprises de dragages et de travaux publics](#) (1938),

Témoin circonspect au procès de la [Société spéciale financière](#) (mai 1939),

Chef de cabinet du général de Gaulle, sous-secrétaire d'État à la Défense nationale (6-16 juin 1940)

Artisan du transfert du siège de la Banque de l'Indochine à Vichy, puis Marseille (1940).

Administrateur du [Crédit foncier de l'Indochine](#) (1940),

des [Salines de Djibouti, de Sfax et de Madagascar](#),

de la [Société financière, française et coloniale](#) (1942),

Incarcé à Fresnes pour trahison avec deux autres administrateurs d'Air France, Louis Mognet et Paul Blanchard de la Brosse.

Minost lui est préféré en 1945 pour la présidence mais il reste la cheville ouvrière de la banque.

Gagne Saïgon en avion dès septembre 1945.

Effectue huit tournées des succursales de 1945 à 1952.

Artisan de la mondialisation de la Banque.

Administrateur de la [Société des caoutchoucs d'Extrême-Orient](#) (déc. 1949)(fusion des Caoutchoucs de l'Indochine et de la Société indochinoise de cultures tropicales).

2/2

Chevalier de la Légion d'honneur au titre du ministère des finances (20 avril 1937), officier comme lieutenant au titre du ministère de la guerre (16 oct. 1945), commandeur au titre du ministère des États associés (17 mars 1951).

Décédé à Paris VII<sup>e</sup>, 56, rue de Varenne, le 8 septembre 1952.

*Annuaire Desfossés*, 1945, p. 266 :

Banque de l'Indochine

Conseil : M. Borduge, président hon. ; E. Minost, pdt ; J. Leclerc, H. Ardant, Fernand Bernard, G. Brincard, Alex. Celier, Joseph Deschamps, P. Julien, H. Jahan, Ch. Michel-Côte, Ch. Regismanset.

Commissaire du gouvernement : M. J. Monguillot.

---

### Situation dramatique à Hanoi

---

#### Informations d'Outre-Mer (*Climats*, 13 juin 1946)

Chemins de fer garantis des colonies Françaises. — Un troisième remboursement partiel de 6 fr net par action de capital sera effectué à partir du 15 Banque de l'Indochine. — Les comptes de l'exercice 1944 se soldent par un bénéfice net de 28 millions 239.575 fr. (au lieu de 48 millions 981.022 fr. en 1943). Le dividende sera ramené de 140 à 80 fr.

---

#### LE RALENTISSEMENT DE L'ÉCOMOMIE INDOCHINOISE pourrait être arrêté par l'investissement de capitaux métropolitains (*Climats*, 27 juin 1946)

La Banque de l'Indochine a tenu, le 19 juin, son assemblée générale. Le rapport du conseil expose que le profond ralentissement déjà constaté en 1943 dans toutes les branches de l'économie indochinoise s'est encore fortement accentué en 1944, jusqu'à ce que, à partir du 9 mars 1945, date à laquelle les Japonais se sont définitivement engagés dans l'action violente, toute activité se soit trouvée paralysée.

La suppression de tous les moyens de transport a annihilé toute possibilité d'échange à l'intérieur même de l'Union indochinoise, et il en est résulté entre les différentes régions une totale disparité des prix.

Le Tonkin, éprouvé pendant les premiers mois de 1945 par une disette alimentaire très grave, due surtout à l'absence d'importation de riz cochinchinois, s'est trouvé à la fin de l'année dans une situation plus critique encore car les inondations provenant du mauvais entretien des digues ont compromis la récolte dans les régions les plus fertiles. Cette situation ne s'est que faiblement améliorée en 1946.

Le commerce extérieur, limité pratiquement à des échanges de marchandises avec le Japon, imposés et réglementés par l'autorité occupante, a marqué, en 1944, une nouvelle régression, les exportations n'atteignant que 865 millions de francs et les importations 650 millions de francs pour des poids respectifs de 647.000 et 61.000 tonnes.

La diminution, par rapport à 1943, atteint 60 % en valeur et 57 % en poids.

En ce qui concerne le riz, 380.000 tonnes ont été prélevées pour le Japon pendant le premier semestre 1944, chiffre qui doit être comparé avec celui de l'année précédente pour la même période, soit 559.000 tonnes et 1 million de tonnes pour toute l'année 1943. L'exportation du deuxième semestre n'a pu être que faible, les Japonais ne disposant plus de fret. En raison du manque de main-d'œuvre et d'engrais, la production à l'hectare dans le Sud n'a cessé de décroître et, alors qu'elle atteignait 1.350 kg en 1940, elle n'était plus que de 990 kg en 1944.

Si la production de caoutchouc a pu se maintenir à 61.000 tonnes en 1944, elle n'aurait pas dépassé 12.000 tonnes en 1945. L'exportation a été presque nulle en 1944 et un millier de tonnes seulement auraient pu être chargées en 1945.

Des stocks très importants, puisqu'ils dépassent 170.000 tonnes, ont pu être ainsi constitués par le gouvernement français ; 150.000 tonnes environ ont pu être récupérées.

Les plantations ont été, dans l'ensemble, sauvegardées.

Elles ont principalement souffert du manque d'entretien et les dommages ont été, en général, limités aux bâtiments industriels et d'habitation et au matériel incendiés ou pillés. Un gros effort de remise en marche a été entrepris en dépit de toutes les difficultés qui se font actuellement sentir, et en particulier le défaut de main-d'œuvre.

En ce qui concerne le maïs, la récolte de 1944 semble avoir été très faible, puisque, pour la Cochinchine seule, elle n'aurait produit que 12.000 tonnes contre 65.000 l'année précédente.

La quantité exportée aurait été insignifiante, mais encore faut-il ajouter qu'une partie notable des stocks a servi à alimenter en combustible la centrale électrique de Saïgon.

Parmi les produits secondaires, la récolte de café de 1941 [sic], comme celle de 1945, a été déficitaire, en raison des difficultés de main-d'œuvre. Si, pour le thé, la situation des plantations a été analogue, par contre des stocks importants ont pu être retrouvés, qui atteignent environ 2.000 tonnes.

Les jardins de poivriers ont eu à souffrir de maladies, mais 8.000 tonnes de poivre ont pu être récupérées.

La culture du ricin s'est développée au Cambodge et a permis, à partir de 1943, de pallier la pénurie de lubrifiants.

Si les diverses plantations n'ont eu à supporter, dans le Sud, que des dégâts relativement modérés, il n'en est malheureusement pas de même des entreprises minières agricoles et industrielles du Nord, qui, après avoir subi de graves dommages du fait des bombardements, ont été l'objet de pillages qui se sont généralisés pendant les troubles politiques qui ont suivi la défaite japonaise.

#### La situation financière

Le rapport, analysant ensuite la situation financière, signale qu'une ordonnance fédérale, en date du 17 novembre 1945, a supprimé le cours légal et le pouvoir libérateur des billets de I. C. \$ 500 de toutes catégories émis par la Banque de l'Indochine. Les coupures de type local, sorties des presses de l'Imprimerie d'Extrême-Orient\* émis entre le 9 mars 1945, date du coup de force japonais, et le 23 septembre 1945, ont été déclarées sans valeur. Les autres billets de \$ 500 de type normal ou de type local, émis avant le 9 mars 1945, ont dû être déposés aux guichets d'une caisse publique ou d'une banque intermédiaire agréée. Leur montant a été porté,

à concurrence de 70 %, au crédit de comptes spéciaux soumis à des règles spéciales de déblocage.

Ces décisions, prises par le haut commissariat au moment où l'autorité française n'était plus assurée que dans la partie Sud du pays, n'ont pas été sans provoquer dans leur exécution au Tonkin de graves difficultés avec les autorités d'occupation chinoises et avec les populations.

Les résultats de cette opération monétaire n'étant pas encore connus, il n'est pas possible, pour le moment, de déterminer dans quelle mesure ils auront contribué à freiner l'accroissement de la circulation fiduciaire, qui est maintenant de l'ordre de trois milliards de piastres.

La dévaluation du franc, opérée le 25 décembre 1945, a été accompagnée de dispositions qui ont profondément modifié notre régime monétaire colonial. Alors que le franc de nos territoires méditerranéens et antillais demeurait au pair de celui de la métropole, un franc de la Côte d'Afrique valant 1 fr. 70 français et un franc du Pacifique valant 2 fr. 40 étaient créés. C'est ainsi que la Côte française des Somalis est dotée aujourd'hui d'une unité monétaire valant 170 p. 100 de notre franc national, que la Nouvelle-Calédonie, les Nouvelles-Hébrides et les Établissements français de l'Océanie le sont d'une monnaie valant 240 p. 100 de ce franc.

En même temps, la parité de la piastre indochinoise était portée de 10 à 17 francs et celle de la roupie des Établissements français de l'Inde de 15 à 36 francs.

Le maintien de ces taux différents, dont l'opportunité a été contestée, dépendra pratiquement de l'évolution économique de chaque colonie.

\*  
\*   \*

En conclusion, le rapport déclare que des capitaux importants seront nécessaires pour réparer les dommages et aussi pour compléter et accroître l'outillage de l'Union indochinoise.

Ils pourront être aisément réunis sous certaines conditions.

Si on ne veut pas recourir purement et simplement à l'inflation pour assurer la reconstruction du pays et son développement économique, il importe que les capitaux métropolitains puissent, en toute sécurité, continuer à s'investir dans un pays à l'évolution économique duquel ils ont si puissamment contribué dans le passé. L'importance de cet apport dépendra largement des définitions précises qui seront données au régime politique de la Fédération et des garanties que pourra offrir le régime économique, notamment dans le domaine fiscal et dans le domaine monétaire.

---

L'assemblée de la Banque de l'Indochine  
(*Climats*, 12 décembre 1946)

En raison des circonstances, qui relèvent uniquement de directives gouvernementales, le rapport de la Banque de l'Indochine, soumis à l'assemblée du 4 décembre, est resté volontairement modéré dans la forme et dans le ton.

Faisant allusion à l'accord franco-vietnamien du 6 mars 1946 et au « modus vivendi » de Fontainebleau, le conseil exprime son accord que cet accord provisoire mette fin aux difficultés que la Banque rencontre dans l'accomplissement de sa tâche, du fait que certaines autorités locales interdisent la circulation de ses billets, ou même tentent de faire circuler des coupures établies par leurs soins.

On ne saurait dissimuler, déclare le conseil, l'ampleur de l'effort qu'il faudra accomplir pour replacer simplement l'économie indochinoise au degré où un demi-siècle de travail accompli en commun entre Français et Indochinois l'avait portée.

Il est encore trop tôt pour faire le point définitif. Cependant, le terme des épreuves de l'Indochine commence à apparaître ; si les blessures ont été profondes, il ne faut pas oublier qu'un pays essentiellement agricole renaît rapidement quand la sécurité est restaurée et que tombe la fièvre de révolte et de destruction.

Le rapport ajoute que le Centre des Approvisionnements de l'Indochine, créé en aout 1945, cessera, son activité à la fin de 1946 ; les importations indochinoises ressortiront à nouveau, comme il est normal, du domaine privé.

Dans son allocution, le président, M. Émile Minost, a indiqué que, indépendamment de toute question politique, il importerait de se dégager de ce qui est la suite d'une économie de guerre et de revenir à une économie de paix.

---

Suppléance à la Banque de l'Indochine  
(*Climats*, 19 décembre 1946)

M. Tupinier, inspecteur général des colonies, est nommé commissaire du gouvernement suppléant près la Banque de l'Indochine pendant l'absence de M. Monguillot.

---

1947 : entrée au capital du [Crédit foncier du Brésil et de l'Amérique du Sud](#)

---

La renonciation au privilège : une décision réaliste  
par Meuleau (Marc),  
*Des pionniers en Extrême-Orient. Histoire de la Banque de l'Indochine 1875-1975*,  
Fayard, 1990

[449] La conférence de Brazzaville, tenue du 30 janvier au 8 février 1944, est une rupture ambiguë avec la politique coloniale conservatrice des années 1930. Le pouvoir issu de la Résistance annonce vouloir réformer le système colonial, tout en affirmant qu'il ne peut être question d'autonomie et encore moins d'indépendance. Malgré ces incohérences, les partisans du changement ont voix prépondérante et, le 24 mars 1945, le ministre Giacobbi annonce que « la Fédération indochinoise formera avec la France et les autres parties de la Communauté une Union française dont les intérêts à l'extérieur seront représentés par la France ». La formule laisse entendre que les divers territoires de l'Indochine pourront gagner leur autonomie, tout en restant liés à la métropole dans un cadre élargi. Dans les mois qui suivent, les milieux [450] gouvernementaux envisagent les conséquences concrètes de leur programme. Renvoyant dos à dos la CCFOM et la Banque, ils considèrent indispensable qu'en matière monétaire, le privilège d'émission revienne à un institut de caractère purement indochinois consacrant toute son activité à l'émission de la monnaie fiduciaire dans la colonie — ce que, d'évidence, ne sont ni la Banque de l'Indochine ni la Caisse centrale de la France d'outre-mer. Bien que la réforme du statut de l'Indochine ne soit encore qu'un projet dont la réalisation est fixée à une date incertaine, ne serait-ce que parce que la Péninsule est aux mains des Japonais et que la guerre dans le Pacifique dure toujours, la Banque de l'Indochine

s'inquiète de son éventuelle mise en œuvre. En juillet 1945, sous le titre « Note sur une hypothèse », Jean Maxime-Robert définit la position de son établissement si jamais, une fois la paix revenue, le gouvernement décidait de poursuivre dans cette voie.

La netteté de la réponse surprend. La Banque de l'Indochine est, dès cette époque, disposée à renoncer à son privilège d'émission plutôt que de limiter son champ d'action à l'émission fiduciaire en Indochine :

« Il ne saurait être question pour la Banque de l'Indochine de s'adapter au nouvel état des choses ; elle ne saurait ni sacrifier sa position internationale, ni renoncer à user du crédit propre qu'elle a su acquérir, ni liquider ses participations. Dans l'hypothèse envisagée, la question qui se poserait serait donc purement et simplement celle de l'abandon du privilège concédé par la loi du 31 mars 1931. »

« Note sur une hypothèse », 3 juillet 1945, dossier « Renonciation au privilège », archives de la Banque Indosuez.

Les dirigeants de la Banque ont fait leurs comptes. Depuis la loi de 1931, les charges qui pèsent sur leur établissement en contrepartie du privilège annulent les bénéfices de l'émission. La redevance payée sur l'émission productive, l'accroissement des frais généraux de l'administration centrale pour satisfaire les différents services gratuits qui lui sont demandés par la colonie, ajoutés au paiement du dividende des 48.000, puis 60.000 actions acquises à bas prix ou gratuitement par l'État en 1931 et 1940, excèdent les revenus retirés du placement de ressources peu coûteuses. Même si l'évaluation qu'en fait l'administration centrale en 1945 est prudente en matière de recettes indirectes, les responsables de la Banque sont d'ores et déjà convaincus que le privilège d'émission n'est plus un avantage pécuniaire. Le prestige qu'il leur confère, les relations étroites avec les organismes d'État ne sauraient justifier le sacrifice de positions commerciales qui sont hautement rentables.

Comme le précise bien Maxime-Robert, il ne s'agit que d'une hypothèse. Mais elle permet aux dirigeants de la Banque de prendre conscience d'un élément d'une grande importance : le privilège d'émission n'a plus d'intérêt en lui-même. Il cesse d'être sacrosaint, il n'est plus considéré comme la raison d'être de la Banque de l'Indochine. Déjà, [451] en 1924-1925, la Banque avait envisagé de renoncer au privilège devant les exigences de Daladier, ministre des Colonies, mais il s'agissait plus d'une manœuvre pour intimider le gouvernement que d'une décision résultant d'une évaluation chiffrée. En 1945, pour la première fois de son histoire, la Banque envisage véritablement de devenir une banque privée de droit commun qui développerait son activité tant dans la métropole que dans les possessions coloniales françaises ou à l'étranger. Un changement de perspective radical.

#### Les charges et les profits du privilège de la Banque de l'Indochine de 1933 à 1943\* (en milliers de francs)

	Totaux		Moyenne	
	Gains et avantages**	Pertes et charges***	Gains et avantages**	Pertes et charges***
Siège à émission				
Indochine	98.312	—	8.937	—
Nouméa	15.895	—	1.445	

Djibouti	—	1.714	—	155
Papeete	—	126	—	11
Pondichéry	—	5.580	—	507
Siège social				
1/10 <sup>e</sup> des frais généraux de l'administration centrale	—	37.248	—	3.386
Dividendes payés à l'État	—	72.238	—	6.567
Totaux	<u>114.207</u>	<u>116.906</u>	<u>10.382</u>	<u>10.628</u>

D'après un document figurant dans le dossier « Procès au Conseil d'État sur le calcul de la redevance », archives de la Banque Indosuez.

\*\* Intérêts sur contrepartie de l'émission, intérêts sur avances aux organismes officiels, intérêts sur compte du Trésor, dispense de verser des intérêts aux déposants.

\*\*\* Frais d'émission, redevance, non placement de l'excédent des dépôts, frais généraux dus à l'exercice du privilège.

L'horizon ne s'éclaire pas après la capitulation du Japon. La guerre sourde avec la CCFOM se poursuit. L'État encourage dès septembre 1945 la BNCI (Banque nationale pour le commerce et l'industrie) à s'installer à Saïgon et à venir concurrencer directement la Banque de l'Indochine. Pour cette dernière, qui s'en tient au pacte d'avant-guerre sur le partage des zones d'influence entre les principaux établissements de crédit français, la venue de la grande banque de dépôts métropolitaine [452] est très clairement une agression. D'autre part, les rapports que la mission financière dirigée par François Bloch-Lainé envoient à Paris ne sont guère tendres pour la Banque et préconisent un remaniement majeur de l'organisation bancaire en Indochine pour amenuiser sa toute-puissance. Au début de 1946, François Bloch-Lainé conseille de lui retirer le privilège au profit d'un Institut fédéral de la monnaie et de favoriser l'essor des établissements concurrents. Lors de l'assemblée générale de juin 1946, Émile Minost en tremble d'indignation : « Il est vraiment admirable que pour que la Banque de l'Indochine constitue la principale position française en Extrême-Orient [ces mots soulignés par Minost reprennent très exactement une expression de Bloch-Lainé], on pousse le souci [...] jusqu'au point de lui retirer le privilège d'émission et la gestion des changes et que, par ailleurs, on crée un Institut d'émission chargé du réescompte et des transferts, on encourage la Banque franco-chinoise, on "pousse" la BNCI, on promeuve les deux banques anglaises et la future Banque américaine. »

[454] Au cours de ces quelques mois qui achèvent l'année 1945, le directeur général de la Banque de l'Indochine [Jean Laurent] retire de sa présence sur place la conviction qu'en dehors même des considérations de coût, le privilège est devenu pour l'établissement une entrave à la poursuite de son activité en Indochine : « Il faut tâcher de maintenir la Banque de l'Indochine dans son rôle de directeur de l'économie indochinoise — le privilège, par contre, commence à me peser et, si Postel-Vinay voulait bien le retirer sans délai, je lui en serais reconnaissant », écrit-il à [455] Émile Minost fin novembre. Le privilège est une charge, oblige la Banque à maintenir des rapports très étroits avec les gouvernements et à trop dépendre de la puissance publique pendant les périodes troublées. Surtout, il désigne la Banque à la vindicte de la population, qui la considère comme responsable de toutes les mesures impopulaires arrêtées par les autorités coloniales et qu'elle est contrainte de mettre en œuvre. [...]



## Éviter la nationalisation

Dans le même temps que Jean Laurent est emprisonné à Hanoï, l'Assemblée nationale vote à Paris la nationalisation des quatre grandes banques de dépôts : le Crédit lyonnais, la Société générale, le CNEP et la BNCL. Les banques coloniales évitent de partager le même sort sur l'engagement de René Pleven, ministre des Finances, de déposer à bref délai un projet de loi qui retirera aux établissements de crédit privés le privilège de l'émission dans la France d'outre-mer au fur et à mesure que les conventions viendront à expiration. La proposition de René Pleven satisfait les députés de gauche et les élus des colonies pour ce qui concerne la Banque de Madagascar, dont le privilège s'éteint en février 1946 ; elle leur paraît en revanche d'un effet beaucoup trop lointain sur la Banque de l'Indochine, à qui l'État a accordé le privilège d'émission jusqu'en 1956. Aiguillonné par la Caisse centrale de la France d'outre-mer, un groupe de députés, principalement socialistes, réclame que les mesures à adopter soient plus radicales et retirent d'autorité le privilège d'émission aux banques coloniales dont les conventions ne viennent pas rapidement à expiration.

La Banque de l'Indochine prend ses adversaires de vitesse. L'opposition des gaullistes et du MRP à des nationalisations étendues l'a rassurée. Après le départ du général de Gaulle en janvier 1946, le rachat par l'État des principales banques d'affaires, la Banque de Paris et des Pays-Bas et la Banque de l'union parisienne, redevient d'actualité. Émile Minost est approché par des représentants de la puissance publique pour que la banque qu'il préside cède sa participation dans la Banque de Paris et des Pays-Bas à la Caisse des dépôts. Le conseil de la Banque de l'Indochine s'inquiète. Il craint qu'une seconde vague de nationalisations n'inclue les principales banques coloniales, ce qui serait extrêmement dommageable pour la « French Bank », laquelle apparaîtrait comme une émanation du pouvoir politique français et ne disposerait plus de la liberté de manœuvre qui lui est reconnue en tant qu'institution privée dans tous les pays d'Extrême-Orient. Déjà, en Chine, le gouver- [456] nement nationaliste de Tchoung King émet des réserves sur la demande d'agrément que lui présentent les agences de la Banque pour reprendre leur activité <sup>1</sup>. Certains hauts fonctionnaires des Finances sont conscients du danger, tel François Bloch-Lainé, qui écrit en mars 1946 qu'« il conviendrait d'éviter de nationaliser la BIC, qui constitue la principale position française dans les pays étrangers d'Extrême-Orient et qui perdrait immédiatement cette position si elle était davantage sous le contrôle de l'État ». Mais la balance penche du côté des partisans des nationalisations. Aussi, après des études complémentaires qui révèlent notamment que la Banque dispose de dépôts excédant les demandes de crédit qui lui sont adressées, et qu'en conséquence l'émission ne lui est plus nécessaire pour se procurer des ressources, la direction générale, avec l'accord du conseil, d'administration, entame-t-elle en juillet 1946 des négociations avec le Trésor et la CCFOM au sujet de l'abandon avant terme de son privilège. En novembre 1946, les pourparlers sont suffisamment avancés pour que Jean Laurent emporte un projet de convention dans un de ses longs périples <sup>2</sup>.

L'état-major de la Banque a rapidement pris sa décision, mais les modalités pratiques de l'abandon du privilège sont beaucoup plus lentes à se mettre en place. Deux problèmes se posent : les conditions selon lesquelles la Banque de l'Indochine rachète les 60.000 actions que l'État détient dans son capital, et les étapes du transfert de l'émission à un autre institut.

En 1929-1931, l'État a mis comme condition au renouvellement du privilège que la Banque vende au pair — à 500 francs — 48.000 actions. Après l'attribution gratuite de 1940, ces 48.000 titres sont devenus 60.000. Selon les termes de la convention de 1929, en cas d'extinction du privilège, la Banque de l'Indochine est libre de racheter les

---

<sup>1</sup> Lettre de Jean Laurent, 9 janvier 1946.

<sup>2</sup> Dossier « Renonciation au privilège ».

actions au prix fixé par l'État, comme elle peut en décliner l'offre. En juin 1947, après plusieurs entrevues réunissant les hauts fonctionnaires du ministère des Finances, conseillés par le haut-commissaire d'Indochine Bollaert, et les dirigeants de la Banque assistés par les administrateurs d'État du conseil, Maurice Schumann, ministre des Finances, fait savoir à Émile Minost et Jean Laurent qu'il est disposé à céder les 60.000 actions au cours de Bourse moyen des six mois ayant précédé la signature de la convention portant abandon du privilège par la Banque <sup>3</sup>. Il refuse tout autre mode de calcul et n'entend pas davantage tenir compte dans le prix de la renonciation prématurée au privilège, comme le lui demande Émile Minost. La fermeté de Maurice Schumann ne laisse pas de marge de manœuvre à la Banque. Dans sa séance du 18 juin 1947, le conseil d'administration débat de la conduite à suivre. Le prix à payer l'effraie : 750 millions de francs (172 millions de francs-1990), soit 5 fois le capital social et 2,3 fois les fonds propres. Même en considérant le rachat par le futur institut d'émission du matériel destiné à la fabrication des billets et les stocks de coupures non émises, l'effort de trésorerie à [457] accomplir est considérable. Cependant, la Banque de l'Indochine perdrait davantage à refuser de racheter ses propres actions. L'État en resterait propriétaire et serait de fort loin son premier actionnaire, disposant de douze fois plus de titres que la Banque de Paris et des Pays-Bas ou le CIC, qui, après lui, sont les deux principaux actionnaires. Sans être nationalisée, la Banque deviendrait de fait une société d'économie mixte, ce que ses dirigeants ne veulent à aucun prix, compte tenu de ce qu'ils savent de l'accueil qui leur serait dès lors réservé en Extrême-Orient et à l'étranger. De plus, argumente l'administrateur Fernand Bernard, les projets qui sont prêtés au cabinet Ramadier et au haut-commissaire Bollaert concernant la création d'États indochinois indépendants placent la Banque devant le risque d'avoir à traiter, non plus avec les hauts fonctionnaires et les hommes politiques métropolitains, mais avec les autorités des nouveaux États à qui le gouvernement français aura cédé ses droits dans l'ancienne colonie. Après avoir pesé tous les éléments du dilemme, les administrateurs se résignent à accepter de racheter leurs actions au prix fort, obtenant toutefois un règlement en trois annuités — choix qu'approuvent les actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire le 22 août 1947 <sup>4</sup>.

Le projet de loi qui doit ratifier la convention tarde à être déposé devant l'Assemblée. Ce n'est qu'en mars 1948 que le ministre des Finances s'y déclare prêt. Entre-temps, les cours de Bourse se sont envolés, et il fait savoir qu'il entend modifier le prix du rachat en conséquence. Malgré les protestations de la Banque, celle-ci est contrainte d'accepter une augmentation de 38 % qui porte le coût total à 1.035 millions de francs (de 12.522,60 à 17.257,06 francs par action <sup>5</sup>).

L'indignation des dirigeants et des administrateurs est fondée. L'État n'a pas respecté ses engagements et impose à la Banque une dépense supplémentaire, alors que le retard est de son fait. Pourtant, à ne considérer que les chiffres, la Banque de l'Indochine obtient le retrait de l'État, actionnaire encombrant, à des conditions finalement raisonnables. L'augmentation de 38 % est moindre que l'inflation entre 1947 et 1948. La hausse rapide des prix atténue le coût du rachat des 60.000 actions en réduisant d'environ 18 % en termes réels les sommes versées au titre des annuités de 1949 et 1950. Finalement, en comparaison du prix payé par l'État en 1931, la Banque de l'Indochine recouvre ses actions pour un montant double : une plus-value de 100 % qui, rapportée sur seize ans, n'a rien d'excessif.

Le 25 septembre 1948, la loi portant retrait du privilège de la Banque de l'Indochine est promulguée. La Banque prend le statut de banque d'affaires en France et de banque de dépôts dans les Colonies <sup>6</sup>. La rupture avec son passé d'institut d'émission n'est

---

<sup>3</sup> P.V., 23 avril, 18 juin 1947.

<sup>4</sup> P.V., 9 juillet 1947 ; A.G.E., 22 août 1947.

<sup>5</sup> P.V., 17 mars 1948, 3 septembre 1948.

<sup>6</sup> P.V., 30 septembre 1948 ; loi n° 48-1482, *Journal officiel*, 26 septembre 1948, p. 9.460.

cependant pas brutale. La loi établit le principe de la renonciation, mais des conventions particulières doivent décider du moment et des conditions du transfert de l'émission de la Banque à un autre institut pour chacun des quatre [458] territoires où le privilège lui a été concédé. En Indochine, la Banque conserve le privilège d'émission jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1952 et loue ensuite ses services à l'Institut d'émission des États associés (Cambodge, Laos et Vietnam), le temps que ce dernier acquiert le matériel et plus encore les compétences pour conduire la politique monétaire des trois États. À Djibouti, le privilège que la Banque exerce à titre provisoire prend fin avec la réforme monétaire du 20 mars 1949. En revanche, à Nouméa et Tahiti, elle perdure comme institut d'émission jusqu'au 31 mars 1967 <sup>7</sup>. L'abandon du privilège se fait ainsi très progressivement, ce qui donne à l'institution le temps nécessaire pour mettre en œuvre le programme que Jean Laurent lui assigne dès le début de l'année 1947, alors que la décision de renoncer au privilège vient, d'être arrêtée : « Se trouver de nouvelles zones d'activité ».

---

LE SCANDALE  
DES DOMMAGES DE GUERRE  
EN INDOCHINE  
(*Le Paysan de Cochinchine*, 18 octobre 1947)

Que peut-on espérer d'un régime politique pourri dont la haute finance tire uniquement et à son seul profit toutes les ficelles ?

Personne n'a plus confiance, et nul ne saurait s'aviser de hasarder le moindre pronostic.

Est-ce à dire qu'aucune somme n'a été encore avancée par le Trésor d'Indochine à valoir sur les dommages de guerre. ?

Bien au contraire ! car si nous en croyons les chiffres qui ont été cités, plus de cent millions de piastres seraient déjà absorbées.

Mais au bénéfice de qui ?

Certainement pas pour les riziculteurs, les petites et moyennes plantations, les fonctionnaires et militaires ruinés par les Viet-Minh.

Tout aurait passé, ou presque, au compte de la Banque de l'Indochine et de ses filiales.

On sait que la Banque de l'Indochine, véritable pieuvre qui s'est abattue sur ce pays, a monopolisé (Oui Monsieur !, vous pouvez me faire les gros yeux, mais c'est ainsi)... la B.I.C., disons-nous, a monopolisé dans toute l'Indochine et nous la retrouvons comme actionnaire dans les 9/10<sup>e</sup> des grosses affaires indochinoises, camouflée comme il se doit.

Ce « délicieux » inspecteur général de la B.I.C. [Paul Gannay] n'est-il pas devenu lui-même un riziculteur important, au moment précis, où le regretté Rémy Gressier, le grand colon de l'Ouest, trompé par d'astucieux financiers, se trouvait en difficulté ?

Ce qui n'empêcha pas la Banque de l'Indochine de « croquer » les riziculteurs français et annamites endettés lors de la crise 1930-1932, alors qu'il fallait fournir jusqu'à 32 et 34 litres de riz pour obtenir UNE PIASTRE de la Banque de l'Indochine.

Le signataire de ces lignes était à l'époque délégué au Grand Conseil des intérêts économiques et financiers d'Indochine qui siégeait à Hanoï.

Notre petit groupe fit tous ses efforts pour sauver les riziculteurs embourbés. Le gia de paddy, MESURE DE 40 L., valait 15 CENTS. Il leur était impossible de s'acquitter.

---

<sup>7</sup> P.V., 26 janvier 1949, 30 mars 1949, 19 décembre 1951, 30 janvier 1952, 22 mars 1967.

Rien n'y fit, la plupart furent exécutés par autorité de justice et ne s'en relevèrent jamais.

Seuls, les planteurs d'hévéas, ayant de puissants appuis en France, échappèrent de justesse à la ruine.

Je ne veux pas défendre les propriétaires annamites, dont la plupart ne songeaient qu'à mener la bonne vie sans se soucier, ni du rendement amélioré des terres, ni du bien-être qui en serait résulté pour la masse des travailleurs.

Mais cet étranglement inique, qu'on veuille bien nous croire, a eu des répercussions profondes. Dès ce moment, nombre d'Annamites spoliés devinrent les ennemis jurés de la cause française.

Et ceci, de par la faute d'un établissement financier : la Banque de l'Indochine, à qui le Service des Dommages de guerre vient d'attribuer sans aucun doute les 4/5<sup>e</sup> des premières avances, soit 80 MILLIONS DE PIASTRES.

Voilà comment on perd l'Indochine !

Spartacus.

---

*Annuaire Desfossés*, 1948, p. 266 :

Banque de l'Indochine

Conseil : M. Borduge, président hon. ; E. Minost, pdt ; J. Leclerc, Fernand Bernard, G. Brincard, Alex. Celier, J. Deschamps, Ch. Michel-Côte, Ph. Langlois-Berthelot [Rivaud], C. Peloni, Louis Wibratte <sup>8</sup>.

Commissaire du gouvernement : M. J. Monguillot.

---

BANQUE DE L'INDOCHINE  
(*Climats*, 21 janvier 1948)

La Banque de l'Indochine est autorisée à ouvrir une agence à San Francisco (États-Unis).

---

LÉGION D'HONNEUR  
(*Climats*, 26 août 1949)

Au titre civil  
Officier

... [Maxime-]Robert [Jean], directeur de la Banque de l'Indochine.

---

PARMI LES SOCIÉTÉS  
(*Climats*, 15 décembre 1949)

BANQUE DE L'INDOCHINE. — Par incorporation au capital d'une somme de 765 millions prise sur le compte « Primes d'émission », l'assemblée générale a décidé, le 7 décembre, de porter son capital de 510 millions à 1.275.000.000 de francs, le nominal

---

<sup>8</sup> Louis Wibratte (1877-1954) : X-Ponts. Directeur (nov. 1920), administrateur (janv. 1939), vice-président (jan. 1941) et président (1944-1949) de la Banque de Paris et des Pays-Bas. Commandeur de la Légion d'honneur. Voir sa notice sur le [Qui êtes-vous ?](#)

des actions passant de 500 à 1.250 francs. L'intérêt statutaire payé aux actionnaires à titre de premier dividende sera ramené de 8 % à 5 %

En outre, le conseil a reçu l'autorisation de porter le capital à deux milliards, soit par voie de souscription, soit par incorporation de réserves. Cette autorisation valable pour cinq ans, et il ne semble pas que le conseil ait, pour le moment, l'intention de s'en prévaloir.

---

La Banque de l'Indochine  
(*Climats*, 5 janvier 1950)

M. Gruson est nommé commissaire du gouvernement auprès de la Banque de l'Indochine et des banques ou établissements financiers dont cette banque détiendrait ou acquerrait le contrôle, en remplacement de M. Bordaz.

---

BANQUE DE L'INDOCHINE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 28 juillet 1950)

À l'assemblée tenue le 26 juillet, le président M. Émile Minost a déclaré :

« Si le monde, en général, n'a pas retrouvé la paix, les zones où s'exerce notre traditionnelle activité n'ont pas cessé de subir un état de guerre qui se prolonge, s'étend et s'intensifie. Si l'activité économique en général ressent indirectement les effets de cette situation votre établissement se trouve directement au contact des difficultés qu'elle implique.

Ceux qui, comme économistes ou comme épargnants, s'intéressent à notre sort, supportent les risques que nous courons : pour certains, la diminution ou la perte de nos activités en Extrême-Orient signifierait un désastre, pour d'autres — qui nous en blâment ou nous en louent — nous aurions, depuis longtemps, retiré notre épingle du jeu et nous n'aurions plus de commun avec l'Indochine que le nom.

Vous, actionnaires, êtes en droit de demander où se trouve la vérité ; mais, connaissant bien votre maison, vous pressentez sans doute ma réponse.

Aussi bien l'ai-je donnée par avance lorsque, le 8 décembre 1948, à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire qui avait ratifié la convention portant renonciation à notre privilège d'émission, je vous affirmais que, Banque de l'Indochine, nous restions et lorsque, d'autre part, je vous signalais que cette convention nous laissait une liberté plus grande pour mieux répartir géographiquement nos risques. »

\*  
\*      \*

Banque de l'Indochine nous somme restés, et non pas seulement parce que nous avons à assurer les services de l'émission et du Trésor. Nous avons continué à apporter au pays l'aide qu'il pouvait attendre de nous. Aux industriels, aux planteurs, aux commerçants, nous n'avons pas marchandé notre crédit. Nous n'avons pas voulu prendre prétexte de la situation nouvelle pour enchérir le coût de ce crédit à un niveau que les circonstances auraient pu justifier ; tout au plus avons-nous dû porter, en 1948 et 1949, de 4 1/2 % à 5 1/2 % le taux de l'escompte, pour freiner un mouvement d'importation qui apparaissait comme dangereux. Sans doute mettons-nous plus de rigueur dans le choix des garanties qui nous sont offertes et exigeons-nous des marges plus substantielles. Nous contribuons, ainsi, à assainir et à rendre plus liquide une

situation dans l'intérêt bien entendu de la collectivité, autant que dans le nôtre propre. Mais, l'importance des crédits que nous consentons journallement témoigne bien de notre persévérante volonté de servir les intérêts de l'économie indochinoise.

Cette persévérance, nous l'exerçons également en Chine où, cependant, nous ne nous sentons pas les mêmes obligations. Nous maintenons notre présence alors que d'autres banques étrangères ont abandonné la partie ; nous travaillons naturellement avec toute la prudence qu'exige la situation, et si nous avons dû subir les charges parfois exorbitantes imposées par les autorités, nous avons eu du moins la satisfaction de constater que nos services étaient encore recherchés et que la gestion de nos agences de Chine s'équilibrait sensiblement en recettes et dépenses. Nous suivons attentivement la situation. Notre collègue, M. Laurent, directeur général, s'est rendu en hiver à Tientsin et à Pékin ; nous entretenons avec nos agences une correspondance normale.

Je voudrais saisir cette occasion pour adresser, une fois encore, l'expression de notre gratitude au personnel qui, en Indochine comme en Chine, continue imperturbablement à accomplir son devoir professionnel.

Mais, me dira-t-on peut-être, nous savions déjà que vous n'avez pas fermé vos agences en Indochine et en Chine. Mais, n'avez-vous pas liquidé, en grande partie tout au moins, vos participations indochinoises ? Sur ce point, je répondrai catégoriquement : non. S'il en est parmi vous qui le regrettent, je les prierai de se demander un instant s'il est possible pour votre institution d'abandonner les sociétés, les planteurs, les industriels qui poursuivent leur tâche pacifique dans un pays que préservent nos soldats.

Ce qui est, vrai c'est que, dans notre portefeuille « Titres », l'ensemble de nos investissements en Chine, Indochine et le Sud-Asiatique ne représente que le 1/8. Cette très faible proportion est d'ailleurs due, en partie, au fait que les titres en cause ont beaucoup baissé, alors que d'autres se valorisaient.

Elle est due aussi, évidemment, au fait que, depuis des années, de nouveaux investissements se sont faits ailleurs que dans les régions énumérées, ceci parce que ces régions sont hors d'état de faire appel à des investissements normaux, et aussi, évidemment, parce que nous avons suivi, autant que faire se pouvait, une politique de meilleure répartition géographique des risques.

Ainsi, après vous avoir affirmé que nous n'avions pas déserté l'Indochine — ni l'Extrême-Orient —, j'en arrive au second point : les mesures prises pour nous assurer des activités que ne menace pas directement le risque asiatique.

Pour en finir avec les participations, je vous indiquerai d'abord que, depuis plusieurs années, nous avons pris dans la Métropole et en Afrique, des participations que les augmentations de capital postérieures à la guerre nous ont amenés à augmenter. Nous avons étendu nos participations à d'autres sociétés métropolitaines. Nous avons pris, également, des participations importantes, qui vous ont été signalées dans nos rapports ou par mes allocutions, en Amérique du Nord et en Amérique du Sud, en Afrique du Nord et en Afrique Noire.

Non pas que nous ayons l'intention de nous transformer en holding. Ce que nous avons recherché c'est à fortifier notre instrument de travail, de banque d'affaires et à nous créer un réseau de correspondants et de sociétés amies.

L'autre moyen utilisé pour améliorer la répartition géographique de nos risques a été de nous installer sur des places qui nous paraissaient intéressantes ; à Djeddah en Arabie Saoudite, à Hodeidah au Yemen, à San Francisco en Californie, à Johannesburg en Afrique du Sud. Les résultats ont été, en général, encourageants : en Arabie Saoudite, nous avons été invités à nous installer, en outre, sur le Golfe Persique, à Dammam, et en Afrique du Sud, nous venons d'ouvrir une agence à Port-Elisabeth, où nous espérons pouvoir rendre des services à l'industrie lainière française.

Vous ne pourrez pas — pas plus que je le puis moi-même — tirer des conclusions mathématiques de mon exposé. Mais vous pouvez retenir ceci :

Nous avons fait, nous faisons, tout notre devoir en Indochine : les risques que nous y courons sont compensés, en partie, par les chances de revenir à des conditions plus normales.

Nous nous sommes assurés, en dehors de l'Est asiatique, des actifs et des moyens d'action.

Pour le surplus, l'avenir n'est à personne. Mais vous pouvez croire que tout notre effort tendra à utiliser au mieux les possibilités plus nombreuses qui s'offrent à nous. »

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1949, se soldant par un bénéfice net de 288.003.250 francs, et voté un dividende de 150 francs net, payable à partir du 7 août.

---

## BANQUE DE L'INDOCHINE

(*L'Information financière, économique et politique*, 1<sup>er</sup> août 1950)

Avant le vote, à l'unanimité, des résolutions soumises à l'assemblée générale du 26 juillet (voir *L'Information* du 28 juillet), une discussion s'était instaurée, dont voici l'analyse :

Un actionnaire demande s'il est possible de chiffrer les risques encourus par l'agence de Bordeaux et les pertes éventuelles auxquelles le rapport du conseil d'administration fait allusion.

Le président se félicite que cette question lui soit posée car elle va lui permettre de faire une mise au point sans doute nécessaire. Il rappelle qu'un scandale du rhum a été évoqué par la presse. Avec la plus grande netteté il tient à affirmer qu'en ce qui concerne la Banque de l'Indochine, il n'y a pas et il ne peut pas y avoir de scandale du rhum.

On a dit, et parfois on a écrit, que la Banque de l'Indochine avait cherché à accaparer ce marché. Rien n'est plus ridicule. Elle s'est bornée à autoriser l'octroi de crédits documentaires d'un montant de 106.000.000 de francs pour faciliter l'importation de 10.000 hecto de rhum de la Martinique. Sur une consommation nationale d'environ 200.000 hectolitres cela représente un peu plus d'un dé de rhum par tête d'habitant.

La vérité, poursuit le président, est bien plus simplement que la Banque de l'Indochine a été victime d'une escroquerie. L'auteur de cette escroquerie a été arrêté. Le directeur de l'agence de Bordeaux qui, malgré d'excellents états de service passés, avait toléré et parfois facilité cette escroquerie, a été révoqué et une plainte a été déposée contre lui par la Banque.

Les agissements frauduleux du directeur de l'agence de Bordeaux ne portaient pas d'ailleurs uniquement sur les affaires de rhum. À l'insu de la direction et en violation des ordres écrits à lui maintes fois donnés, il avait, dans plusieurs cas, accordé sans garantie, ou sans garantie suffisante, des crédits à des personnes ou à des sociétés insolvables.

Le président constate, avec le conseil d'administration, unanime, que la direction a agi avec le maximum de vigilance et de célérité, pour sauvegarder les intérêts de la Banque.

Pour répondre à la question précise qui lui a été posée, le président indique que des garanties hypothécaires, des nantissements et d'autres mesures conservatoires ont été prises par la direction générale. Ces mesures ont déjà permis et permettront dans l'avenir de réduire dans de très notables proportions les pertes que la Banque aurait pu subir du fait des agissements de son directeur local et de quelques-uns de ses clients. D'ores et déjà, une provision spéciale a été constituée, qui figure au bilan dont il a été donné lecture à l'assemblée.

Il n'est donc pas possible d'évaluer présentement à un chiffre définitif et exact les pertes que l'on pourra avoir à enregistrer puisque, dans certains cas, il est encore impossible de connaître la valeur de réalisations des gages que détient la Banque sous diverses formes, particulièrement pour les rhums dont les cours évoluent suivant la situation du marché.

L'actionnaire se déclare satisfait de ces explications et remercie le président de son exposé.

---

### L'AFFAIRE DES RHUMS BORDELAIS (*Le Figaro*, 20 octobre 1950)

Bordeaux, 19 octobre. — Une confrontation mouvementée a eu lieu hier après-midi entre MM. Arthur Laurent, inculpé dans l'affaire des rhums de Bordeaux, Vigier, ancien directeur de la succursale bordelaise de la Banque de l'Indochine, et Jean Laurent, directeur général à Paris de la grande banque d'affaires.

Les trois hommes sont restés sur leurs positions et M. Jean Laurent, partie civile, affirma que le siège social n'était pas au courant des accords passés entre MM. Arthur Laurent et Vigier.

---

AEC 1951/120 — Banque de l'Indochine (B.I.),  
96, boulevard Haussmann, PARIS (8<sup>e</sup>).

Capital. — Société anon., fondée en 1875, au capital actuel de 1.275.000.000 de fr. divisé en 1.020.000 act. nominatives de 1.250 fr. entièrement libérées. — Dividendes : 1947, 150 fr. brut ; 1948, 250 fr. net ; 1949, 150 fr. net.

Objet. — Toutes opérations de banque.

Succursales et Agences. — Bangkok, Battambang, Cantho, Canton, Dalat, Djibouti, Haïphong, Hanoï, Hongkong, Hué, Nouméa, Papeete, Pékin, Phnom-Penh, Pondichéry, Saïgon, Shanghai, Singapore, Tientsin, Tourane, Tokio, Addis-Abéba, Diré-Daoua, Djeddah, Dharan-Dammam, Hodeidah, Port-Vila, Johannesburg, San-Francisco, Londres, Bordeaux, Marseille.

Conseil. — MM. Marcel Borduge présid. hon. ; Émile Minost, présid. ; James Leclerc, vice-présid. ; Fernand Bernard [Messageries fluviales de Cochinchine], Georges Brincard [Crédit lyonnais], Alexandre Celier [CNEP], Joseph Deschamp [CIC][† 10 janvier 1952] ; Louis Wibratte [BPPB], Philippe Langlois-Berthelot [Rivaud], Charles Michel-Côte, Charles Peloni, Jean Laurent, admin.

Commissaires du gouvernement. — M. Jean Monguillot, Claude Gruson

Direction. — MM. Jean E. P. Laurent, direct. gén. ; François de Flers, Paul Gannay, Jean Maxime-Robert, Paul de Thomasson <sup>9</sup>, direct. généraux adj. ; Marc Hannotin,

---

<sup>9</sup> Paul de Thomasson (1894-1973) : marié en 1924 à Thérèse Thureau-Dangin, fille de Jean Thureau-Dangin, député (1929-1935), puis sénateur (1935-1942) de la Seine-Inférieure. Inspecteur des finances, directeur adjoint (1927), puis directeur (1931) de l'Union des mines, directeur de l'Urbaine-Vie (1934), puis de la Banque de Paris et des Pays-Bas (1938), son représentant à la Banque de Syrie et du Liban, à la Banque ottomane, à la CSF, à Radio-France, à la Cie générale des colonies, à la Cie générale du Maroc, aux Chemins de fer du Maroc oriental... Administrateur provisoire de la Banque Lazard (1941-1942). En disgrâce à la Libération. Repêché en 1950 par la Banque de l'Indochine avec rang de dir. gén. adj. : administrateur de la Banque industrielle de l'Afrique du Nord, de la Banque commerciale africaine, de la Sudaméris, de la Banque franco-chinoise, des Chemins de fer du Midi, du Smyrne-Cassaba, des Hauts Fourneaux de la Chiers, de Radio-Orient, des Eaux et électricité de l'Indochine, de Dragages et travaux publics, de l'Union des mines...



direct. ; René Bousquet, secret. gén. ; Édouard Catalogne, Jean Coueslant <sup>10</sup>, Paul Defferrière, Henri Rolloy, direct. adj. ; Georges Bouillier <sup>11</sup>, contrôleur gén.

---

## BANQUE DE L'INDOCHINE

---

### ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 30 MAI 1951 (*L'Information financière, économique et politique*, 1<sup>er</sup> juin 1951)

L'assemblée générale ordinaire, réunie le 30 mai sous la présidence de M. Émile Minost, président du conseil d'administration, a approuvé les comptes de l'exercice 1950, soldés par un bénéfice net de 348.739.152 fr., et fixé à 250 francs, net d'impôts, le dividende à attribuer aux 1.020.000 actions Il sera mis en paiement à partir du 25 juin 1951.

Elle a réélu comme administrateurs, pour une période de cinq ans, MM. Émile Minost, Fernand Bernard et Charles Michel-Cote, administrateurs sortants.

#### Allocution de M. le Président

Mesdames, Messieurs,

Je veux espérer que les comptes qui vous sont soumis et les résultats que nous vous apportons vous donnent satisfaction.

À la veille de la guerre, le dividende distribué avait été de 240 fr. brut. Vous l'avez vu baisser jusqu'à 80 fr. pour l'exercice 1944. La situation en Indochine et en Extrême-Orient n'a permis qu'un assez long redressement : 85 fr. pour 1945, 125 fr. pour 1946, 150 fr. pour 1947. Pour 1948, nous pouvions atteindre et dépasser légèrement la distribution de 1939 avec un dividende brut de 250 fr. — de francs hélas ! singulièrement diminués il est vrai. Le dividende de 250 fr. net que nous vous proposons aujourd'hui (qui correspond à une peu plus de 300 fr. brut) s'applique, vous le savez, à un nombre d'actions quadruplé par rapport à celui de 1948 et à un capital décuplé.

Cette progression des dividendes n'a été rendue possible que par une augmentation considérable de notre chiffre d'affaires et à une expansion de notre zone d'activité en dépit de certaines régressions dues aux circonstances qui nous ont obligés à fermer quelques agences. En 1938, le total du bilan était de 4.849 millions ; il est aujourd'hui de 158 milliards. Si l'on veut en retrancher l'émission, les totaux à comparer sont de 3 milliards pour 1938 et de 74 milliards pour 1950. Et je néglige ici les données afférentes aux filiales que nous avons créées.

Vous comprenez qu'avec de tels chiffres, votre conseil ait le souci de forcer la structure même de votre société. Vous savez qu'après vous avoir conviés à souscrire à une augmentation de capital destinée, non pas à nous procurer des ressources, mais à

---

<sup>10</sup> Jean Coueslant : né le 12 novembre 1891 à Alençon. Fils de Salomon Louis *Auguste* Coueslant, alors directeur de *l'Avenir de l'Orne*, plus tard imprimeur à Cahors, chevalier de la Légion d'honneur. Blessé de guerre en 1915. Muté au Tonkin en 1916. Avocat à Haïphong, défenseur de la Banque de l'Indochine dont il devint directeur du contentieux en 1937 et qu'il représenta au conseil d'une dizaine de sociétés. Membre de la délégation française chargée des négociations avec le gouvernement provisoire vietnamien (*JORF*, 1<sup>er</sup> juillet 1946). Chevalier de la Légion d'honneur comme lieutenant de réserve (*JORF*, 10 juillet 1924). Décédé le 4 juillet 1978 à Louveciennes. Marié à Renée Blarez. Trois enfants dont Yves (1926-2013), co-fondateur de Dyptique (maison de senteurs).

<sup>11</sup> Probablement Jean-Baptiste-Victor-Émile-Georges Bouillier, fils de Victor Bouillier, ancien directeur de la succursale de la Banque de l'Indochine à Nouméa (1888-1920) Voir [encadré](#). Marié à Marie-Madeleine Cartegnie. Dont deux jumeaux. Administrateur des [Éts Ballande](#).

vous permettre de racheter la participation de l'État, il nous a été possible, par incorporation de réserves, de porter votre capital à 1.275 millions de francs. D'autre part, au cours des dernières années, et parallèlement à l'augmentation des dividendes, votre conseil n'a pas manqué de constituer des provisions substantielles, de manière à éliminer du bilan les éléments litigieux, à balancer les éléments simplement douteux ou à maintenir et renforcer les plus-values acquises.

Je vous ai dit, dans mes précédentes allocutions, que notre effort avait aussi tendu à assurer une meilleure répartition géographique des risques; le rapport que vous venez d'entendre vous a énuméré les lieux où nous poursuivons maintenant notre activité.

Je vous ai indiqué aussi l'an dernier que, dans le recensement de nos participations financières, évaluées sur la base des cours au 31 décembre 1949, les valeurs indochinoises, chinoises et du Sud asiatique n'apparaissaient que pour 1/8. Au 31 décembre 1950, cette proposition était descendue à 1/10. Je précise que cette diminution était due, non pas à une politique de désaffectation de notre part, mais au fait qu'en cette fin d'année 1950, les valeurs indochinoises connaissaient une grande défaveur. Il est certain que, sur la base des cours d'aujourd'hui, cette proportion serait notablement renforcée.

Ces indications sont de nature à rassurer ceux d'entre vous qui pourraient se préoccuper de notre position en Extrême-Orient. Mais, le fait que nous avons pu développer notre action ailleurs qu'en Indochine ne nous fait pas oublier les devoirs que nous avons envers un pays dont la prospérité et la nôtre ont été si longtemps solidaires.

Quoi qu'il advienne de l'émission que nous n'exerçons plus qu'à titre précaire, nous espérons ardemment pouvoir continuer, dans les nouveaux États de l'Indochine, grâce à l'amélioration d'une situation rétablie par la vaillance de nos troupes, l'autorité et l'habileté du général de Lattre de Tassigny et la sagesse de leurs gouvernements, notre activité traditionnelle dans l'intérêt commun de l'économie vietnamienne, de l'économie française et de nos actionnaires.

## Le rapport du Conseil

Par son importance et sa densité, le rapport du conseil constitue un document considérable dont nous reproduisons ci-après les principaux passages.

### Matières stratégiques

Sur le marché de l'argent, le fait dominant a été l'accroissement considérable des besoins causés par le réarmement américain. La consommation industrielle des États-Unis s'est élevée à 120 millions d'onces, dépassant d'un tiers celle de 1949 et rejoignant ainsi celle des années de guerre. Par contre, et à l'inverse de ce qui s'était passé en 1949, la demande monétaire a été pratiquement inexistante.

Stimulée par la hausse, la production de caoutchouc naturel atteignait 1.880.000 tonnes en 1950 contre 1.506.000 tonnes en 1949. Celle de caoutchouc synthétique dépassait de 20 %, avec 542.000 tonnes, le niveau de l'année précédente, en face d'une consommation de 584.000 tonnes, la différence ayant été prélevée sur les approvisionnements existants.

Ainsi les avantages que les plantations tirent d'un boom passager risquent d'être compromis par une concurrence plus vive du caoutchouc artificiel et par l'existence de stocks de sécurité. ;

Des matières premières d'intérêt stratégique, le pétrole est celle dont les cours, inchangés à \$ 2,57 le baril, ont connu la plus grande stabilité.

La production de pétrole brut, en effet, suivant à peu près l'augmentation de la consommation, est passée de 468 millions de tonnes en 1949 à 523 millions en 1950. Les États-Unis et le Moyen-Orient ont participé chacun pour un tiers à cet accroissement

et la contribution proportionnelle des premiers a encore diminué de 73,3 % en 1949 à 68,7 % en 1950.

Peu de produits ont connu de hausse comparable à celle qui a affecté les cours de la laine. À Sydney, ceux-ci sont passés de 80 pence la livre anglaise en mars 1950 à 200 pence en mars 1951.

Alors que la production ne s'est accrue que de 11 % par rapport à la moyenne des années 1934 à 1938, soit de 2.058 millions de livres de laine lavée à 2.281 millions en 1950, la demande a progressé dans le même temps de 25 %, de 2.000 à 2.500 millions de livres.

#### La situation économique en Indochine

En Indochine, on constate un fait encourageant : la progression des productions agricole et industrielle : riz, maïs, thé, café, kapok, poivre et caoutchouc. La quantité de houille extraite a atteint 502.000 tonnes (contre 371.000 tonnes en 1949).

En ce qui concerne le caoutchouc, les superficies exploitées sont remontées de 45.485 hectares en 1949 à 52.538 au mois de novembre 1950. Bien que les effectifs de la main-d'œuvre au travail n'aient pas excédé 41 % de ce qu'ils étaient au 9 mars 1945, le rendement des grandes exploitations n'a diminué dans l'ensemble que de 21 %. Selon le rapport, ce résultat remarquable est dû avant tout à l'effort des planteurs et aussi à l'arrivée de jeunes plantations à l'âge de la production. Sans la guerre et ses suites, un total de 100.000 tonnes aurait été largement débordé. Les cours, légèrement supérieurs en général aux cours extérieurs, ont triplé, en passant de 8,31 I.C. \$ en janvier à 29,86 I.C. \$ en novembre, pour revenir à 25,51 I.C. \$ en décembre.

L'économie indochinoise apparaît donc comme n'ayant rien perdu de sa vitalité. Elle dépassera sans peine et de beaucoup le niveau de développement qu'elle avait atteint avant la guerre si les conditions d'une sécurité indispensable peuvent être rétablies dans tous le pays.

À ce jour, l'institut d'émission indochinois n'a pas encore été constitué ; aussi, la Banque de l'Indochine, exerce-t-elle encore provisoirement les fonctions essentielles qui doivent être dévolues à cet organisme. Selon le rapport, l'étude détaillée des conditions de mise en place de l'institut ne cesse de révéler des difficultés pratiques que les juristes n'avaient pas mesurées.

#### Côte Française des Somalis

Un programme de grands travaux été poursuivi qui a porté en 1950 sur un total de 486 millions de francs Djibouti, dont 250 millions ont été affectés à l'amélioration du port, et des sommes moindres à l'électrification, à la construction d'un groupe scolaire et à l'aménagement de l'aérodrome.

#### Nouvelle-Calédonie

Affaibli en tonnage, le mouvement commercial s'est accru en valeur. Les importations se sont élevées d'une année à l'autre de 711 à 752 millions de francs C.F.P. et les exportations de 426 à 575 millions. Le déficit de la balance commerciale a diminué à 176 millions en 1950, contre 285 en 1949.

#### Établissements français de l'Océanie

Déficit de la balance commerciale ramené de 117 millions de francs C.F.P. en 1949 à 56 millions en 1950. Exportations de phosphates passées de 128 millions de francs C.F.P. à 146 millions. Les prévisions budgétaires pour 1951 atteignent 238 millions de francs C.F.P., en augmentation sur les précédentes qui n'étaient respectivement que de 205 millions en 1950 et 147 millions en 1949. L'accroissement continu des dépenses publiques — note le rapport — pose la question de savoir si, dans un avenir rapproché

et en cas de baisse du coprah, les établissements français de l'Océanie avec leurs 60.000 habitants pourront maintenir leur équilibre économique.

#### Nouvelles-Hébrides

La hausse du coprah, en dépit d'une diminution des quantités livrées, a légèrement augmenté la valeur des exportations de 235 à 253 millions de francs N. H., tandis que les importations, par contre, régresaient de 141 à 94 millions de francs N. H.

#### Malaisie Britannique

Les exportations de caoutchouc se sont accrues de 899.212 tonnes en 1949 à 1.106.483 en 1950, tandis que les exportations d'étain s'élevaient à 81.896 tonnes contre 54.773 en 1949. La production du riz a augmenté de 308.000 tonnes en 1949 à 436.000 en 1950.

#### Afrique du Sud

Valeur record de la production diamantifère à 20 millions de livres S. A. (contre 10 en 1949) et de la production d'or à 144 millions de livres S. A., auxquelles s'ajoutent les importantes recettes supplémentaires provenant des ventes d'or avec prime à des fins industrielles ; ces ventes ont représenté 15 % des exportations. La production de platine, d'une année à l'autre, est passée de 100.000 à 144.000 onces.

Au total, il apparaît que l'économie de l'Union Sud-Africaine continue à reposer principalement sur ses ressources minières et plus particulièrement sur ses gisements d'or. La prospérité de leur exploitation demeure la condition de tout autre développement et figure au premier plan des préoccupations gouvernementales.

#### Remarques sur le bilan

Le total du bilan au 31 décembre 1950 s'élève à 158.100.474.967 francs, en augmentation d'environ 15 milliards sur celui de fin 1949, malgré une opération d'ordre purement comptable qui a eu pour effet de diminuer d'environ 21 milliards les totaux de l'actif et du passif. L'appréciation de la progression réelle du bilan se fera donc plus exactement en considérant les augmentations du montant des billets au porteur en circulation et des avoirs de la clientèle, qui ont été respectivement de 15 et 17 milliards. Ces ressources supplémentaires ont leur contrepartie à l'actif dans l'augmentation des avances au Trésor en Indochine et aux offices des changes. et des postes qui traduisent notre activité purement bancaire.

L'opération d'ordre, qui a eu pour conséquence une compression de 21 milliards dans les comptes, est la suivante : la succursale de Saïgon détient pour le compte de l'Office des changes en Indochine une somme en yens qui, à l'époque de sa prise en charge, était entrée dans les livres à la parité de 17 francs 50 pour 1 yen. Au cours de l'année 1950, en accord avec le haut commissaire de France en Indochine, le taux de prise en charge a été ramené à 0 fr. 97 pour 1 yen, d'où une diminution équivalente de la dette des Changes au passif « Correspondants » à l'actif.

---

#### BANQUE DE L'INDOCHINE

---

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 19 MAI 1952  
(*L'Information financière, économique et politique*, 21 mai 1952)

L'assemblée générale ordinaire, réunie le 19 mai 1952, sous la présidence de M. James Leclerc, vice-président du conseil d'administration, a approuvé les comptes de l'exercice 1951, soldés par un bénéfice net de 502.061.998 fr. c. 348.739.152 fr.. et fixé à 325 fr. net d'impôts, c. 250. le dividende à attribuer aux 1.020.000 actions. Il sera mis en paiement à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1952.

L'assemblée a ratifié la nomination, comme administrateur, de M. Charles Dangelzer, et réélu MM. James Leclerc et Louis Wibratte, administrateurs sortants.

### Allocution de M. le président

M. James Leclerc, vice-président du conseil d'administration, donne lecture de l'allocution rédigée par M. Émile Minost, président du conseil d'administration :

Vous venez d'entendre la lecture du rapport de votre conseil d'administration et celle du rapport de vos commissaires aux comptes. Vous connaissez les propositions du conseil : distribution d'un dividende net de 325 fr. contre 250 fr. l'an dernier et 150 fr. l'année précédente. Vous allez être invités tout à l'heure, dans une assemblée générale extraordinaire, à décider l'attribution d'actions gratuites par prélèvement sur la primes d'émission.

Bien que je ne doute pas que quelques-unes d'entre vous désirent recevoir des éclaircissements ou des explications sur le rapport ou sur les comptes — et je répondrai tout à l'heure aux questions qui pourront m'être posées — je pense que la situation est assez claire pour vous demander que mon allocution traditionnelle ne porte pas sur la situation présente, mais soit cette année consacrée à une rapide revue rétrospective de notre activité en Indochine comme organisme d'émission.

L'exercice 1951 s'est, en effet, terminé par un événement capital. Le 31 décembre, nous avons été déchargés du service de l'émission en Indochine que votre Banque avait exercé sans interruption depuis 1875, et que nous aurions dû exercer encore jusqu'au 31 mars 1956, si une convention que nous avez approuvée le 8 décembre 1948 n'en avait prévu et organisé la fin prématurée.

Trois quarts de siècle pendant lesquels votre Banque, en qualité d'institut d'émission, a concouru à faire de ce pays, dont l'évolution économique commençait à peine, un des plus riches territoires d'outre-mer. Certes, l'Indochine a été faite surtout par le travail des hommes — colons et autochtones — et l'apport de capitaux français. Mais l'œuvre n'a été possible que par l'implantation d'un système monétaire qui, par la suite, a su s'adapter aux conditions particulières qui ont prévalu en Extrême-Orient et qui a doté l'Indochine d'une monnaie qui jouissait dans tous les pays voisins d'une faveur particulière.-

Faut-il rappeler l'époque, antérieure à notre venue, où les moyens de paiement s'avéraient aussi divers qu'incommodes, depuis la mesure de paddy jusqu'aux dollars mexicains, espagnols, américains ou britanniques, en passant par la sapèque, monnaie de cuivre ou de zinc, lourde et encombrante puisque la ligature, qui valait environ un franc, en comprenait 600 et pesait 1 kg 500 ?

Faut-il rappeler l'échec de la tentative d'introduction, en 1878. de la pièce de cinq francs métropolitaine ?

Il appartient à la Banque de l'Indochine d'introduire et d'acclimater la piastre d'argent dite « piastre de commerce », et de faire admettre l'usage de billets de banque à une population traditionnellement adonnées à la thésaurisation de signes monétaires représentant une valeur réelle.

La piastre fut donc d'abord une monnaie d'argent. L'Indochine avait, comme cela était naturel, l'étalon monétaire auquel elle était habituée et qui était la même que celle des pays d'Extrême-Orient.

La Banque de l'Indochine eut à gérer cette monnaie indépendante du franc. Je vous épargnerai une digression technique, mais je puis vous assurer que votre Banque a su, par la création d'avoirs extérieurs et par une technique appropriée, soustraire la piastre aux brutales variations et à la dépréciation lente de la monnaie d'argent, si bien que, lorsqu'en 1930 les Pouvoirs publics décidèrent de faire de la piastre une monnaie or, l'opération, qui aurait pu être onéreuse pour le Trésor, put se faire dans des conditions exceptionnellement favorables que le ministre des Finances souligna devant la Chambre des Députés.

De 1930 à 1936, la piastre reste une monnaie d'or, définie par un poids d'or égal à dix fois le poids du franc français.

En 1936, ces dispositions sont suspendues, et la Banque de l'Indochine est tenue d'assurer la convertibilité de ses billets en francs français, à raison de 10 francs pour 1 piastre.

Vient la guerre. En 1939, un contrôle des changes très strict est institué qui centralise les devises.

Avec l'armistice de 1940, les avoirs extérieurs sont bloqués et force est d'improviser un régime strictement autonome et indochinois. Une convention autorise la Banque à émettre des billets dont la contrepartie n'est plus qu'une avance au Trésor indochinois. Les Japonais devaient trouver ce procédé commode pour régler en piastres les achats de yens de plus en plus importants qu'ils exigeaient, et qui, d'ailleurs, restaient bloqués et inutilisables au Japon.

Laissez-moi à cette occasion rendre hommage à ceux de nos agents et en particulier à notre inspecteur général d'alors, M. Gannay, aujourd'hui directeur général adjoint, qui eurent à défendre dans des conditions extrêmement difficiles, les intérêts de l'Indochine et de votre Banque.

Mais, à la fin de la guerre, la circulation des billets, considérablement augmentée, n'était plus garantie essentiellement que par des avoirs bloqués chez nos Alliés, et pour une créance en piastres sur l'Office Indochinois des changes qui se trouvait détenir surtout des yens.

Je n'entrerai pas ici dans le détail des règlements qui furent opérés. La Banque ne pouvait être tenue pour responsable de la situation et, d'ailleurs, sa créance sur le Trésor était incontestée.

Le 26 décembre 1945, une ordonnance fédérale élevait à 17 francs le taux de convertibilité du billet de banque. Nous n'étions pour rien dans cette décision, pas plus d'ailleurs que dans celle qui, vers cette époque, retira de la circulation les billets de 500 piastres.

Puis vinrent les tristes événements qui déchirent encore l'Indochine. Encaisses pillées, et toute une partie de la circulation monétaire, restant dans des régions occupées par le Vietminh. Malgré toutes les vicissitudes qu'elle avait subies, la piastre gardait encore sur les marchés extérieurs d'Extrême-Orient une valeur internationale et le Vietminh en profita pour les exporter et se procurer en échange des devises. Ainsi avait fait d'ailleurs l'occupant chinois du Tonkin.

Cette exportation de la piastre sur des places extérieures d'où son rapatriement ne pouvait s'opérer qu'en fraude, devait fatalement avilir une monnaie qui, précisément, venait d'être légalement appréciée et devait donner lieu à ce qu'on a appelé le trafic de la piastre.

Je ne crois pas inutile de souligner ici, avec force, que nous n'avons jamais été et nous ne pouvons être, en matière de transfert, que des exécutants des ordres donnés par l'Office des Changes Indochinois.

Si notre rôle, en tant que gérant de la monnaie, s'est trouvé diminué par l'existence d'un Office des Changes, cela ne signifie pas que nous n'ayons pas eu une lourde tâche à remplir pour faire face aux besoins de l'émission et régler toutes les questions délicates que posait une situation extrêmement complexe.

Le 31 décembre 1951, nous avons pu laisser au nouvel Institut d'Emission une situation parfaitement claire. Nous avons conscience d'avoir rempli notre tâche. Aux nouveaux États du Cambodge, du Laos et du Vietnam, nous avons transmis une monnaie qui, malgré tous les dangers auxquels elle a été exposée, et sans doute grâce aux efforts du Trésor français, garde encore une valeur internationale, et bénéficie encore de la réputation que votre Etablissement avait su lui donner dans le passé.

### Le rapport du conseil d'administration

Au point de vue économique, le rapport présenté par le conseil constitue un document d'importance mondiale dont nous reproduisons ci-après quelques passages cardinaux :

#### L'or

La production mondiale d'or en 1951 a atteint 25.700.000 onces, soit 700.000 onces de moins qu'en 1950. L'Afrique du Sud vient en tête avec une production de 11.517.000 onces ; le Canada : 4 330.000 ; les États-Unis 2.000.000 ; l'Australie. 875.000 ; la Rhodésie du Sud : 485.000 ; le Mexique: 400.000 ; le Congo : 350.000 ; la France et l'Union française : 136.000. Selon des informations moins certaines, et en tout cas incontrôlables, la Russie aurait produit 2 millions d'onces de fin.

Sur le marché de Paris, où le niveau des prix demeure supérieur à celui des autres marchés européens, l'once cotait à fin décembre \$ 41.75. À la même époque, les cours étaient de \$ 42 à Hong-Kong, de \$ 54 à Bombay.

On peut noter cependant que les transactions sur les marchés libres de l'or dans le monde se sont ralenties depuis janvier 1952, n'atteignant qu'un total de \$ 85 millions contre 8 105 millions en décembre.

En 1952, les livraisons d'or nouvellement extrait dont la vente sera autorisée à titre industriel sont évaluées à \$ 320 millions sur la base d'un moyen de \$ 39 l'once.

#### L'argent

La production, s'élevant à 155 millions d'onces, a été inférieure de à celle de 1950 et la demande n'a pu être satisfaite que grâce à l'appoint du métal de récupération et des stocks. Les États-Unis, le Mexique et le Canada ont fourni à eux seuls 67 % de la production mondiale ; le Pérou, la Bolivie et le reste de l'Amérique latine, 17 %.

La consommation industrielle, à 145 millions d'onces, en légère régression sur celle de 1950, s'est répartie à raison de 3/4 pour les États-Unis et 1/4 pour la Grande-Bretagne et l'Allemagne.

La consommation monétaire a été de 84 millions d'onces — deux fois et demie celle de 1950. Elle est répartie à raison de 52 % pour les États-Unis, en monnaie divisionnaire, 25 % pour l'Arabie Saoudite. Le surplus a été absorbé par l'Allemagne, le Mexique et le Canada.

#### Le caoutchouc

Au cours mondial de l'année 1951, le prix mondial du caoutchouc naturel a décliné de 30 %, puis encore de 10 % pendant le premier trimestres de 1952. L'ampleur de cette baisse mérite de retenir l'attention car, tandis que la rémunération de la main-d'œuvre, exprimée en dollars américains, a, par rapport à 1940, quintuplé en Malaisie et décuplé en Indochine, le prix de la matière. dans la même monnaie, ne s'est élevé que de 70 % et en fait une des moins favorisées de l'heure présente, en dépit d'apparences contraires.

Cette situation tient largement au fait que le gouvernement des États-Unis produit un caoutchouc fabriqué à partir des dérivés du pétrole et le vend à un prix non

commercial, ne comportant ni profit ni perte et qui est inférieur de 30 % à celui du caoutchouc naturel.

Au cours de l'année 1951, la production américaine de caoutchouc artificiel a augmenté de 44 % et pourrait suffire à couvrir les trois quarts de la consommation normale des États-Unis, voisine de 1.200.000 tonnes par an.

#### Le pétrole

Il est très remarquable que, si la production, du pétrole et de ses dérivés n'aient été sensiblement affectés en 1951 par le grave conflit anglo-iranien qui, en principe, les intéressait directement et qui dure toujours.

Le prix du pétrole brut est demeuré inchangé aussi bien aux puits des États-Unis qu'aux terminus des pipelines du Moyen-Orient.

La disparition du pétrole iranien dans le second semestre représentait une diminution de 3 % de la production mondiale annuelle telle qu'elle existait en 1951, mais l'apport des autres pays, en particulier de l'Arabie Saoudite, de Koweït, de l'Irak et du Venezuela, a augmenté dans des proportions telles que la production mondiale a finalement dépassé de plus de 13 % celle de l'année précédente. En même temps, plus de 50.000 puits ont été forés dans le monde et des réserves nouvelles ont été découvertes.

#### Le riz

Le riz constitue la base essentielle de l'alimentation de la moitié de la population du globe. Dans une proportion de 96 %, c'est une production asiatique dont le volume reste constant ou presque — les surfaces cultivées diminuant du fait des guerres — tandis que les besoins ne cessent d'augmenter proportionnellement à l'accroissement de la population.

En fait, la production mondiale au cours de l'année 1951 a été inférieure à 140 millions de tonnes et par conséquent à la moyenne des années d'avant guerre.

\*

\* \*

Les exportations de riz sont passées de 135.000 à 350.000 tonnes. En dehors de l'Union française, qui a absorbé 45 %, les principaux clients furent l'Indonésie (62.000 t.), Singapour (40.000) et Hong-Kong (20.000). Les prix sont demeurés relativement stables. La campagne actuellement en cours s'annonce comme extrêmement favorable et on peut espérer un surplus exploitable de près de 500.000 tonnes.

La culture du maïs a donné environ 77.000 tonnes contre 55.000 en 1950. Les exportations ont atteint 67.000 tonnes contre 45.000. La part de la France a été de 33.000 tonnes.

La production du poivre a, elle aussi, augmenté, tandis que les récoltes de thé, de café et de kapok sont demeurées stationnaires, mais satisfaisantes.

La superficie exploitée des plantations de caoutchouc est passée de 53.000 à 58.000 hectares, et leur production de 49.000 à 53.000 tonnes.

La mise en service de matériels de mécanisation, favorisée par les progrès de la pacification, a permis aux mines d'antracite du Nord-Vietnam d'accroître le volume de leur extraction. Celui-ci a atteint 624.000 tonnes en 1951 contre 502.000. Après avoir servi les besoins intérieurs qui continuent, d'ailleurs, à se développer, les charbonnages ont pu exporter au Japon 127.000 tonnes, en France 45.000, à Hong-Kong 10.000.

Stimulée par l'importance des besoins de l'armée pour la construction du système défensif autour du Delta tonkinois, mais aussi par la progression de la demande des



secteurs civils, la production de ciment est passée de 144.000 tonnes en 1950 à 212.000 en 1951.

#### Remarques sur le bilan

Le total du bilan au 31 décembre 1951 s'élève à 119.584.988.531 francs, en diminution d'environ 39 milliards sur celui de 1950. Cette contraction est la conséquence du transfert, au nouvel Institut d'émission, du privilège que notre établissement exerçait dans les États associés du Cambodge, du Laos et du Vietnam. Ce transfert entraîne une réduction de plus de 80 milliards de francs du poste « Billets au porteur en circulation ».

Cette diminution au passif a d'ailleurs été partiellement compensée, d'une part, par l'augmentation de plus de 11 milliards de francs des avoirs de notre clientèle dans nos livres, et d'autre part, à concurrence d'environ 30 milliards de francs par l'apparition de comptes qui traduisent nos rapports avec les organismes financiers créés conformément aux dispositions des Conventions inter-États de Pau.

À l'actif, le compte « Trésor français » (convention du 31 décembre 1951), débiteur de 21.651.745.324 francs, représente les sommes dont nous sommes créanciers envers le Trésor français à la suite du transfert de l'émission.

La progression du compte « Titres » de 1.562.228.695 fr. à 2.063.238.613 fr. s'explique notamment par l'augmentation du capital de notre filiale, la Banque de l'Indochine (South Africa) Ltd, et de notre participation dans le capital social du Comptoir Lyon-Alemand.

\*  
\*   \*   \*

#### Assemblée extraordinaire

L'assemblée extraordinaire a décidé de porter le capital de la Société, qui est actuellement de 1.275.000.000 de francs, à la somme de 1.500.000.000 de francs, par incorporation directe au capital de la somme de 225.000.000 de francs prélevée sur le compte « Primes d'émission » et par la création corrélative de 180.000 actions de 1.250 francs nominal qui seront distribuées gratuitement aux actionnaires à raison de 3 actions nouvelles pour 17 actions anciennes, étant spécifié que cette proportion devra obligatoirement aboutir à l'attribution d'un nombre d'actions nouvelles égal A 3 ou à un multiple de 3.

Les 180.000 actions nouvelles porteront jouissance du 1<sup>er</sup> janvier 1952.

L'assemblée a donné au conseil d'administration l'autorisation, valable pendant cinq ans, d'augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, soit au moyen de l'émission d'actions de numéraire de même rang que celles existantes avec ou sans prime, soit par incorporation de primes d'émission ou de réserves comportant création d'actions ou élévation du montant nominal des actions alors existantes, le tout jusqu'à concurrence d'une somme maxima de 1.500.000.000 de francs, et ce aux époques, dans les proportions et aux conditions qu'il jugera convenables, sans qu'il soit besoin d'une nouvelle autorisation de l'assemblée.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

---

M. JEAN LAURENT  
meurt subitement  
(*Climats*, 11 septembre 1952)

NOUS apprenons le décès, après une courte maladie, de M. Jean Laurent, administrateur-directeur général de la Banque de l'Indochine.

Rentrant de vacances, se portant très bien, M. Laurent fut pris de violentes douleurs au côté : pleurésie fulgurante, développement instantané d'un œdème, et Jean Laurent était emporté le lundi 7 septembre.

Avec lui disparaît, dans la force de l'âge et en pleine activité, une des figures les plus marquantes de la banque en France.

Né en 1900, il avait été admis à l'École polytechnique en 1919 et à l'Inspection des finances en 1923.

Après une brève et brillante carrière administrative, notamment au cabinet du président Poincaré, alors ministre des Finances, il était entré en 1929 à la Banque de l'Indochine où il devait jouer un rôle de premier plan, et dont il était devenu le directeur général en 1946.

La croix de guerre 1939 avec palme et la croix d'officier de la Légion d'honneur à titre militaire étaient venues récompenser l'activité pendant la guerre et l'occupation, de M. Laurent, qui avait, au cours de cette période servi son pays de manière très particulièrement efficace. Il avait été promu commandeur de la Légion d'honneur en 1951.

Jean Laurent alliait à la plus grande valeur, une modestie et une simplicité sans égales. C'est incontestablement une des plus fortes personnalités du monde des affaires... et du monde tout court qui disparaît. Tous ceux qui l'ont approché n'avaient pas manqué d'être conquis par son rayonnement exceptionnel.

« Climats » adresse à toute sa famille ses sincères condoléances.

---

Jean LAURENT  
qui dirigeait la Banque d'Indochine  
fut un « grand seigneur »  
de notre temps  
par Paul DEVINAT  
(*Climats*, 18 septembre 1952)

IL est des hommes que leur destin éloigne des chemins battus, qui vivent ignorés de la foule, et dont l'influence n'est faite que de l'activité exercée dans le secret de l'amitié par le rayonnement d'une magnifique intelligence et par une exceptionnelle compréhension humaine.

Jean Laurent était de ces hommes. La qualité de son commerce tenait dans la simplicité et la franchise de ses propos. Il savait tout ce qu'un chef d'entreprise doit savoir. Mais il ne retenait rien de ce qu'il apprenait dans ses nombreux contacts qui ne fût passé ait crible d'un esprit critique avisé. Il n'était pas de ceux qu'on peut abuser par le mirage des mots. Il savait à merveille poser des questions et découvrir la parcelle de vérité que chacun possède et dont il ignore lui-même la valeur. Son indulgence pour les personnes ne l'empêchait pas de voir les réalités en face. Il avait le tempérament d'un encyclopédiste du XVIII<sup>e</sup> siècle : une curiosité toujours en éveil et un besoin inné de comprendre, en faisant la synthèse des informations recueillies.

Esprit cultivé, causeur charmant, plein de tact et de discrétion, il était loin de l'image que les gens se font de l'homme d'affaires telle qu'on la fixe à l'écran. Sans doute avait-il du réalisateur ce goût de l'initiative et du risque qui porte à la découverte et à l'effort. Il n'avait ni brutalité, ni esprit de système. Ce polytechnicien, cet inspecteur des finances avait échappé à la « série ». Aucun moule n'avait pu déformer cette âme fière, cet esprit libre.

La mort l'a surpris en pleine force, à l'âge des accomplissements. Les épreuves l'avaient formé et grandi. Il n'en avait retenu ni amertume, ni ressentiment, peut-être un soupçon d'ironie dans l'évocation de ses souvenirs, mais sans passion. Son sens aigu du possible, il l'appliquait naturellement aux hommes. Il ne leur demandait rien de trop. Il n'en attendait pas de miracles.

Mais lui, à l'inverse, donnait à ses amis le meilleur de lui-même : le réconfort dans les mauvais jours, l'avertissement discret quand il était nécessaire. Il ne ménageait pour eux ni son temps, ni sa peine. Il était manifestement heureux de leurs succès comme il souffrait de leurs difficultés. Il a rendu d'innombrables services, il sera longtemps pleuré.

Mais c'est à l'homme politique que je veux surtout rendre hommage. Son rôle politique n'a pas été toujours reconnu. D'autres que moi lui rendront justice.

Ce qu'il m'appartient de dire, c'est que je n'ai jamais vu Jean Laurent servir d'autre objectif que celui pour lequel il s'était engagé dans l'existence ; la grandeur de son pays.

Il y a dans les carrières privées des hommes que leurs fonctions rendent insensibles à la notion de l'intérêt général. Il en est d'autres qui, au jour où se posent d'embarrassantes questions, manquent du courage nécessaire pour faire leur choix. Il en est aussi qui, voués par tempérament ou par éducation à la fonction publique, y demeurent fidèles à travers les pièges et les tentations des intérêts particuliers.

Ce fut le cas de Jean Laurent. À la tête d'une entreprise unique dans sa profession, passionnément attaché à son développement, il n'a pas failli, à ses obligations de Français clairvoyant.

Je me souviens d'un entretien à son retour du Moyen-Orient, où il avait miraculeusement assis notre influence dans les pays arabes. Il y avait fait la découverte de nos possibilités insoupçonnées. Il en parlait comme un jeune conquérant, en poète beaucoup plus qu'en homme d'affaires, heureux d'avoir pu contribuer à relever notre prestige et à procurer un avantage à notre pays sur l'échiquier diplomatique.

Dans un monde où tant de valeurs s'écroulent, il laisse un héritage positif à l'équipe qu'il dirigeait, et dont la qualité maîtresse demeure ce sens national qui fut son honneur. Ce fut certainement l'ultime consolation de ses derniers moments.

Ceux qu'il a formés conserveront le souvenir d'un incomparable patron. Ceux qui l'ont connu, celui d'un esprit libre et d'un homme de cœur, d'un grand seigneur de notre temps.

---

#### DISTINCTIONS (*Climats*, 2 octobre 1952)

— M. Jean Laurent, directeur de la Banque d'Indochine, a été nommé, à titre posthume, commandeur de l'Ordre National du Vietnam.

---

#### BANQUE DE L'INDOCHINE (*L'Information financière, économique et politique*, 3 octobre 1952)

Dans sa séance d'hier, le conseil d'administration de la Banque de l'Indochine a nommé M. Paul Gannay <sup>12</sup> administrateur et M. François de Flers directeur général.

---

---

<sup>12</sup> Paul Gannay (Langeais, 1880-Tokyo, 1952) : directeur à Saïgon (1920), puis inspecteur général de la Banque de l'Indochine en Extrême-Orient (1925-1940). Voir [encadré](#).

Création d'une société privée d'investissement  
[SOCIÉTÉ PARISIENNE DE PLACEMENT ET DE GESTION\*]  
(*L'Information financière, économique et politique*, 10 octobre 1952)

Nous apprenons la constitution très prochaine, au capital de un milliard de francs, sous le régime de l'ordonnance du 2 novembre 1915 et du décret du 30 juin 1952, d'une société privée d'investissement.

Aux côtés de la Banque de l'Indochine, qui a pris cette initiative, figurent parmi les principaux souscripteurs, la Compagnie universelle du Canal maritime de Suez, la Société générale de Crédit Industriel et Commercial, la Compagnie d'assurances « La Paternelle », la Société des Distilleries de l'Indochine, le Crédit foncier de l'Indochine\*.

Le conseil d'administration sera présidé par M. Pierre Fournier, gouverneur honoraire de la Banque de France.

---

#### NÉCROLOGIE

(*L'Information financière, économique et politique*, 5 novembre 1952, p. 7, col. 3)

Nous apprenons la mort de M. Paul GANNAY, administrateur de la Banque de l'Indochine, ancien directeur général adjoint de cet établissement, officier de la Légion d'honneur, décédé après une courte maladie hier, 1<sup>er</sup> novembre 1952, à Tokio (Japon) à l'âge de 72 ans.

Un service pour le repos de son âme sera célébré à Paris, le jeudi 6 novembre, à 10 heures, en l'église Saint-Augustin.

---

#### BANQUE DE L'INDOCHINE

(*L'Information financière, économique et politique*, 12 juin 1953)

Après la lecture du rapport présenté par le conseil d'administration à l'assemblée ordinaire du 10 juin 1953, le président, M. Émile Minost, a, dans son allocution, examiné les incidences générales de la dévaluation récemment survenue sur la piastre indochinoise :

« Je ne doute pas qu'après avoir écouté la lecture des rapports de votre conseil et de vos commissaires aux comptes sur l'exercice 1952, vous n'ayez quelques questions à poser au sujet de la dévaluation de la piastre indochinoise que le gouvernement français a décrétée voici juste un mois.

Je vous rappellerai — car je crois que ce n'est pas inutile — ce que j'avais été amené à vous dire dans ma dernière allocution : que nous n'avons été pour rien dans la décision prise en 1945 de porter de 10 à 17 francs le taux de la piastre. J'ajouterai aujourd'hui que nous n'avons pas eu davantage à donner notre avis pour la décision de ramener ce taux de 17 à 10 francs.

Il ne m'appartient donc pas de commenter des décisions auxquelles votre Etablissement n'a eu aucune part et dont le caractère, dans une large mesure politique, ne vous a pas échappé. Je vous dois, par contre, quelques indications sur les répercussions possibles de cette décision, tant sur le plan économique général qu'à l'égard de votre établissement.

La mesure prise a le double objet de mettre fin au trafic de la piastre, et de soulager le Trésor français qui, pour chaque piastre achetée par lui, n'aura à fournir que 10 francs au lieu de 17.

Je me bornerai à faire remarquer qu'il ne suffit pas de dévaluer une monnaie pour supprimer les disparités. Certes, on diminue ainsi la marge du bénéfice illicite par unité monétaire, mais l'expérience prouve malheureusement que la dépréciation d'une monnaie provoque toujours l'inflation.

Pour faire face aux dépenses qu'il a à faire en Indochine, le gouvernement français doit se procurer des piastres ; il le fait suivant un processus qui s'analyse finalement en un achat de piastres à un taux qu'il a fixé à 10 francs, puis à 17 francs, puis à 10 francs. Si les besoins en piastres du gouvernement français ne s'accroissent pas, il est clair qu'il réalisera à plein le bénéfice de la dévaluation. Mais si, comme il est probable et comme cela a déjà commencé, une hausse des prix en piastres se produit, et qu'il faille augmenter les soldes, les traitements, la rémunération de tous les services demandés à l'Indochine, la quantité de piastres à acheter risque de monter à un niveau tel que le bénéfice escompté deviendra illusoire.

Dans la mesure où on pourra contenir le volume des piastres, les économies réalisées par le Trésor français seront, dans une large mesure, compensées par la perte de débouchés pour l'industrie française. En effet, les piastres créées en Indochine pour les besoins de la guerre ne peuvent pas y trouver, dans les conditions actuelles, un emploi normal. Il y a donc une tendance inéluctable à l'achat de marchandises extérieures, c'est-à-dire pratiquement, en raison du système « zone franc », à l'achat de marchandises françaises. La diminution de la puissance d'achat de la piastre se traduira par une diminution des facultés d'importation de l'Indochine — et peut-être a-t-on voulu en effet améliorer ainsi la balance commerciale — mais c'est au premier chef les importations de l'industrie française qui en feront les frais.

Peut-être me direz-vous que je me contredis : que d'une part j'envisage que le gouvernement français devra fournir le même nombre de francs parce que le volume des piastres augmentera ; que, d'autre part, j'envisage que l'économie indochinoise devra réduire à l'extrême ses importations françaises parce qu'elle n'aurait plus assez de francs.

Il n'y a pas contradiction, mais seulement l'énoncé de deux phénomènes qui vont se produire parallèlement, et dont le déroulement et surtout l'aboutissement ne sont guère prévisibles. Il est seulement sûr qu'une dépréciation brutale de 41 % d'une monnaie ne peut que provoquer à la fois un enchérissement et un appauvrissement.

Il n'est donc que trop évident que l'économie des États associés va se trouver profondément affectée par la mesure prise. Sans doute peut-on dire que la population agricole qui vit de son riz et de ses cultures ne serait pas touchée, ou tout au moins ne devrait pas l'être, par un simple changement de taux monétaire. Mais la structure économique et sociale des États associés a dépassé le stade agricole et une grande partie de la population va ressentir directement les effets directs habituels d'une dévaluation brutale ; les hausses inévitables du coût de la vie ne peuvent être suivies qu'avec retard par les rémunérations des salariés car, de leur côté, les entreprises ayant à faire face à l'enchérissement de leurs obligations en devises voient s'épuiser leurs trésoreries.

Dans le climat d'incertitude qui suit le premier choc porté par la dévaluation, et où l'activité des affaires se trouve suspendue, il est naturel que le gouvernement vietnamien — et sans doute aussi le gouvernement cambodgien — se soit préoccupé de la situation et ait voulu, par toute une série de textes, contenir les effets de la dévaluation de la piastre. Mais dès maintenant, après avoir bloqué les prix, il a dû permettre de majorer de 30 % les produits importés de première nécessité. En même temps, il s'applique à confisquer à son profit les avantages temporaires qui pouvaient découler de marchandises acquises à l'ancien cours : déclaration des stocks, taxe sur les

stocks existant, surtaxe compensatrice de change, le tout, naturellement assorti de mesures de contrôle et de sanctions. Dans le même esprit, une surtaxe compensatrice de change vient supprimer la prime que la dévaluation aurait pu constituer à l'exportation, notamment du caoutchouc. L'Office indochinois des changes, pour sa part, a supprimé l'achat de francs à terme.

Toutes ces mesures, et celles qui peuvent encore être prises pour essayer de parer aux effets de la dévaluation, risquent d'instaurer dans l'économie des États associés un régime coercitif, et d'engendrer, pour les affaires françaises, des conséquences particulièrement pénibles.

\*  
\*     \*

Essayons d'examiner maintenant les effets de la dévaluation sur notre Etablissement. Un mois après la mesure prise, il est impossible, comme je vous l'ai dit, de prévoir comment et à quel rythme vont évoluer les phénomènes signalés, quelles adaptations pourront se faire, et, par conséquent, comment cette évolution réagira sur notre activité bancaire. Je puis seulement vous dire que si le bilan général de la Banque était établi à la date d'aujourd'hui, vous constateriez une contraction très sensible (de l'ordre de 17 milliards de francs), puisque les piastres qui en font partie seraient décomptées au taux de 10 francs au lieu de 17. Mais nos actifs piastres et nos passifs piastres s'équilibrent à peu près rigoureusement au bilan, aucune perte de quelque importance ne serait à enregistrer.

Nous avons à la rubrique « titres et participations financières », des valeurs indochinoises, parmi d'autres. Mais elles sont prises en charge pour des montants si modérés qu'elles ne donneraient pas lieu à des pertes comptables.

À propos des participations, je vous signale à peu près chaque année ce que représentent en pourcentage dans notre portefeuille les titres Indochinois ; il ne s'agit plus ici de la valeur inscrite au bilan, mais de la valeur calculée en fin d'année sur les cours de Bourse. Le pourcentage, au 31 décembre 1952, était inférieur à 17. Il serait sans doute encore un peu plus faible sur la base des cours qui prévalent actuellement et ceci pour des raisons qui ne découlent pas forcément de la dépréciation de la piastre.

En ce qui concerne les résultats, il est clair que les bénéfices réalisés pendant le premier semestre, alors que la piastre était à 17 francs, ne pourront être rapatriés qu'au taux de 10 francs. Pour le second semestre, nous avons certainement à prévoir une augmentation des frais généraux, mais peut-être une demande plus considérable de crédits, à laquelle nous ne devons d'ailleurs répondre qu'avec circonspection et prudence. Dans la situation chaotique où la dévaluation a plongé l'économie indochinoise, il est en effet difficile de faire des pronostics sur le sort qui attend les clients débiteurs de la Banque. Il faut espérer que de nouvelles mesures permettront d'atteindre un nouvel équilibre. S'il n'en était pas ainsi, des difficultés sérieuses pourraient être à redouter d'ici à quelques mois.

\*  
\*     \*

Nous devons nous dire que cette question de la dévaluation de la piastre n'est qu'un événement d'importance dans le cadre plus vaste du problème de l'Indochine.

Vous savez que, dans toute la mesure du possible, et sans jamais cesser de considérer l'Indochine comme notre lieu d'élection, nous nous sommes efforcés d'améliorer la répartition géographique de nos risques. Mais les recettes de la Banque, au titre de son activité bancaire commerciale, continuent à provenir de l'Indochine pour plus de la moitié. Dans un avenir plus ou moins rapproché, le réajustement des

bénéfices en piastres est possible. mais rien ne prouve qu'il suffira à rétablir la position antérieure.

Ainsi, les actifs de la Banque ne sont que partiellement éprouvés grâce à une gestion prudente et à la répartition de nos risques ; par contre, les bénéfices semblent pouvoir être sérieusement affectés au moins pendant me période de adaptation dont il n'est pas possible de prévoir la durée. (Applaudissements.)

### Rapport du conseil d'administration

Le rapport présenté par le conseil envisage, avec sa largeur habituelle, l'évolution économique constatée en 1952, en mettant un accent particulier sur le Vietnam, la Chine, le Japon, la Fédération Malaise, les Territoires français du Pacifique, l'Union Sud-Africaine.

L'établissement a continué à développer ses opérations bancaires sur le marché de Paris et s'est efforcé, en augmentant le volume de ses opérations, d'offrir à une clientèle en constante progression des facilités dans les divers domaines qui ressortissent à une banque d'affaires.

Ce rapport passe en revue les participations bancaires : Banque de Paris et des Pays-Bas, Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie. Banque industrielle de l'Afrique du Nord, Banque commerciale africaine, Banque Sabbag. Banque franco-chinoise, French-American Banking Corporation, Banque française et italienne pour l'Amérique du Sud, etc. Une importante fraction a été souscrite dans le capital de la Société parisienne de placement et de gestion. Au nombre des exploitations minières figurent : Le Nickel, la Société minière intercoloniale, l'Oubanghi Oriental.

### Le bilan

Le total du bilan au 31 décembre 1952 s'élève à 111.824.053.859 fr., en diminution de près de 8 milliards sur celui de 1951.

Cette contraction, moins forte que celle enregistrée en 1951, est, cette année encore, essentiellement due à la création de l'institut démission des États associés, du Cambodge, du Laos et du Vietnam.

Ce dernier, ayant ouvert des comptes dans ses écritures au Trésor français, aux Trésors des États associés et à la Caisse autonome de gestion et d'amortissement de la Dette, les dépôts chez la Banque de l'Indochine de ces divers organismes ont été réduits, à l'exception toutefois de ceux des États associés.

Cette réduction du passif, jointe à celle des Correspondants et Crédeurs divers, n'a pu être que partiellement compensée par l'accroissement des avoirs de notre clientèle dans nos livres et par la constitution chez nos divers sièges d'Indochine, par l'institut d'Emission. des dépôts de billets nécessaires à l'alimentation de la circulation.

La réduction de l'actif résulte essentiellement du remboursement partiel de la dette du Trésor métropolitain envers notre établissement, née à l'occasion du transfert de l'émission indochinoise, qui passe de 21.651.745.324 francs à 4.718.963.324 francs. Cette diminution n'est que partiellement compensée par le gonflement du « Portefeuille-effets » consécutif à l'augmentation des placements en bons à court terme effectués notamment en Indochine.

### Les résolutions

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1952, soldés par un bénéfice net de 622.674.070 francs contre 502.061.998 fr. et voté le dividende net annoncé de 350 fr. Ce dividende sera mis en paiement à partir du 15 juin 1953, soit en espèces, soit en titres, au gré du porteur.

Les actionnaires qui en feront la demande, recevront de la Banque de l'Indochine les modalités du paiement du dividende.

L'assemblée ratifie les désignations d'administrateurs de MM. Charles Farnier, François de Flers et Paul Gannay. Elle a réélu MM. Marcel Borduge et François de Flers, administrateurs sortants.

### Assemblée extraordinaire

L'assemblée extraordinaire tenue à la suite de l'ordinaire a décidé de porter le capital de 1.500.000.000 à 1 milliard 750.000.000 par incorporation de 250 millions prélevés sur les réserves et création de 200.000 actions de 1.250 fr. portant jouissance du 1<sup>er</sup> janvier 1953, attribuées dans la proportion de une nouvelle pour six anciennes.

Les statuts ont été modifiés en conséquence. Toutes les résolutions ont été votées à l'unanimité.

---

### AVIS DES AGENTS DE CHANGE

*(L'Information financière, économique et politique, 13 juin 1953)*

Banque de l'Indochine. — Le 15 juin 1953 : Le dividende sera payable au choix de l'actionnaire : soit en espèces, à raison de 350 francs net par action, soit en titres 2 actions de 5.000 fr. Cenpa et 1 action de 2.500 fr. Comptoir Lyon Alemand pour 75 actions Banque de l'Indochine. Cotation du droit d'attribution. À terme, en liquidation fin juillet 1953, les négociations auront lieu en actions ex-droit d'attributions estampillées. Le cours de compensation du 23 juin sera établi droit détaché.

Banque de l'Indochine M. François de Fiers, administrateur directeur général. a été appelé par le conseil d'administration, dans sa séance du 24 février 1954, aux fonctions de vice-président, directeur général de la Banque de l'Indochine.

---

### BANQUE DE L'INDOCHINE

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 19 MAI 1954

*(L'Information financière, économique et politique, 21 mai 1954)*

L'assemblée générale ordinaire du 19 mai 1954, tenue sous la présidence de M. Émile Minost, président du conseil d'administration, a approuvé les comptes de l'exercice 1953 (voir « L'Information » du 27 mars 1954). Elle a fixé, comme annoncé, le dividende à 350 fr. net d'impôts, payable à partir du 24 mai 1954, soit en espèces, soit en titres. Dans ce dernier cas, il sera représenté par une attribution indivisible de cinq actions non regroupées du Crédit foncier de l'Ouest Africain, trois actions de la Société Indochinoise de Plantations d'Hévées et deux actions Le Nickel, respectivement évaluées à cet effet à 3.000 francs, 3.000 francs et 10.750 francs chacune pour 130 actions de la Banque de l'Indochine.



L'assemblée a ratifié les désignations d'administrateurs faites par le conseil à titre provisoire de M. Édouard Escarra <sup>13</sup> en remplacement de M. Georges Brincard, décédé, et de M. Pierre David-Weill en remplacement de M. James Leclerc, décédé.

L'assemblée a réélu comme administrateurs MM. Charles Dangelzer et Charles Peloni, administrateurs sortants.

#### Allocution de M. le président

« Je vous avais indiqué dans mon allocution de l'an dernier que la dévaluation de la piastre qui venait d'être décrétée aurait pour effet de contracter notre bilan aussi bien à l'actif qu'au passif, sans que nous ayons pour autant à enregistrer de pertes ; que cette dépréciation pourrait être accompagnée d'un accroissement de la masse monétaire indochinoise, et que le réajustement des bénéfices ne pourrait se faire que pendant une période de réadaptation dont il n'était pas possible de prévoir la durée.

En fait, notre bilan général au 31 décembre 1953 a été affecté, à concurrence de 19 milliards, par le changement de parité de la piastre, alors qu'exprimé en piastres, notre bilan Indochine, malgré des retraits des caisses publiques, est en progression de près de 153 millions de piastres. Nos bénéfices généraux, grâce aux mesures de prudence qui avaient été prises, se présentent cette année en légère progression.

Vous comprendrez qu'au moment où je parle, il ne soit pas possible d'apporter de longs commentaires sur des perspectives d'avenir. Je puis seulement vous donner l'assurance que, tout en accordant à l'économie indochinoise les crédits dont elle a raisonnablement besoin, nous veillons spécialement à la qualité de nos garanties.

Notre activité extérieure à l'Indochine tend à assurer un meilleur équilibre de nos sources de revenus et de nos participations. Cela ne va pas sans difficultés dans la période que nous traversons où, dans une économie mondiale hésitante, il faut à la fois assurer des mises en route comme en Afrique du Sud et faire face à des liquidations comme en Chine.

Nos participations, sur la base des évaluations faites au 31 décembre 1953, se répartissent ainsi :

— Afrique	27 %
— Amérique	26 %
— Métropole et Europe	23 %
— Indochine, Sud-Est asiatique et Chine	18 %
— Pacifique, Oc. Indien,-Japon	4 %
— Proche-Orient	2 %

Notre effort persévérant a été d'élargir les bases financières sur lesquelles repose notre édifice, sans, pour autant, rien demander à nos actionnaires que peu au-delà de ce qui a été nécessaire pour faire face au paiement des 1.035 millions dus à l'État pour le rachat de ses actions que vous avez décidé en 1948.

---

<sup>13</sup> Georges Escarra (Paris, 1880-Paris, 1973) : docteur en droit, Il effectue toute sa carrière au Crédit lyonnais (président de 1949 à 1955) qu'il représenta entre autres à la Banque de l'Algérie (1941-1946). Voir [note](#).

Votre capital, qui était de 120 millions en 1939, va se trouver porté à deux milliards si vous acceptez l'augmentation de capital par incorporation de réserves qui vous sera proposée tout à l'heure.

Vos réserves qui, avant la guerre, n'atteignaient pas 145 millions, figurent au bilan de 1953 pour 1.329 millions.

Nous vous offrons, cette année encore, une option pour l'encaissement de votre dividende :vous pouvez à votre choix le recevoir en espèces ou en titres. L'option n'aura qu'une courte durée et devra être levée le 9 juillet au plus tard, car c'est la limite extrême qui résulte de la loi.

Vous pouvez vous étonner que nous vous offrons un lot de trois valeurs différentes, dont l'attribution implique la possession d'un nombre relativement élevé d'actions de notre société et vous souhaiteriez sans doute ne recevoir qu'un titre, pour un nombre moins grand d'actions de la Banque de l'Indochine. Nous le souhaiterions aussi pour la simplification de nos services.

Mais vous voudrez bien considérer que nous avons à envisager des règlements qui, théoriquement, pourraient s'élever à environ 500 millions, pratiquement à des chiffres moindres, mais tout de même d'un ordre de grandeur tel que notre portefeuille-titres ne serait pas en état de répondre à la demande si celle-ci devait être satisfaite au moyen d'une seule catégorie de titres. Nous sommes donc dans la nécessité de vous offrir un lot composé de titres différents. Par surcroît, et toujours parce que nous sommes avant tout obligés de tenir compte de la quantité de titres dont nous pouvons disposer dans chaque catégorie, nous devons établir un rapport entre les quantités des titres attribués dans chaque lot, et ce rapport conduit cette année à un chiffre, en effet, élevé.

Mais il y a un marché des droits ; il vous sera possible, soit de vendre des droits, soit d'en acheter moyennant la commission réduite que la Chambre syndicale a accepté cette année encore d'appliquer. Malgré cette commission, l'avantage du système reste certain et c'est pourquoi nous vous le proposons à nouveau cette année.

Je voudrais vous indiquer encore que, dans notre choix, nous avons été exclusivement guidés par la considération que je vous ai exposée tout à l'heure. Les titres que nous vous offrons :Nickel, Crédit foncier de l'Ouest-Africain, Société Indochinoise des Plantations, répondent aux conditions qui nous sont imposées.

En tout cas, comme je vous l'ai dit, entre le paiement en titres et le paiement en espèces. »

## Le rapport du conseil

Le rapport présenté par le conseil constitue, au point de vue économique mondial, un document d'importance capitale dont nous reproduisons ci-après quelques passages principaux.

### Matières premières

Sur les marchés de matières premières, la stabilité a dominé, mises à part quelques variations de cours dans le sens de la baisse.

Aucun métal n'a été en hausse sensible. Si les prix du minerai de fer, de l'aluminium et de l'argent sont restés soutenus, ceux du plomb cuivre, et surtout ceux du zinc l'étain, ont reculé.

La baisse du caoutchouc, si profonde en 1952, s'est poursuivie l'an dernier et, en fin d'année, les cours avaient encore fléchi de 30 %. Toutefois, il ne semble pas que les prix de la gomme naturelle puissent descendre très en dessous de ceux de la gomme synthétique. Mais ces prix, inférieurs au coût de production de bien des plantations, compromettent l'équilibre économique et social de nombreuses régions d'Extrême-Orient.

## Industries

Dans l'ensemble du monde, l'activité industrielle est restée, en effet, très élevée bien que son allure ait varié selon les secteurs.

Les biens de consommation ont bénéficié d'une reprise explicable sans doute par l'atténuation de la baisse des produits bruts qui avait incité les acheteurs à la réserve.

Des influences particulières ont joué, par surcroît : dans le secteur de l'entreprise, la construction de logements privés a augmenté d'importance par rapport aux travaux publics ; les progrès de la technique ont favorisé le développement de la télévision, des produits chimiques, des textiles artificiels ; la production mondiale d'automobiles a progressé de plus de 20 % sur celle de l'an dernier.

## Échanges internationaux

Un certain accroissement du volume des échanges internationaux n'a pas empêché une légère réduction de la valeur des affaires traitées. Leur équilibre s'est, d'autre part, quelque peu amélioré : les excédents commerciaux des États-Unis ont disparu au profit de l'ensemble des pays de l'U.E.P. qui ont réussi à accroître leurs avoirs en or et en devises. Par contre, les échanges avec l'U.R.S.S., la Chine et les satellites de ces pays, se sont encore réduits.

Les sorties de l'or des États-Unis et certaines ventes russes en fin d'année ont coïncidé avec un ralentissement des demandes sur les marchés libres, où la baisse a été profonde. Cette évolution illustre bien les tendances de stabilisation sur le plan économique et de détente sur le plan politique qui ont marqué l'année 1953.

En France, si la production agricole a été en progrès, l'activité industrielle a, par contre, légèrement décliné. L'abondance alimentaire, la stagnation de l'industrie nationale et la faiblesse des cours des produits étrangers ont contribué à assurer une certaine stabilité des salaires et des prix. Mais un équilibre obtenu dans de telles conditions est fragile.

## Remarques sur le bilan

Le total du bilan au 31 décembre 1953 s'élève à 91.567.359.506 francs, en diminution d'un peu plus de 20 milliards sur celui de 1952.

Cette contraction est due à la dévaluation de la piastre et, accessoirement, au transfert du privilège d'émission. Elle a été partiellement compensée par l'accroissement continu des comptes afférents à nos activités hors d'Indochine.

À l'actif, la dette du Trésor métropolitain envers notre établissement, née à l'occasion du transfert de l'émission indochinoise et qui s'élevait à 4.718.963.324 francs, a été complètement remboursée. D'autre part, le poste « Trésor français (convention du 10 juillet 1947) », qui représentait notre créance sur le Trésor au titre de la cession de notre matériel d'émission indochinois, a été compensé, conformément aux dispositions de l'article 7 de ladite convention, avec la dette de notre Banque au titre du rachat des actions ayant appartenu à l'Etat, inscrite à la rubrique du passif « Trésor français (loi du 25-9-48) ». À la suite de cette compensation et du versement des deux premières annuités de rachat, ce dernier poste a été ramené à 223.284.341 fr., montant de la dernière annuité au Trésor à la fin de la première année.

Conformément aux dispositions de l'assemblée générale du 10 juin 1953, votre conseil a inscrit sous une rubrique « Réserve générale » le montant de la plus-value qui a été dégagée sur les titres répartis en paiement du dividende de l'exercice 1952 et qui s'est élevée à 185.918.700 francs.

D'autre part, votre conseil a décidé de procéder à la réévaluation des immeubles sis à Paris, 92, 94 et 96, boulevard Haussmann, et 7, rue de la Pépinière ; à Marseille, 55 et

57, rue Sylvabelle, et à Bordeaux, 11, cours de Verdun, étant indiqué que, postérieurement à cette réévaluation, l'immeuble de Bordeaux a été vendu moyennant un prix légèrement supérieur à sa valeur réévaluée. Le poste « Immeubles » à l'actif, compte tenu de l'amortissement effectué au 31 décembre 1953, se trouve porté à 699.301.921 francs, et il a été inscrit au passif une « Réserve spéciale de réévaluation (Immeubles) » de 732.784.059 fr.

À la suite de cette réévaluation, la « Réserve immobilière » de 8.000.000 de francs qui figure au bilan n'a plus de raison d'être et nous vous proposons d'en virer le montant au compte « Réserve extraordinaire ».

### Assemblées extraordinaires

La première assemblée extraordinaire, tenue avant l'assemblée générale ordinaire, a approuvé les modifications apportées à l'article 36 des statuts.

La deuxième assemblée extraordinaire, tenue à la suite de l'ordinaire a décidé :

1° De porter le capital, qui est actuellement de 1.750.000.000 de francs, à la somme de 2.000.000.000 de francs par incorporation directe au capital d'une somme de 250.000.000 de francs prélevée sur le compte « Réserve spéciale de réévaluation (Immeubles) » créé par l'assemblée générale de ce jour ;

2° De procéder au regroupement des actions en titres de 5.000 francs, conformément aux dispositions de l'article 6 du décret du 30 octobre 1948 ;

3° Que l'augmentation de capital et le regroupement ci-dessus seront réalisés en une seule opération par échange de 2 (deux) actions nouvelles de 5.000 francs contre 7 (sept) actions anciennes de 1.250 francs ;

4° Que les nouvelles actions de 5.000 francs porteront jouissance du 1<sup>er</sup> janvier 1954.

---

### Avis divers

#### BANQUE DE L'INDOCHINE

*(L'Information financière, économique et politique, 21 mai 1954)*

L'assemblée extraordinaire du 19 mai 1954 a mis en harmonie avec les dispositions du décret du 30 septembre 1953 l'article 36 des statuts relatif à la répartition des bénéfices. L'assemblée ordinaire, qui s'est tenue à l'issue de la précédente assemblée, a approuvé les comptes de l'exercice 1953, qui se soldent par un bénéfice de 638.750.200 fr. contre 622.674.070 francs en 1952.

Dans son rapport, le conseil a brossé un vaste tableau de l'activité économique internationale en distinguant selon les secteurs et selon les pays. Il a souligné les effets exercés par la détente politique sur la vie économique et a observé que le ralentissement de l'expansion s'était confirmé en dépit de l'accroissement de la production et de la consommation.

Il a été décidé de distribuer, à compter du 24 mai 1954, un dividende de 350 fr. net d'impôts, payable aux 1.400.000 actions composant le capital actuel de la société, soit un dividende égal à celui de l'exercice 1952, lequel ne s'appliquait qu'à 1.200.000 actions. Ce dividende sera réglé à l'option des actionnaires, soit en espèces, soit en titres du portefeuille. Les actionnaires qui opteront pour ce dernier mode de paiement recevront une attribution indivisible de 5 actions non regroupées du Crédit Foncier de l'Ouest Africain, 3 actions de la Société Indochinoise de Plantations d'Hévéas et 2 actions de la Société Le Nickel pour 130 actions de la Banque de l'Indochine. L'option devra être exercée avant le 9 juillet 1954.

L'assemblée ordinaire a été suivie d'une seconde assemblée extraordinaire, laquelle a décidé d'élever le capital de la société de 1.750.000.000 de francs à 2 milliards de fr. Cette augmentation de capital sera réalisée par incorporation au capital de 250.000.000 de francs, prélevés sur la réserve spéciale de réévaluation ; elle sera accompagnée du regroupement des actions en titres de 5.000 fr. L'augmentation de capital et le regroupement des titres seront réalisés en une seule opération par l'échange de 2 actions nouvelles de 5.000 francs contre 7 actions anciennes de 1.250 francs.

---

SOCIÉTÉ PARISIENNE DE PLACEMENT ET DE GESTION  
(*L'Information financière, économique et politique*, 21 décembre 1954)

À la date du 30 juin 1954, l'ensemble des valeurs de l'actif de la société se décomposait ainsi :

Portefeuille : valeurs d'achat, 566 millions 297.062 francs, dont 309.375.673 fr. de valeurs françaises et 256.921.389 fr. de valeurs étrangères : capitalisation, 648 millions 972.482 francs, dont 377.452.323 francs et 271.520.159 fr. respectivement. Banques : 478.197.067 fr. ; devises, 1 million 877.225 francs. Débiteurs divers 1.356.331 fr. Caisse : 32.757 fr.

Le « B.A.L.O. » de ce lundi publie la liste des valeurs du portefeuille.

[Rappelons que le conseil d'administration de cette société d'investissement constituée fin 1952, comprend MM. Pierre Fournier, Jacques Georges-Picot, Robert Goury du Roslan, la Banque de l'Indochine, la Société générale de Crédit Industriel et Commercial, la Paternelle et la Société française des Distilleries de l'Indochine.]

---

L'ASSAUT CONJOINT DE LAZARD FRÈRES ET DE LA BANQUE DE L'INDOCHINE  
SUR LA BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

Anne Sabouret,  
*MM. Lazard frères et Cie.*  
*Une saga de la fortune.*  
(Olivier Urban, 1987).

[129]

L'assaut contre Paribas.

Quatre ans après l'affaire du Printemps, en 1954, Lazard va récidiver avec, cette fois, pour objectif, la Banque de Paris et des Pays-Bas, autrement dit Paribas. Deux nuances de taille par rapport à l'opération Printemps : le morceau est notablement plus gros et, cette fois, personne n'a demandé aux Lazard le moindre coup de main désintéressé, surtout pas les dirigeants de Paribas. Ces derniers vont tomber des nues quand ils vont comprendre d'ou vient un coup qu'ils n'avaient pas vu venir.

À l'époque, Paribas est un véritable empire financier à côté duquel Lazard fait vraiment figure de poids plume.

Paribas, ce sont des établissements bancaires, des compagnies d'assurances, des points d'appui solides dans tout le Maghreb et jusqu'au Canada. Paribas, ce sont surtout [130] des centaines de participations industrielles, à une époque où celles de Lazard ne doivent pas encore dépasser la dizaine. Pourtant, malgré cette différence de taille, il y a déjà plusieurs années que Lazard paraît avoir des vues sur Paribas. Exactement depuis 1945, date à laquelle un ancien conseiller des Lazard, Jules Aubrun <sup>14</sup>, est entré au conseil d'administration de Paribas. Les liens d'amitié qui rapprochent Pierre David-Weill et Aubrun sont de notoriété publique, et Lazard ne peut que se réjouir d'avoir ce que tout Paris considère comme l'un de ses hommes dans un établissement aussi prestigieux que Paribas. En 1950, Aubrun, qui a été vite en besogne, est déjà vice-président.

Mais Lazard dispose d'un autre levier, autrement puissant, pour intervenir indirectement chez son concurrent.

Ce levier, c'est la Banque de l'Indochine. Une banque, alliée de longue date de Lazard, qui rachète tranquillement des actions Paribas durant des années. Au moment même où, avec une constance tout aussi digne d'éloge, Lazard empile de son côté les titres de la Banque de l'Indochine. Aucun lien entre ces deux séries de faits, apparemment anodins. En tout cas personne, chez la victime, n'a l'idée de sonner le tocsin.

L'offensive, jusque-là rampante, prend une tournure nettement plus agressive à partir de 1954. Il semble bien qu'il existe dès lors un accord tacite entre les dirigeants de Lazard et de la Banque de l'Indochine (où Lazard vient encore de renforcer sa position lors d'une récente augmentation de capital) pour s'emparer de Paribas. L'allié des Lazard contrôle alors 10 % de la proie commune. Côté Lazard, on possède en gros le même pourcentage. C'est que, depuis trois ans, Christian Valensi a reçu l'ordre d'acheter le plus discrètement possible du Paribas. « Tous les jours entre 1951 et 1953, j'ai fait passer des ordres en Bourse, avoue aujourd'hui Valensi. J'achetais parfois deux cents titres, parfois moins. »

Pendant ce temps, dans la place forte si discrètement investie, personne ne se rend compte de rien, aussi étrange que cela puisse paraître ! À la décharge des intéressés, il

---

<sup>14</sup> Jules Aubrun : conseiller de Lazard de 1929 à 1939

semble bien que l'essentiel des ordres d'achat venus des Lazard n'aient pas transité par leur [131] raison sociale. De nombreux accords discrets ont été passés avec des groupes alliés ou même des personnes privées déjà actionnaires de Paribas, dont on n'avait que peu de raisons de se méfier. Détail piquant supplémentaire : si Jean Reyre, alors patron de Paribas, n'a rien vu venir, c'est aussi parce que lui-même — confiera-t-il — porte toute son attention, en cette année 1954, à sa petite offensive personnelle, celle qu'il est en train de préparer contre le Crédit commercial de France !

Avec le recul, Jean Reyre reconnaît qu'il aurait dû se méfier. Peut-être parce qu'il sous-estimait l'aplomb et l'envie d'en découdre des gens de Lazard, il n'a jamais prêté attention à tout un ensemble de petits faits qu'il égrène aujourd'hui avec une lucidité à retardement : « La maison Lazard a toujours voulu se rapprocher de nous... ou prendre notre contrôle ! Ils voulaient en permanence savoir comment je gagnais de l'argent. Cela semblait les intéresser de partager nos profits. Je me souviens bien de Pierre David-Weill : il voulait toujours me tirer les vers du nez... Bref, je ne me suis aperçu de rien au début et ce n'est que lorsqu'une grosse partie des actions était déjà passées dans leurs mains que j'ai réagi. »

Le danger est d'autant plus sérieux pour la direction en place de Paribas que les actions nominatives, qui forment l'essentiel du pactole des alliés Lazard-Banque de l'Indochine, jouissent d'un droit de vote double lors des assemblées générales. Le spectre d'un adversaire disposant de 40 à 45 % des droits se profile dangereusement à l'horizon de deux ans. C'est évidemment le moment que Pierre David-Weill choisit pour abattre finalement ses cartes : il réclame pour Lazard un second siège au conseil d'administration de Paribas, un siège qu'il se propose d'occuper lui-même. À l'appui de sa revendication, il fait valoir le très gros paquet d'actions récemment passé entre ses mains.

Du côté de l'agressé, c'est le branle-bas de combat. Ses dirigeants, Jean Reyre et Emmanuel Monick, organisent rapidement un premier contre-feu : plusieurs filiales de la banque sont priées de racheter, à n'importe quel prix, toutes les actions disponibles sur le marché. Puis l'état- [132] major de Paribas tente de modifier les statuts de la société pour supprimer le droit de vote double des actions nominatives. Impossible, réalisent-ils rapidement : il faudrait, pour y parvenir, obtenir l'accord des autres actionnaires, et donc des alliés Lazard-Banque de l'Indochine. Ce qui est évidemment exclu.

Le 27 mai 1954, un communiqué paru dans *Le Monde* entérine la victoire des assaillants dans cette première manche : « Aux termes d'un arrangement, le conseil de la Banque de Paris renoncerait à demander la modification de l'article 28 des statuts qui accorde un droit de vote double aux actions nominatives détenues depuis deux ans par un même possesseur. Les groupes d'actionnaires en question se verraient attribuer, en outre, un ou deux sièges d'administrateurs au conseil de la Banque de Paris. »

En juin, lors de la première assemblée générale qui suit cet armistice temporaire, chacun compte ses voix. Jean de Sailly, le représentant de la Banque de l'Indochine, annonce 130.000 actions. Le champion de Lazard, Christian Valensi, en aligne 129.000. Au total, déjà près de 25 % des droits de vote. Bien plus, en fait, si l'on tient compte des droits de vote double.

Pour desserrer l'étau, les dirigeants de Paribas montent alors une manœuvre tournante : il s'agit de faire intervenir, directement ou non, Wilfrid Baumgartner, le gouverneur de la Banque de France. Ce dernier est *a priori* bien disposé envers la victime, puisque le Président de Paribas, Emmanuel Monick, n'est autre que son prédécesseur à la tête de l'institut d'émission. Des liens étroits existent évidemment entre les deux hommes. Quant à Jean Reyre, l'autre homme fort de Paribas, il déjeune chaque semaine à la Banque de France... Que conviennent exactement ces trois banquiers ? Quels moyens de pression imaginent ils pour contrer l'offensive de Lazard ?

Le secret est, aujourd'hui encore, bien gardé. Mais tout semble indiquer qu'ils furent suffisamment convaincants pour décider du sort de la bataille...

Chez Lazard, on fait aujourd'hui valoir que l'échec de l'offensive fut en partie dû à un impondérable : la mort brutale d'un des dirigeants de la Banque de l'Indochine, [133] Jean Laurent <sup>15</sup>. Toujours chez Lazard, on minimise quelque peu la portée de ce qu'il faut bien appeler un échec en prétendant que, finalement, le but essentiel était atteint : on avait réaffirmé avec éclat la présence et la puissance de la maison sur la scène bancaire. Accessoirement, Lazard put engranger de très substantiels bénéfices en écoulant une partie des actions si laborieusement acquises. Combien ? Là encore, il est impossible de répondre : les établissements privés de la Haute Banque n'étaient pas tenus de publier leur bilan, ni leur situation périodique.

Ils ne devaient ces renseignements qu'à leurs seuls clients.

Avec le recul, Michel David-Weill (que son âge a évidemment tenu à l'écart de l'affaire, à l'époque) se félicite ouvertement de cet échec : « J'ai toujours pensé que s'attaquer à Paribas constituait une bêtise. J'ai été enchanté que nous ayons perdu. Nous avons parlé trop tôt, il aurait fallu aller jusqu'au bout, jusqu'à l'assemblée générale, sans rien dire de nos intentions. Mais un succès n'aurait pas été bon : je ne vois pas ce que cela apporte de prendre le contrôle de ce genre de concurrent. »

André Meyer et Pierre David-Weill, en revanche, paraissent fort bien savoir ce qu'ils pouvaient en faire. C'est du moins ce que prétend aujourd'hui Christian Valensi :

« Nous étions vraiment convaincus que nous avions intérêt à unir nos trois forces — je veux dire celles de Lazard, de Paribas et de la Banque de l'Indochine — pour ainsi accéder à une force de frappe financière considérable, au lieu de rester éternellement rivaux sur la place de Paris. Cette stratégie de Lazard resta un vœu pieux...

Peut-être le dernier acte de cette affaire avait-il été monté avec un peu trop de précipitation, sans les précautions suffisantes. »

La grandiose manœuvre d'encercllement, le vaste dessein bancaire hexagonal des Lazard tournait court. L'opération se terminait seulement par quelques changements au conseil d'administration de Paribas : la Banque de l'Indochine y arrachait deux sièges (un pour son directeur général, François de Flers, l'autre pour Minost, son président) et l'ensemble formé par Lazard et les Char- [134] geurs Réunis deux autres sièges, qui allèrent à Francis Fabre, des Chargeurs, et à Jules Aubrun. Ce n'est qu'à la mort de ce dernier, bien des années plus tard [1959], que Pierre David-Weill fit enfin son entrée au conseil d'administration de Paribas. Une entrée qu'il avait sans doute rêvée plus glorieuse...

Quoi qu'il en soit, le nom de Lazard était désormais attaché à celui de la plus grande banque d'affaires du pays, la plus prestigieuse en tout cas. Et si le grand dessein ne se concrétisait pas sous les formes voulues par ses initiateurs, quelque chose qui ressemblait à une alliance de fait commença à se mettre en place entre Lazard, Paribas et la Banque de l'Indochine. Des contacts réguliers se nouèrent entre les dirigeants des trois établissements. Signe indéniable que la paix était signée, les hommes de Paribas et de Lazard prirent l'habitude de déjeuner ensemble une fois par mois.

Dès l'année suivante, à la mi-mai 1955, on a la preuve que cette alliance informelle fonctionne à la satisfaction générale.

Tout commence cette fois par une convocation de Wilfrid Baumgartner, alors gouverneur de la Banque de France, adressée à Christian Valensi

— Je suis inquiet, attaque Baumgartner. Je crains que nous ne soyons en plein semi-crach boursier. Que me suggérez-vous pour le contrer ?

— On ne va pas contre le marché, monsieur le Gouverneur. Mais il me paraît possible d'intervenir encore.

---

<sup>15</sup> La mort de Jean Laurent remontant à septembre 1952, elle paraît tout à fait étrangère à notre affaire.



— Êtes-vous prêt à faire quelque chose ?

— Oui, avec Paribas et la Banque d'Indochine. Nous pouvons nous concerter et intervenir sur le marché.

Wilfrid Baumgartner réunit le jour même les représentants des trois maisons. Flers, Valensi et Reyre accourent.

Ils se répartissent les tâches : il va falloir racheter, pendant plusieurs jours de suite, un échantillon de titres soigneusement choisis dans des secteurs déterminés, afin de renverser la tendance maussade du marché parisien.

En trois jours, le plongeon est stoppé. Encore un mois de surveillance du convalescent, et les trois gendarmes peuvent se retirer sur la pointe des pieds. Ils viennent au [135] rapport à la Banque de France, dans les caisses de laquelle ils ont reversé scrupuleusement les plus-values boursières engrangées au cours de ce mois de mai endiablé. Bel exemple de patriotisme désintéressé. Certes, mais à y regarder de plus près, les trois banquiers s'en tirent tout de même fort honnêtement, grâce aux importantes commissions qu'ils ont touchées sur cette avalanche d'ordres d'achat ou de vente. Commentaire de Christian Valensi : « Nous étions intervenus conjointement avec deux autres banques, démontrant ainsi ce que trois maisons privées alliées pouvaient faire. Dans cette opération, aucun de nous n'a fait de gain en capital, uniquement des profits engendrés par les commissions. »

Peu à peu, Lazard se constitue une clientèle. On a vu arriver des affaires nouvelles, comme le Printemps. On en voit revenir d'anciennes, comme Peugeot, Wendel, Michelin. Le processus s'accélère grâce à la réussite de plusieurs introductions ou cotations en Bourse : Fiat, Prisunic, la Lainière de Roubaix, le Matériel téléphonique, Pechiney, International Nickel, etc.

---

[Aryanisation]  
Les actions « Le Nickel » seront restituées  
à M. Maurice de Rothschild <sup>16</sup>  
(*L'Information financière, économique et politique*, 24 mars 1955)

La Chambre civile de la Cour de cassation a confirmé l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 28 juin 1952 annulant, par application de l'ordonnance du 21 avril 1945 sur les spoliations, la vente effectuée à Paris, fin octobre 1940, par l'intermédiaire d'un agent de change, à la Banque de l'Indochine, d'actions de la société « Le Nickel » ; celles-ci appartenaient à M. Maurice de Rothschild et avaient été placées sous séquestre le 10 septembre 1940 à la suite du départ de celui-ci pour l'Amérique.

Dans son argumentation, la Banque de l'Indochine invoquait spécialement l'art. 13 de l'ordonnance de 1945 excluant la possibilité d'annuler pour spoliation « les opérations réalisées par une banque en valeurs ou établissement de banque dans les conditions ordinaires d'un marché de banque ».

Mais la Cour de cassation, comme la Cour d'appel, a remarqué :

« La vente des actions litigieuses, si elle a bien été effectuée par agent de change, ne remplit pas la condition indispensable d'avoir été effectuée en Bourse. En effet, la Bourse de Paris, fermée depuis plusieurs mois, n'avait été rouverte le 14 octobre 1940 que pour un marché restreint ne comportant pas notamment les actions des sociétés.

D'autre part, si les agents de change parisiens avaient pris l'habitude, à l'époque de la vente litigieuse, de tenir des réunions et d'opérer des négociations, ces opérations, traitées sur la base des cours des Bourses de province, restées ouvertes, ne pouvaient présenter les caractères d'un marché ouvert permettant un jeu normal de la loi de l'offre et de la demande. »

---

BANQUE DE L'INDOCHINE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 1<sup>er</sup> juillet 1955)

L'assemblée générale ordinaire du 29 juin 1955 a approuvé les comptes de l'exercice 1954 (voir *L'Information* du 6 mai 1955). Elle était présidée par M. Émile Minost, président du conseil d'administration.

Le total du bilan s'établit en progression de 35 milliards de francs environ sur celui de 1953. Les profits réalisés au cours de l'exercice 1954 se sont élevés à 720.806.402 francs en augmentation de 82.055.202 francs sur l'exercice précédent, mais, en raison des circonstances, l'assemblée a affecté une somme de 300 millions de francs à la réserve générale. Elle a décidé la mise en paiement à partir du 7 juillet 1955 d'un dividende de 1.001 francs, net d'impôt, par action de 5.000 francs nominal.

L'assemblée a ratifié la nomination de M. Emmanuel Monick et a renouvelé les mandats de MM. Édouard Escarra et Charles Farnier. Elle a appelé M. Jean de Beaumont <sup>17</sup> aux fonctions d'administrateur.

---

<sup>16</sup> Maurice de Rothschild (Boulogne-Billancourt, 19 mai 1881-Prégny (Suisse), 4 septembre 1957). Marié à Noémie Halphen. Parents d'Edmond de Rothschild. Député des Hautes-Pyrénées, puis des Hautes-Alpes (1919-1929) puis sénateur. Propriétaire jusqu'en 1940 des haras de Champagné-Saint-Hilaire (Vienne) et château de Limairac à Marthon (Charente).

<sup>17</sup> [Jean de Beaumont](#) (1904-2002) : gendre d'Olivier de Rivaud. Élu en 1936 député de la Cochinchine avec l'argent des Terres-Rouges. Il reste administrateur de la Banque de l'Indochine jusqu'aux environs de 1973.

## Allocution de M. le président

« Votre conseil ne vous a réunis cette année qu'à une date assez tardive afin de se donner le temps de mieux apprécier l'évolution de la situation engendrée en Indochine par les Accords de Genève du 20 juillet 1954.

Vous savez, en effet, que ces accords prévoyaient une évacuation échelonnée du Nord-Vietnam qui ne serait achevée que trois cents jours après la signature des accords, soit le 16 mai 1955. Le sort de nos agences de Hanoï et de Haïphong, ainsi d'ailleurs que celui des entreprises qui étaient nos clientes dans cette région, dépendait de la situation qui serait créée à cette date.

\*  
\*   \*   \*

« En signant les Accords de Genève, le Gouvernement français était certainement conscient que l'abandon du territoire à un gouvernement d'inspiration communiste aboutissait non seulement à un transfert de souveraineté, mais aussi à la possession des actifs privés existant sur ce territoire.

Des lettres échangées entre le Président de la délégation de la République démocratique et M. Mendès France manifestaient bien un désir de limiter les effets de cette conséquence inéluctable des accords. Mais il apparut — tardivement d'ailleurs, malgré les avis donnés par les entreprises françaises — que les assurances contenues dans la lettre de M. Pham Van Dong étaient inadéquates et qu'il fallait renoncer aux formules dans lesquelles on avait persévéré, à rechercher la solution du problème.

Ce n'est que dans les dernières semaines précédant l'évacuation du Tonkin que la question fut placée sur le véritable terrain où les entreprises françaises avaient voulu la mettre dès le début de septembre lorsqu'elles avaient été appelées à donner leur avis : les négociations envisagées ne pouvaient avoir d'autre objet que le rachat, dans des conditions équitables, de leurs installations.

Sur la base de ce principe, deux accords furent alors conclus avec dix sociétés : les Charbonnages du Tonkin et les Tramways de Hanoï, l'accord avec les Charbonnages étant grandement facilité par le fait que leur exploitation peut fournir des moyens de paiement extérieurs.

Deux faits méritent ici d'être soulignés :

— Tout d'abord, prévoyant le rachat pur et simple des installations, ces accords consacrent le bien fondé du point de vue défendu par les entreprises, à savoir l'impossibilité pour une entreprise du type occidental de subsister sous le régime communiste.

— En second lieu, deux accords seulement ont été conclus, et cette discrimination dans le traitement des entreprises françaises est le fait de la République, démocratique, puisque toutes les entreprises françaises installées au Tonkin avaient déclaré être prêtes à céder leurs installations si le prix et les garanties étaient suffisants.

Le problème des biens français au Nord-Vietnam reste, donc pratiquement entier. La méthode suivie par le gouvernement français, qui consistait à laisser les entreprises françaises obtenir directement du Vietminh des indemnités d'éviction, ne le libère pas de l'obligation de prendre les mesures pour pallier les conséquences des accords signés à Genève.

Il ne s'agit pas en l'occurrence d'une simple question d'équité mais de l'application d'un principe formellement inscrit dans le préambule de la Constitution :

« La Nation proclame la solidarité et l'égalité de tous les Français devant les charges qui résultent des calamités nationales. »

C'est dans ces conditions, et sous le bénéfice des observations qui précèdent que nous avons dû procéder le 20 septembre 1954 à la fermeture de l'agence de Hanoi, puis, le 31 mars 1955, à celle de l'agence de Haïphong, après accord avec le payeur du corps expéditionnaire, qui y avait son compte, mettant ainsi un terme à l'activité de notre établissement au Tonkin.

Nous y avons laissé, outre les importants bâtiments de nos agences elles-mêmes, les villas qui abritaient notre personnel et le magasin qui était indispensable à notre activité.

« D'autre part, les accords de décembre 1954 ont mis fin aux institutions qui régissaient la monnaie et les changes. Signés à Paris, le 29 décembre par les Gouvernements de la France, du Cambodge, du Laos et du Vietnam, ils ont supprimé l'institut d'émission quadripartite pour laisser à chaque État la possibilité d'avoir son propre Institut d'émission ; ils ont supprimé également l'Office indochinois des changes pour en remettre la compétence, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1955, à chaque État intéressé. Il importait de savoir comment allaient fonctionner les nouveaux organismes mis en place et dont allaient dépendre la monnaie et les possibilités de rapatriement des bénéfices des entreprises françaises

Les États sont convenus de maintenir provisoirement leurs monnaies respectives en parité entre elles et de leur conserver un taux de change identique par rapport au franc français.

Mis en fait, les ressources en francs des instituts d'émission se sont amenuisées au point que les transferts de bénéfices n'ont pas été satisfaits au cours de ce premier semestre. L'aide américaine accordée au Trésor vietnamien ne rend pas la situation plus aisée car elle ne peut être utilisée à des fins de transferts financiers.

Telle est la situation à moins d'un mois de l'anniversaire des Accords de Genève. C'est elle — qu'on pouvait d'ailleurs prévoir sans trop de pessimisme — qui a incité votre conseil à vous proposer cette année une distribution prudente, malgré les bénéfices en légère progression de l'exercice écoulé.

\*  
\*       \*  
\*

« Depuis le début de 1955, nous avons décidé la fermeture de trois agences au Vietnam : celle de Cantho a été fermée le 30 avril, celles de Tourane et de Dalat le seront demain, 30 juin.

Cette décision est motivée pour des raisons strictement techniques : l'existence des trois agences dont il s'agit se justifiait lorsque nous avions le privilège d'émission, et que nous tenions les comptes du Trésor français. Aussi bien notre convention de 1947 nous faisait-elle, vis-à-vis de ce Trésor, l'obligation de les tenir ouvertes, sous certaines conditions.

Cette obligation ayant disparu, il nous a semblé qu'il était indiqué de renoncer à l'exploitation d'agences où les charges et les risques seraient disproportionnés avec les chances de gains et dont les résultats bénéficiaires ont toujours été modestes.

Toute notre activité au Vietnam va donc se trouver concentrée à Saïgon, s'adaptant ainsi aux conditions nouvelles qui prévalent dans un pays dont la Banque nationale qui vient d'être créée a une vocation naturelle, à pourvoir au financement du commerce intérieur. »

#### La discussion

Un actionnaire. — N'avez-vous pas songé à vendre vos immeubles de Haïphong et d'Hanoi ?

M. le président. — C'est une chose qui résulte implicitement de ce que je vous ai dit. Nous aurions voulu vendre ces deux grands immeubles, mais il n'y avait pratiquement que le gouvernement de la République démocratique qui aurait pu les acheter. Quelques conversations ont été amorcées, mais elles n'ont pu aboutir jusqu'à présent.

Le même actionnaire. — Et on ne peut pas les louer ?

M. le président. — Notre désir aurait été de les vendre. Mais le gouvernement de la République démocratique les a réquisitionnés et occupés en partie. Le gouvernement n'a pas respecté plus de quelques jours les écriteaux de la mission Sainteny.

Le même actionnaire. — Mais vous comptez rester à Saïgon ?

M. le président. — Pour le moment je préfère qu'on ne me pose pas de questions à ce sujet. Nous avons bien l'intention de rester à Saïgon. En 1956 doivent avoir lieu les élections qui décideront du sort du Viêt-nam tout entier. Laissez-moi aujourd'hui ne pas émettre une opinion.

Un autre actionnaire. — J'ai cru comprendre que toutes vos immobilisations d'Indochine ont été entièrement amorties dans le bilan ?

M. le président. — Depuis longtemps, nos immeubles ne figuraient plus pratiquement au bilan que pour zéro. Il y a quelques années, vous pouviez encore les voir figurer au bilan pour 8 millions, avec une contrepartie de 8 millions au passif. Il y a deux ans, nous vous avons proposé une réévaluation de nos immeubles, mais seulement des immeubles métropolitains, ce qui nous a permis de dégager une réserve grâce à laquelle nous avons pu faire une augmentation de capital gratuite.

Ce qui vous intéresse, sans doute, c'est la question de savoir si dans notre bilan figurent à l'actif des immeubles situés dans les régions névralgiques de l'Indochine. Ils figurent pour zéro.

Le même actionnaire. — Vous n'avez pas d'immobilisations en Indochine, en dehors de vos activités bancaires ?

M. le président. — Je crois que votre pensée rejoint celle d'une personne que j'ai vue récemment et qui s'inquiétait de savoir dans quelles conditions nous opérons en Indochine et à qui j'ai répondu que nous travaillons là-bas avec nos dépôts. Il en est ainsi d'ailleurs de toutes les banques de dépôts. Les malheurs qui pourraient arriver là-bas seraient sans influence sur l'équilibre de notre bilan. Évidemment, je n'en dirais pas autant en ce qui concerne notre exploitation.

Un autre actionnaire. — L'année dernière, il nous avait été indiqué que les participations de la Banque en Indochine représentaient environ 18 % de ses participations. Quelle est la proportion entre le Nord-Vietnam et le Sud-Vietnam ?

M. le président. — Je regrette de ne pouvoir vous répondre d'une façon précise. D'ailleurs, si votre question est très pertinente, elle ne présente pratiquement pas beaucoup d'intérêt. Les participations que nous avons dans le Nord comprenaient surtout des actions des Ciments de l'Indochine, des Charbonnages du Tonkin et de la Société indochinoise d'électricité. Vous savez que ces sociétés ont pu heureusement se constituer hors d'Indochine des actifs qui ne sont pas disproportionnés avec leur capitalisation actuelle.

Le même actionnaire. — Et pour les Brasseries ?

M. le président. — Notre participation y est plus faible.

Un autre actionnaire. — Je voulais vous poser une question, mais vous venez déjà d'y répondre implicitement. Je voulais vous demander quelques aperçus sur l'avenir de notre banque au Vietnam... libre, si je puis ainsi parler.

M. le président. — Je comprends que vous me posiez cette question, mais je voudrais que vous compreniez combien il est difficile et délicat d'y répondre.

Un autre actionnaire. — La Banque de l'Indochine a été victime d'ignobles calomnies et cela publiquement. Je voudrais savoir si tout a été fait pour en obtenir justice.

M. le président. — Vous faites sans doute allusion à deux sortes de calomnies. En premier lieu, vous pouvez avoir en vue le livre écrit par Arthur Laurent. Je crois ne pas

avoir besoin de rappeler qu'il s'agit d'un homme qui, sur notre plainte, a été condamné à un an de prison pour escroquerie. Quant au livre lui-même, je pense qu'il ne saurait intéresser que de naïfs amateurs de romans policiers ou certains politiciens trop heureux de s'en servir. Je pense aussi que l'auteur de ce livre n'attendait qu'une chose : que nous lui donnions une tribune pour continuer à discuter et à calomnier. Nous avons pensé qu'il valait mieux traiter par le mépris et l'homme et l'œuvre.

Vous avez pu également avoir dans l'esprit le rapport de la commission des piastres. J'ai déjà été conduit à m'en expliquer par un communiqué que j'ai fait à l'époque à la presse, c'est-à-dire vers la fin de janvier 1955. Je ne crois pas que je doive y revenir longuement.

Au début de 1955, nous avons vu paraître un rapport de la Commission chargée d'enquêter sur le trafic des piastres. Il s'agissait de sept ou huit énormes volumes, comportant des conclusions d'ailleurs très légères, dans lesquelles la Banque de l'Indochine tenait une place particulière.

Cependant, comme il était d'ailleurs naturel, une enquête avait été ordonnée par la Commission. Pendant trois mois, deux inspecteurs de l'Office des Changes avaient travaillé chez nous, aussi bien à Paris qu'en Indochine. Ils avaient fait un rapport aussi net et aussi catégorique que possible, concluant que nous étions dans une situation parfaite et qu'il n'y avait rien à nous reprocher. Néanmoins, il s'est trouvé que le rapporteur, déçu, comme je l'ai dit à l'époque, de se trouver devant un rapport si négatif des inspecteurs qu'il avait désignés, n'a pas voulu en tirer toutes les conclusions logiques. Il a bien reconnu que, contrairement à son attente, il n'apparaissait pas que la Banque de l'Indochine ait fait des choses irrégulières, mais il a maintenu qu'à son avis, notre banque devait faire l'objet d'une surveillance toute particulière.

Je pense que c'était là montrer beaucoup de désinvolture à l'égard des deux hauts fonctionnaires qui avaient travaillé chez nous pendant trois mois à Saïgon et à Paris. Je pense aussi que c'est une injure gratuite pour les deux commissaires du gouvernement auprès de notre banque ; et enfin, en ce qui nous concerne, que c'est un déni de justice et une infamie.

Cependant, que pouvions-nous faire à l'encontre du rapport d'une commission ? Pour moi, il me suffit d'être certain que pas une des personnes présentes dans cette salle ne peut avoir de doutes sur la sincérité avec laquelle je parle. Sur le fond de la question, nous sommes absolument tranquilles ; comme je le dis encore une fois, c'est une infamie.

Un autre actionnaire. — Ne serait-il pas possible de demander à l'État des dommages de guerre pour les bâtiments de Haïphong et de Hanoi ?

Le président. — C'est exactement ce que je vous disais tout à l'heure dans mon allocution. Cependant, n'employons pas, si vous le voulez bien, le mot « dommages de guerre », qui s'applique à quelque chose de différent. La Banque de l'Indochine, comme d'autres sociétés ou personnes privées, exerçait son activité dans un pays dont la souveraineté a changé de mains et où il est devenu impossible de travailler ; il serait normal que l'autorité publique française accorde des indemnités d'éviction.

Le même actionnaire. — Pour mettre en jeu sa responsabilité, ne croyez-vous pas qu'un organisme de l'importance de la Banque de l'Indochine devrait prendre la tête d'un mouvement pour faire valoir les droits de ceux qui ont été lésés.

Le président. — La Banque de l'Indochine ne peut pas prendre la tête d'un tel mouvement ; elle est dans la même situation que tous les autres. Mais je vous dirai que tous les établissements français qui travaillent dans le Nord-Vietnam et qui ont, de leur côté, leurs responsabilités vis-à-vis de leurs actionnaires ont déjà agi dans le sens que vous indiquez. Nous nous sommes associés à cette action d'ensemble. Et je viens de vous indiquer notre position et le souhait que nous formons de voir respecter l'article de la Constitution que je citais tout à l'heure. Ceci est d'ailleurs l'affaire du Parlement. »

---

BANQUE DE L'INDOCHINE  
*(L'Information financière, économique et politique, 22 octobre 1955)*

Le 20 octobre, un accord a été signé entre la Banque nationale du Vietnam et la Banque de l'Indochine aux termes duquel la Banque de l'Indochine a cédé à la Banque Nationale du Vietnam certains immeubles, notamment l'immeuble principal de la Banque à Saïgon et ceux des agences de Cholon et de Dalat.

La succursale de la Banque de l'Indochine à Saïgon sera fermée dans un délai de six mois et son activité reprise par un organisme bancaire nouveau dénommé « [Banque française de l'Asie](#) ».

Par cette transformation, la Banque de l'Indochine, soucieuse de continuer à défendre les intérêts de l'industrie et du commerce français, a tenu à adapter son mode d'activité au statut d'indépendance et de souveraineté du nouvel État.

---

BANQUE DE L'INDOCHINE  
[CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS DE L'INDOCHINE](#)  
*(L'Information financière, économique et politique, 1<sup>er</sup> décembre 1955)*

Les actionnaires de la Banque de l'Indochine se sont réunis en assemblée générale extraordinaire le mardi 29 novembre à 15 heures, salle des Ingénieurs civils, 19, rue Blanche, à Paris, sous la présidence de M. E. Minost, président du conseil d'administration, pour examiner le traité d'apport-fusion qui a été signé entre leur Banque et la Société des Ciments Portland artificiels de l'Indochine.

Lecture a été donnée de ce traité, dont l'exécution se traduira par une augmentation du capital de la banque, qui passera de 2.000.000.000 à 2 milliards 140.000.000 de francs. Il sera remis aux anciens actionnaires des Ciments 28.000 actions nouvelles de 5.000 francs nominal de la Banque de l'Indochine, jouissance du 1<sup>er</sup> janvier 1955, qui seront réparties à raison d'une action pour quatre actions Ciments. Chaque propriétaire d'une action Ciments recevra, en outre, un bon de droit à la répartition sur le produit net de la réalisation des actifs des Ciments au Nord-Vietnam.

L'assemblée générale a donné une approbation provisoire à ce traité et a désigné MM. Marbeau et Druesne comme commissaires chargés de vérifier et d'apprécier la valeur de l'apport. D'après les indications encore officieuses qui ont été données par le président, l'assemblée extraordinaire qui serait appelée à prendre connaissance de ce rapport et, éventuellement, à rendre définitive l'opération de fusion, serait probablement convoquée le 23 décembre.

Outre les résolutions relatives à la fusion avec les Ciments, l'assemblée du 29 novembre a approuvé deux résolutions modifiant les statuts en ce qui concerne les délais de convocation des assemblées générales et la numérotation des titres. Elle a enfin donné au conseil l'autorisation, valable pendant cinq ans, d'augmenter le capital social sur simple décision de sa part pour le porter jusqu'à un maximum de 4.280.000.000 de francs.

LE PRESIDENT, M. ÉMILE MINOST, A PRONONCÉ L'ALLOCUTION SUIVANTE :

Il n'est peut-être pas inutile qu'avant de donner la parole à ceux d'entre vous qui auraient des questions à poser ou des observations à présenter, j'essaie de vous exposer

simplement les raisons qui nous ont amenés à envisager cette opération avec la Société des Ciments Portland artificiels de l'Indochine et les modalités dont elle est assortie.

Vous n'ignorez pas qu'une banque d'affaires ne peut correctement jouer son rôle sans capitaux propres importants, et vous savez l'ampleur que doivent prendre en valeur nominale, dans les francs de notre époque, les investissements qu'elle est appelée à faire. L'appel aux actionnaires est la méthode classique par laquelle peut s'obtenir cette augmentation des capitaux propres. Vous savez que, depuis 1931, où une convention avec l'État nous avait obligés à porter notre capital à 120 millions de francs, nous ne vous avons demandé de l'augmenter par des versements en espèces qu'une seule fois en 1949. Encore cette opération avait-elle essentiellement pour objet de vous permettre de vous substituer à l'État dans la participation qu'il avait à notre capital.

Une autre méthode pour augmenter les capitaux propres consiste à inviter une autre société à apporter son actif et à lui donner en échange des actions. Encore faut-il que cette opération agréée à la société qui est appelée à se fondre dans l'autre, et encore faut-il que l'actif qu'elle apporte soit d'une nature qui convienne aux besoins de la société absorbante.

Comme le dit le rapport de votre conseil, il ne nous appartient pas de faire état des avantages que présente pour la Société des Ciments de l'Indochine l'apport à la nôtre de son patrimoine. Mais l'acte qui vous a été lu est assez révélateur : la Société des Ciments de l'Indochine avait vocation de produire du ciment en Indochine. Elle a été dépouillée de son installation qui se trouvait dans le Nord-Vietnam. Privée de son instrument de travail, elle se préoccupe de l'emploi qu'elle peut faire de l'actif qui lui reste. Si ses actionnaires convoqués en assemblée générale adoptent les propositions de leur conseil, cet actif va trouver un emploi immédiatement rémunérateur dans notre société.

Quant à nous, si vous suivez les propositions de votre conseil, nous acquérons un actif varié, composé de biens meubles et immeubles, les uns situés au Vietnam, les autres situés en France, et de beaucoup les plus importants si l'on met à part ceux du Nord-Vietnam dont je parlerai plus tard. La plupart de ces biens (ceux du Nord-Vietnam exclus) sont immédiatement réalisables. Il en est qui ne le sont qu'en piastres, et c'est peut-être cette circonstance qui fait que l'opération envisagée présente un intérêt certain pour les deux parties. En ce qui concerne la Société des ciments de l'Indochine, cela va sans dire. En ce qui nous concerne, cela mérite quelques explications, et je suis heureux que l'occasion me soit ainsi donnée de vous rendre compte, sans attendre notre assemblée générale ordinaire, d'une autre opération que nous avons récemment conclue, et dont vous pouvez avoir eu connaissance par un communiqué fait à la presse.

Il nous a paru convenable de vendre — pour un prix fixé en francs pour la majeure part — à la nouvelle Banque du Vietnam l'installation considérable que nous avions à Saïgon et qui ne se justifiait que lorsque nous étions chargés de l'émission, ou qu'encore nous louions nos caveaux à l'institut d'émission aujourd'hui disparu. À cette occasion, nous avons déféré à un désir du gouvernement vietnamien, qui rentrait d'ailleurs dans nos vues, en créant une nouvelle filiale, la Banque française de l'Asie, dont le premier siège d'exploitation reprendra la suite de notre succursale de Saïgon. Les piastres que nous obtiendrions de l'accord avec la Société des Ciments auraient leur emploi à l'occasion de la fondation de cette banque ; sans doute héritera-t-elle de notre succursale une partie des dépôts de celle-ci, mais nous aurons pour son installation besoin de fonds propres.

L'apport de l'ensemble de cet actif constitué par les biens situés en France et dans le Sud-Vietnam serait rémunéré par l'attribution aux actionnaires de la Société des Ciments de l'Indochine d'actions de la Banque de l'Indochine créées, avec jouissance du 1<sup>er</sup> janvier 1955, à titre d'augmentation de capital. La Banque de l'Indochine possédant



elle-même 59.009 actions de la Société des Ciments qui disparaîtraient par confusion, il ne resterait à rémunérer que 112.000 actions. Celles-ci seraient échangées contre 28.000 actions de la Banque de l'Indochine.

L'aboutissement à cette proportion de une action pour quatre a été le résultat des travaux d'un expert choisi d'un commun accord entre la Banque et la Société des Ciments et dont l'expérience et l'autorité en matière de fusion de sociétés sont bien connues. Un examen très poussé de l'actif et du passif des deux sociétés, les informations qu'il a prises auprès de leurs dirigeants l'ont conduit à conclure à des propositions que nous avons nous-mêmes adoptées et que nous vous soumettons aujourd'hui.

Le souci de respecter les intérêts en présence a amené les négociateurs à tenir, hors de l'arrangement ci-dessus, les actifs situés dans le Nord-Vietnam. La Banque les acquiert, avec les charges qu'ils peuvent comporter, mais leur acquisition n'est pas entrée en ligne de compte pour le calcul de la contrepartie constituée par les actions à créer de la Banque de l'Indochine. Ces actifs sont en effet considérables puisque c'est là que se trouvait l'usine de la Société des Ciments, mais l'appréciation de leur valeur, c'est-à-dire de l'indemnité d'éviction qui pourra, je pense, être un jour ou l'autre obtenue, présente aujourd'hui une insurmontable difficulté. C'eût été faire un marché qui risquait d'être trop avantageux ou trop désastreux pour l'une ou l'autre des parties que de fixer dès maintenant un prix à payer.

Aussi est-il prévu que, en représentation de la partie de ces biens qui constitue l'avoir des autres actionnaires, la Banque de l'Indochine créera 112.000 bons de droit à répartition sans valeur nominale, qui seront remis à ces autres actionnaires, à raison d'un bon pour une action de cette Société. La Banque de l'Indochine fera valoir les droits afférents à ces bons, et, sous déduction des charges qu'elle serait amenée à supporter pour parvenir à leur réalisation, en fera la répartition à raison de 1/171.000 par bon de droit. Elle aura un intérêt évident à bien défendre les intérêts des porteurs de droits, puisqu'elle profitera elle-même des rentrées qui pourront être obtenues dans la proportion des actions qu'elle détenait de la Société des Ciments.

Je crois vous avoir marqué les traits essentiels d'une opération que j'estime profitable à l'une et l'autre partie. »

---

## Banque de l'Indochine [Desfossés 1956/113]

S.A., 21 janvier 1875.

Borduge (Marcel)(1883-1972), 113 (ph Bq Indoch.).

Minost (Émile), 113 (pdt Bq Indoch.), 221 (Sudameris), 238 (Créd. fonc. Ouest-afric.), 239 (v.-pdt Créd. fonc. Indoch.), 244 (dg Crédit foncier égyptien), 294 (Crédit hypo. Indoch.), 364 (v.-pdt Ch. de fer de l'Indochine et du Yunnan), 366 (Djibouti-Addis-Abeba), 474 (Suez), 555 (Charbonn. du Tonkin), 1813 (pdt SIPH), 1990 (Say).

Flers de la Motte-Ango (marquis François de)[1902-1986][Fils de Robert de Flers, dramaturge, et de Geneviève Sardou, fille du dramaturge. Petit-fils de Raoul de Flers, sous-préfet, puis administrateur de la Compagnie générale transatlantique et de la Banque transatlantique. Marié à Yvonne de la Quérantonais, nièces de Mmes Octave Homberg et René Thion de la Chaume], 44 (Paternelle-Vie) [l'ancien patron, Laurent du Buit, ayant épousé Geneviève de Flers, sœur du dramaturge], 113 (v.-pdg Bq Indoch.), 163 (pdt Comptoir Lyon-Alemand), 221 (Sudaméris), 237 (CFAT), 305 (SOFFO), 364 (Ch. fer Indochine et du Yunnan), 664 (SLN), 1484 (Salins du Midi), 1804 (Caout. Phuoc-Hoa), 1805 (Caout. Indoch.), 1807 (pdt Hts plateaux indoch.), 1808 (Kompong-Thom), 1813 (SIPH).

Beaumont (cte Jean de la Bonninière de), 113 (Bq de l'Indochine)[en remplac. de Ph. Langlois-Berthelot], 124 (Bq internat. commerce), 524 (Artois), 573 (pdg M'Zaïta), 1226 (Sté frse radio-élec), 1764 (Sté afric. forestière et agric.), 1785 (Union tropicale de plantations), 1803 (Cie du Cambodge), 1809 (Caoutchouc du Mékong), 1810 (Caoutchoucs de Padang), 1817 (Plant. des Terres rouges), 1858 (Financière des caoutchoucs), 1870 (pdt Sennah rubber).

Bernard (Fernand), 113 (Bq de l'Indochine), 1640 (pdg Manuf. de faïences du Moulin-des-Loups) [homonyme ?], 1805 (Caoutchouc de l'Indochine).

Dangelzer (Charles-Valentin)[Besançon, 1888-Paris, 1983][[fils de Charles D. et de Charlotte Glinez. Frère de Yvonne ép. Henri de Tournemire. Ép. Madeleine Schnepf. Dont Gérard D. et de Nicole (Mme Roland Varin-Bernier)], 113 (Bq Indochine), 138 (Bq transatlantique), 170 (v.-pdg CIC), 178 (Créd. indus. Normandie), 206 (pdt Bq de Tunisie), 207 (Bq comm. afr.), 208 (Bq comm. Maroc), 522 (Cie industrielle), 1519 (Tanneries France).

David-Weill (Pierre)(Lazard), 113 (Bq Indoch.).

Escarra (Édouard)[Paris 1<sup>er</sup>, 1880-Paris, 1973][Fils de Jacques Pierre Alphonse Escarra, avoué près le tribunal civil de la Seine. Frère de Jean Escarra (1885-1955), professeur de droit, conseiller juridique du gouvernement chinois, rallié à la France libre, antisémite caractérisé. Marié à Thérèse Riché, fille de Maurice Riché, bâtonnier des avocats de Charleville-Mézières, administrateur des Chemins de fer de l'Est et de la Compagnie algérienne, président de la Banque continentale de Paris. Docteur en droit, il effectua toute sa carrière au Crédit lyonnais (pdt 1949-1955) qu'il représenta entre autres à la Banque de l'Algérie (1941-1946)], 113 (Bq de l'Indochine), 171 (ph Crédit lyonnais), 174 (Crédit national), 244 (Crédit foncier égyptien), 259 (pdt Foncière lyonnaise).

Farnier (Charles), 113 (Banque de l'Indochine), 164 (CNEP), 174 (Créd. national), 201 (BIAN), 244 (Créd. foncier égypt.), 1531 (Montecatini).

Michel-Côte (Ch.), 113 (Bq de l'Indochine), 366 (Djibouti-Addis-Abeba), 479 (Port de Fedala), 1844 (Plantations indoch. de thé).

Monick (Emm.), 103 (Bq État Maroc), 113 (Bq de l'Indochine), 127 (pdt Paribas), 174 (Créd. nat.), 216 (pdt cté Paris Bq Ottomane), 221 (Sudameris), 247 (ph Créd. fonc. fr.-canad.), 474 (Suez), 863 (Forges+ac. N+E), 1839 (v.-pdt Tabacs Maroc), 1988 (Raff. sucr. St-Louis), 2213 (v.-pdt Hachette).

Péloni (Ch.), 113 (Banque de l'Indochine), 348 (Ch. fer Provence), 400 (Tramways élec. d'Angers), 449 (Algérienne de navig. - Schiaffino).

Monguillot (J.), 113 (comm. gvt Bq Indoch.).

Gruson (Claude), 113 (comm. gvt Bq Indoch.), 163 (comm. gvt Comptoir Lyon-Alemand).

#### COMMISSAIRES AUX COMPTES :

Marbeau, (François)(1888-1957)[Fils d'Édouard Marbeau, auditeur au Conseil d'État, et de Simone Adam, de la famille des banquiers de Boulogne-sur-Mer. Frère de Pierre (1901-1991), adm. des Sucreries coloniales. Marié à Jacqueline Adam], 65 (comm. cptes suppl. Providence-Incendie), 84 (comm. cptes suppl. Providence-Acc.), 86 (comm. cptes Le Secours), 113 (comm. cptes Bq de l'Indochine), 123 (comm. cptes Bq franco-polonaise), 129 (comm. ptes Cie paris. réescpte), 218 (comm. comptes Monts-de-piété égyptiens), 227 (comm. gvt Bq fr.-chinoise), 239 (comm. comptes Crédit foncier de l'Indochine), 1252 (comm. cptes suppl. Carbone-Lorraine), 1444 (comm. cptes suppl. Cartoucherie frse), 1555 (comm. cptes Poliet), 1736 (comm. cptes Haut et Bas-Congo), 1774 (comm. cptes Cotonaf), 1820 (comm. cptes Bogner & Burnet), 1827 (comm. cptes Hutchinson), 2250 (comm. cptes Musée Grévin), 2251 (comm. cptes suppl. Tour Eiffel).

Thomas (G.), 113 (comm. cptes Bq de l'Indochine), 474 (vérif. cptes Suez).

Rouret (marquis Ernest Geoffroy du), 113 (comm. cptes suppl. Bq Indoch.), 271 (Immobilier), 440 (comm. cptes suppl. Cie transp. océan.), 614 (comm. cptes Péninsulaire minière et industrielle), 1733 (comm. cptes SCOA), 1927 (Distill. Indoch.).

SIÈGE SOCIAL : Paris, 96, boulevard Haussmann. Tél. : EUR. 48-00, 58-10, 59-10. LAB. 99-05.

CONSTITUTION : Société anonyme française, constituée le 21 janvier 1875, pour une durée de 20 ans, prorogée successivement jusqu'au 21 janvier 1970.

OBJET : Toutes opérations de banque.

PAYS ÉTRANGERS : Londres, Hong-Kong, Singapour, Bangkok, Tokio, Addis-Abéba, Djeddah, Alkhobar-Dhahran, Dammam, Shanghai, Tien-Tsin et Tanger.

SUCCESSALES ET AGENCES DE L'UNION FRANÇAISE : Marseille, Djibouti, Papeete, Nouméa, Port-Vila, Luganville, Phnom-Penh, Battambang, Vientiane.

FILIALES . Indochine, : Banque française de l'Asie, 29 Bên Chuong Duong, Saïgon. États-Unis : French American Banking Corporation, New-York.

Union Sud-Africaine : French Bank of Southern Africa Ltd. Johannesburg, Port-Elizabeth, Durban, Cape-Town.

CAPITAL SOCIAL : 2 milliards de fr. <sup>18</sup>, divisé en 400.000 actions de 5.000 fr., libérées et essentiellement nominatives. À l'origine, 8 millions, porté en 1888 à 12 millions, en 1900 à 24 millions, en 1905 à 36 millions, en 1910 à 48 millions ; en 1920, le capital a été porté à 72 millions par la création de 48.000 actions de 500 fr. dont 24.000 émises à 1.300 fr. offertes aux actionnaires et 24.000 émises à 1.600 fr. Au 30 juin 1931, les actions existant alors ont été entièrement libérées par un appel de 25 fr., et en juillet 1931 le capital a été porté à 120 millions par l'émission au pair de 96.000 actions dont 48.000 ont été réservées à l'État et 48.000 offertes aux actionnaires. Le capital a été porté à 150 millions en mai 1940. par la création de 60.000 actions réparties gratuitement aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour quatre anciennes. Porté en 1946 à 157.500.000 fr., pour règlement de l'impôt de solidarité nationale. Ramené à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1949 à 127.500.000 fr. à la suite de l'annulation des 60.000 actions rachetées à l'État à raison de 17.252.050 fr. l'une (Assemblée extraordinaire du 8 décembre 1948). Porté en juin 1949 à 510 millions par l'émission à 2.000 fr. de 765.000 actions de 500 fr. (3 pour 1), puis en décembre 1949 à 1.275 millions de fr. par élévation de 500 à 1.250 fr. du nominal des 1.020.000 actions existantes, au moyen du prélèvement sur le compte « Primes d'émission » et de l'incorporation au dit capital de la somme de 775 millions de fr. Porté en 1952 à 1.500 millions par création de 180.000 actions nouvelles de 1.250 fr. réparties gratuitement (3 pour 17). Porté en 1953 à 1.750 millions par création de 200.000 actions réparties gratuitement (1 pour 6). Porté en 1954 à 2 milliards par une augmentation de 250 millions, l'augmentation et le regroupement en actions de 5.000 fr., étant effectués en une seule et même opération par échange de 2 actions nouvelles de 5.000 fr. contre 7 de 1.250 fr.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : Avant le 31 décembre, composée de tous les actionnaires possédant un minimum de 10 actions depuis 3 mois révolus (1 voix par action, maximum 10.000 voix), les actionnaires ne possédant pas le minimum d'actions requises peuvent se grouper.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale, 5 % d'intérêt aux actions ; prélèvements facultatifs pour fonds de réserves générales ou spéciales; amortissements ou report à nouveau ; sur le surplus : 7,5 % au conseil d'administration, 7,5 % au personnel, 85 % aux actions comme second dividende.

SERVICE FINANCIER . siège social, et agences.

TRANSFERTS : Au siège social.

COTATION : Parquet « Cote Desfossés », actions 21 et terme. — Notice SEF : BA 25.

	Produits bruts	Bénéf. nets	Divid. total	Divid. act.
	(En 1.000 fr.)			(En fr.)
1943	348.983	48.981	42.000	140
1944	481.064	28 240	25.200	80
1945	832.035	30.379	26.775	85
1946	1.621.222	49.143	39.375	125
1947	2.301.423	53.304	47.250	150
1948	6.430.982	92.652	77.320	250 (1)
1949	9.413.139	288.003	186.140	150 (1)
1950	11.518.742	348.739	310.530	250 (1)
1951	14.213.793	502.062	403.190	325 (1)
1952	26.949.609	622.674	432.100	350 (1)
1953	19.186.334	638.750	490.000	350 (1)

<sup>18</sup> L'assemblée du 29 novembre 1955 a approuvé provisoirement et sous réserve de l'approbation définitive, par une assemblée ultérieure, l'apport-fusion de la Société des Ciments Portland Artificiels de l'Indochine, qui se traduirait par l'émission de 28.000 actions Banque de l'Indochine, et par l'élévation du capital de cette dernière à 2.140 millions de fr.

1954	14.172.533	720.805	400.400	1.001(1)
------	------------	---------	---------	----------

(1) Net. Pour 1953, en espèces, ou 5 act. de 250 fr. C.F.A. Crédit foncier de l'Ouest-Africain, 3 act. 400 piastres Indochinoise de Plantations d'Hévéas (SIPH), 2 act. Le Nickel pour 130 actions Banque de l'Indochine.

en milliers de fr.	Bénéfice nets	Dividende total
1943	48.981	42.000
1944	28.240	25.200
1945	30.379	26.755
1946	49.143	39.375
1947	53.304	47.250
1948	92.652	77.320
1949	288.003	186.140
1950	348.739	310.530
1951	502.662	403.190
1952	622.674	432.100
1953	638.750	490.000
1954	720.805	400.400

#### BILANS AU 31 DECEMBRE (En 1.000 francs)

	1950	1951	1952	1953	1954
PASSIF					
Capital	1.275.000	1.275.000	1.500.000	1.750.000	2.000.000
Réserves	791.619	791.619	589.118	1.329.721	1.422.402
Circulation fiduciaire	83.774.340	3.473.450	3.901.434	4.461.105	4.188.105
Compte du Trésor (devises)	9.688.784	39.212.709	32.698.667	16.169.982	26.974.021
Cptes courants correspond.	18.307.590	26.686.506	27.406.857	23.308.449	25.798.046
Exigibilités diverses	42.984.528	47.198.236	44.329.951	43.048.821	64.522.495
Profits et pertes	366.178	514.962	649.573	733.201	764.006
Comptes d'ordre	912.436	432.506	748.454	771.080	724.058
	<u>158.100.475</u>	<u>119.584.988</u>	<u>111.824.054</u>	<u>91.567.359</u>	<u>126.393.332</u>
ACTIF					
Immobilisé	8.000	8.000	8.000	699.302	633.972
Participations et titres	1.562.228	2.063.238	2.624.096	2.747.364	3.075.665

Comptes du Trésor (devises)	84.898.380	29.603.443	11.804.904	5.358.171	19.786.371
Portefeuille effets et bons	21.825.888	24.335.979	31.402.674	25.663.642	28.327.429
Débiteurs	42.415.606	46.539.832	46.587.532	42.810.453	60.031.814
Disponibles	4.648.100	15.942.218	18.016.961	13.049.093	11.955.075
Comptes d'ordre	2.742.273	1.092.278	1.379.987	1.239.334	2.583.006
	<u>158.100.475</u>	<u>119.584.988</u>	<u>111.824.054</u>	<u>91.567.359</u>	<u>126.393.332</u>

BANQUE DE L'INDOCHINE  
(L'Information financière, économique et politique, 22 juin 1956)

Au cours de l'assemblée générale ordinaire tenue le 20 juin 1956, le président, M. Émile Minost, a envisagé les faits saillants à retenir en ce qui concerne la gestion de la Banque pendant l'exercice 1955.

« Sur la fusion avec la Société des Ciments de l'Indochine, je n'aurai rien à ajouter aux explications qui ont été fournies à notre assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 1955. Vous savez que cette opération nous a apporté, dans des conditions qui étalent, favorables à la fois aux actionnaires des Ciments et à ceux de la Banque de l'Indochine, des moyens d'action importants. Je me bornerai donc à souhaiter la bienvenue aux nouveaux actionnaires que nous a amenés cette fusion, et qui vont participer dès cette année à la répartition des bénéfices 1955.

Quant à la création de la Banque française de l'Asie, je vous rappelle que celle-ci a repris, sous une forme mieux adaptée à la situation présente, les activités de notre ancienne succursale de Saïgon. Nous avons laissé à un établissement national la place qui lui revenait dans la nouvelle économie vietnamienne. Mais la Banque française de l'Asie, avec des frais généraux moindres, reste notre moyen de participer à la vie économique du Vietnam et d'y faire participer les entreprises françaises. Depuis sa création, le 12 décembre 1955, elle fonctionne normalement, gênée seulement par les difficultés de remploi de ses dépôts. Son capital vient d'être porté à 400 millions de francs. Ses bénéfices sont satisfaisants. Seront-ils transférables ?

Voici en effet le troisième point sur lequel je veux attirer votre attention : le gouvernement vietnamien a arrêté tout transfert de bénéfices depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1955, date à laquelle il a assumé les responsabilités de l'émission et de la gestion du contrôle des changes. Nos résultats de 1955 en ont été évidemment affectés et vous vous rendez compte certainement sans surprise que c'est à cela qu'il faut attribuer la diminution du montant de nos bénéfices. Nous voulons penser qu'il ne s'agit là que d'une mesure prise sous l'empire des conditions qui prévalaient au lendemain de la cessation des hostilités ; dans l'intérêt même du Vietnam s'impose la reprise progressive des transferts de bénéfices permettant de rémunérer les capitaux investis et les services rendus par les entreprises françaises qui jouent toujours un rôle essentiel dans l'économie du Vietnam et contribuent souvent à lui fournir des moyens de paiement à l'extérieur.

Depuis plusieurs années, nous vous signalions que l'obligation où nous mettrait le gouvernement chinois de maintenir et de payer un personnel pléthorique dans des agences inactives grevait lourdement nos résultats en devises. Nos efforts pour obtenir la fermeture de certaines agences n'avaient pu aboutir. Des négociations sont en cours qui doivent nous permettre la fermeture de l'ensemble de nos agences de Chine. Je ne saurais vous dissimuler qu'elles ont été difficiles et ont comporté l'abandon de nos actifs en Chine à l'instar de ce que les banques anglaises ont dû se résigner à accepter. Mais

nous en obtiendrons un allègement important de nos charges et, partant, une amélioration de nos résultats globaux.

Notre Bilan ne se présente en régression sur celui de l'an dernier que par suite du transfert de nos affaires dans le Sud-Vietnam à la Banque française de l'Asie. Sa structure se trouve considérablement renforcée ; vous n'avez certainement pas manqué de remarquer que le montant de nos réserves dépasse maintenant 3.327 millions, contre 1.422 millions à la fin de l'exercice précédent.

Quant à notre Portefeuille-titres, dont la valeur s'est notablement accrue au cours de l'année 1955 et n'a pas sensiblement varié au cours des derniers mois, il est une source de recettes très importantes. Si certaines diminutions de rendement peuvent se produire en ce qui concerne ses éléments d'Extrême-Orient, d'autres postes nous assurent déjà et nous assureront sans doute encore davantage demain des rentrées croissantes.

Je ne voudrais pas reprendre l'exposé que vous avez entendu des résultats obtenus par vos diverses agences ou filiales d'outre-mer. Je crois cependant devoir souligner les résultats favorables de plusieurs des initiatives prises au cours des dernières années.

En Afrique du Sud, la progression des activités de notre filiale autorise d'excellents espoirs : d'ores et déjà, les deux nouveaux sièges créés en 1954 sont bénéficiaires.

Au Laos, le développement des affaires traitées par notre agence de Vientiane\*, ouverte en 1953, nous oblige à envisager l'extension de notre installation.

Enfin et surtout, notre activité dans la métropole est en progression constante depuis plusieurs années. Nos dépôts sont en augmentation, ainsi que les emplois bancaires auxquels nous les utilisons. Notre clientèle métropolitaine s'est parallèlement élargie et c'est aussi dans la métropole que s'est particulièrement développée notre activité proprement financière.

Vous voyez, messieurs, que si des événements indépendants de nous ont provoqué une situation qui a inévitablement diminué nos bénéfices et nous a valu de lourdes charges, nous trouvons dans la reconstruction entreprise et que nous poursuivrons sans relâche, des éléments qui nous permettent de nous tourner résolument vers l'avenir.

## Le rapport du conseil

Après un très large tour d'horizon mondial, le rapport passe plus particulièrement en revue les pays et territoires où s'exerce l'activité de l'établissement : Vietnam, Cambodge, Laos, Chine, Hongkong, Japon, Thaïlande, Malaisie, Arabie Saoudite, Territoires français du Pacifique, Éthiopie, Côte française des Somalis, Afrique du Sud, Tanger, Londres. Au Sud-Vietnam, la Banque française de l'Asie, filiale de la Banque, a repris à fin 1955 les activités précédemment enregistrées par celle-ci.

« Dans la métropole nos services bancaires ont encore augmenté leur activité dans la métropole et ont développé leurs relations avec d'importantes entreprises industrielles et commerciales.

Dans le cours de l'année 1955, votre établissement est intervenu dans de nombreuses opérations de crédit, le concours apporté à notre clientèle ayant été particulièrement accru dans le domaine des facilités de caisse, de l'escompte et des crédits à moyen terme. Nous avons notamment participé à de nouveaux et importants financements consentis à des sociétés titulaires de commandes pour l'étranger.

Notre service d'arbitrage a maintenu sa position, et nous avons poursuivi le développement de nos opérations de change.

La liste de nos principales participations n'a pas été sensiblement modifiée, si l'on met à part le cas particulier de la Banque française de l'Asie, dont il a été question à propos du Vietnam.

Nous n'avons à signaler comme participation nouvelle qu'une prise d'intérêts dans la Compagnie des Chemins de fer de l'Est, lors de la transformation de cette Compagnie en société d'investissement.

Enfin, dans le cadre de la politique gouvernementale tendant à promouvoir le développement des économies régionales, nous avons mis au point, en liaison avec des sociétés industrielles locales et avec nos confrères de la place de Paris et de la province, plusieurs projets de sociétés d'études régionales et de sociétés de développement, notamment en Alsace, où votre Etablissement a joué un rôle très actif. »

#### Remarques sur le bilan

« Le total du bilan au 31 décembre 1955 s'élève à 80.982.792.874 francs en diminution de 45 millions de francs environ sur celui de 1954.

Cette importance contraction s'explique par la fermeture de vos sièges du Vietnam et spécialement par la reprise par la Banque française de l'Asie des engagements et du reliquat des actifs de votre succursale de Saïgon.

Les postes « Réserves » progressent de 1.904.671.643 francs. Cette progression est imputable, d'une part, à l'affectation à la « Réserve générale », conformément aux décisions de l'Assemblée générale ordinaire du 29 juin 1955. d'une somme de 300 millions de francs, d'autre part, à l'apparition d'une prime de 1.604.671.643 francs dégagée par la fusion de la Société des Ciments Portland artificiels de l'Indochine avec votre Etablissement.

Le poste « Capital » qui figure pour 2.140 millions de francs, est en augmentation de 140 millions comme suite à l'attribution, aux actionnaires des Ciments de l'Indochine autres que votre Etablissement, de 28.000 actions de 5.000 francs chacune de votre Banque. »

#### Résultats

L'Assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1955. soldés, comme annoncé, par un bénéfice de 530 millions 485.589 francs contre 720 millions 805.402 en 1954.

Cette contraction est la conséquence de la réduction de l'activité dans les pays d'Indochine et surtout des difficultés de transfert vers la France. L'assemblée a décidé de distribuer pour l'exercice 1955 un dividende net de 1.601 francs par action de 5.000 fr., égal à celui de l'exercice 1954 mais s'appliquant au nouveau capital de 2.140 millions de francs. La mise en distribution a été fixée au 2 juillet 1956.

L'assemblée a ratifié les nominations de M. Pierre Fournier et de M. Jacques Marchegay et a renouvelé les mandats d'administrateur de MM. Fernand Bernard, Jacques Marchegay. Charles Michel-Cote et Émile Minost.

CRÉDIT FONCIER DE L'INDOCHINE\*  
BANQUE DE L'INDOCHINE  
LA PATERNELLE

*(L'Information financière, économique et politique, 26 octobre 1956)*

Sous les auspices de la Banque de l'Indochine et de la Cie d'assurances La Paternelle, le Crédit foncier de l'Indochine vient de procéder à la constitution de la Société de Crédit à l'habitation. au capital de 100 millions de francs.

Son siège social est établi 7, place des États-Unis, à Paris (XVI<sup>e</sup>).

Cette société a pour objet la recherche, l'étude et la mise en œuvre de toutes opérations commerciales propres à faciliter et à développer la construction immobilière, notamment par l'attribution de prêts à court, moyen ou long terme, aux constructeurs ou acquéreurs d'immeubles, ainsi qu'aux acquéreurs d'actions ou de parts de sociétés immobilières ; toutes opérations susceptibles de favoriser l'amélioration, la remise en état et l'équipement de tous biens immobiliers en général ainsi que leur acquisition.

---

## BANQUE DE L'INDOCHINE

*(L'Information financière, économique et politique, 14 juin 1957)*

L'assemblée générale ordinaire s'est réunie le 12 juin sous la présidence de M. Émile MINOST, président du conseil d'administration.

Elle a approuvé les comptes de 1956, qui se soldent par un bénéfice net de 519.781.224 francs et fixé le dividende à 1.000 francs net par action de 5.000 francs nominal. Ce dividende sera mis en paiement à partir du 18 juin 1957.

### Allocution du Président

Le président a prononcé l'allocution suivante :

« Les résultats de l'exercice 1956 sont du même ordre que ceux de l'année 1955. Je puis dire cependant qu'ils doivent être considérés comme largement satisfaisants.

Il ne faut pas oublier en effet que votre établissement vit actuellement des années de transition. Aucun de vous ne sous-estime certainement les difficultés de tous ordres qui sont la conséquence inévitable des transferts d'activité auxquels les événements des dix dernières années nous ont contraints. Il nous a fallu — et il nous faut encore — engager de nouvelles dépenses sur de nouveaux terrains, en même temps que nous devons réduire au maximum nos frais généraux dans d'autres domaines. C'est une tâche difficile, particulièrement ingrate et dont les résultats favorables n'apparaissent qu'avec le temps, car les nouvelles charges font immédiatement sentir leur poids tandis que les allègements de frais peuvent rarement être instantanés ; parfois même une réduction des dépenses futures ne peut être obtenue qu'au prix d'une surcharge très provisoire.

C'est cette période que nous traversons et je pense être réaliste en vous indiquant qu'elle s'étendra sans doute encore sur plusieurs années.

Quoi qu'il en soit, le point essentiel est de savoir si, d'une année à l'autre, il y a eu progrès ou recul d'activité et de potentiel. Je puis vous affirmer que votre établissement, au 31 décembre 1956, a gagné du terrain dans la plupart de ses sièges, tant en activité qu'en solidité. Et cela en dépit d'une année très difficile en raison de multiples événements dans la politique internationale qui nous ont fait une obligation de renforcer un peu partout nos dotations de prévoyance.

Au Vietnam, où la stabilité du régime a fait d'heureux progrès, la Banque française de l'Asie n'a cessé, depuis sa naissance, d'améliorer sa position. Ses inévitables charges de démarrage ne nous permettent pas de recueillir encore tous les fruits de l'application d'une formule que nous nous félicitons d'avoir adoptée pour tenir compte de l'évolution du pays.

Aussi bien restons-nous attentifs à poursuivre sur d'autres terrains la politique d'adaptation de notre organisation extérieure telle qu'elle avait été conçue et amorcée au cours des années précédentes. Nous utilisons pour cette tâche l'expérience et l'autorité acquises dans le passé et le concours d'un personnel fidèle et compétent.



Un tel problème ne comporte pas de solution uniforme. Certains de nos sièges opèrent dans des pays qui bénéficient déjà d'une forte structure : d'autres poursuivent leur activité dans des États plus récemment appelés au plein exercice de leur souveraineté et de leur indépendance nationales ; d'autres enfin, continuent plus ou moins directement à participer à l'administration financière de certains territoires et à y apporter leur concours aux autorités françaises.

Cette diversité ne facilite pas notre tâche, mais du moins appliquons-nous dans notre gestion certains principes constants qui nous paraissent peu contestables.

#### [Promotion de cadres locaux]

La promotion de cadres locaux recrutés et préparés depuis de longues années à l'exercice de fonctions de responsabilité nous paraît traduire dans notre activité quotidienne la politique générale que j'ai précédemment esquissée. Nous sommes déterminés à poursuivre ce mouvement et à appeler à des postes d'importance croissante des agents locaux sans autre discrimination ou restriction que celles résultant d'une sélection fondée sur les connaissances techniques et le mérite personnel.

Notre effort tend partout à développer le courant des échanges avec la France, et précisément, notre évolution adaptée aux contingences locales, notre réorganisation à base de réalisme et d'efficacité, nous ont permis d'obtenir des résultats tangibles dans un domaine dont l'importance, du point de vue national, est plus évidente que jamais.

En France, nous avons pu, comme vous l'indique notre rapport, développer nos opérations bancaires avec une clientèle sensiblement étendue. La conjoncture économique et financière, le resserrement nécessaire du crédit que les Pouvoirs publics ont opéré pour parer à certains excès ont posé aux entreprises des problèmes parfois difficiles ; notre organisation et nos ressources nous ont alors permis d'apporter à une clientèle élargie un concours qu'elle a fort apprécié.

Dans le domaine financier, nous avons présidé ou collaboré à la création d'entreprises dont les objets sont très divers, allant de l'étude des besoins de adaptation de notre économie interne à la mise en œuvre de techniques ou de méthodes modernes, ou au développement des chances que notre pays a de voir s'alléger son déficit en devises grâce à des productions nouvelles qui lui faisaient jusqu'ici défaut.

Nous sommes en droit d'espérer que le développement parallèle de nos opérations bancaires et de notre activité en tant que banque d'affaires donnera des résultats qui influenceront favorablement, dans les années à venir, sur le montant de nos bénéfices.

Vous vous attendez certainement à ce que je vous dise un mot de la manière dont se présente l'exercice en cours. Mais vous ne serez pas surpris que la fluidité de la situation, tant intérieure qu'extérieure, me contraigne à beaucoup de prudence dans mon propos. Je me bornerai donc à vous dire que, jusqu'ici, l'exercice 1957 se présente au moins aussi bien que le précédent.

Je ne veux pas terminer ces quelques remarques sans émettre deux vœux dont j'ose espérer qu'ils seront entendu des pouvoirs publics.

Tout d'abord, nous souhaitons que le règlement des dommages de guerre dus aux sociétés qui opéraient et opèrent souvent encore dans la Péninsule indochinoise soit accéléré. Les années passent et des dommages, vieux parfois de dix années, n'ont pas encore donné lieu à un complet règlement d'indemnités.

Ensuite et surtout, nous émettons le vœu que soit enfin abordée la question de la réparation des spoliations dont tant de personnes physiques et morales françaises ont été victimes au Tonkin et dans le nord de l'Annam. Il serait choquant que les grands principes inscrits dans la Constitution et selon lesquels les calamités nationales sont à la charge de la collectivité restassent lettre morte. Et il serait dangereux qu'un manque de respect des efforts du passé portât quelque atteinte à la confiance dans les efforts de l'avenir.

## La discussion

À la question d'un actionnaire, le président a répondu : « Nous avons l'intention d'ouvrir très prochainement un siège à Lausanne. C'est une question de semaines, presque de jours. Nous attendons que soient terminés seulement les derniers travaux d'aménagement et les dernières formalités administratives. »

## Le rapport du conseil administration

Du rapport du conseil, nous extrayons le passage suivant :

« Nos prises de participations nouvelles ont été inspirées par le désir de contribuer à promouvoir l'application en France des techniques nouvelles et de nous intéresser au développement d'ensembles économiques régionaux ainsi qu'à l'exploitation des ressources françaises en Afrique. En outre, en vue de renforcer nos moyens d'action, notamment dans ces secteurs, nous avons resserré nos liens avec divers groupes bancaires.

Pour contribuer aux efforts entrepris pour l'application des techniques scientifiques les plus récentes à tous les domaines de l'industrie, nous avons, avec le concours de sociétés françaises de premier plan, constitué la Société auxiliaire pour l'énergie atomique (AUXI-ATOME). D'autre part, votre établissement a pris dans SAPHIMO une participation qui lui permettra de s'intéresser aux applications industrielles de la radioactivité artificielle. Dans le domaine des recherches pétrolières, une participation a été prise dans le capital de la Compagnie française de prospection sismique, société créée en vue de l'application des techniques géophysiques à la recherche du pétrole dans la zone franc.

Enfin, en étroite collaboration avec les sociétés suivantes : Produits Chimiques de Saint-Gobain, Chauny et Cirey, Chaux et Ciments de Lafarge et du Teil, La Paternelle, Lorraine-Escaut, et Shell-Berre, nous avons fondé le Centre de recherches économiques appliquées, auquel plusieurs autres sociétés ont adhéré, et qui a pour objet de fournir à ses membres des éléments de prévision économique et des études de marché et de recherche opérationnelle.

En second lieu, mettant à profit l'expérience que nous a valu la création de la Société alsacienne de développement et d'expansion, dont nous vous avons tenus informés lors de notre dernière assemblée, nous avons participé dans l'Est à la constitution de la Société Lorraine de Développement et d'Expansion (LORDEX) et dans le Sud-Ouest à la constitution de la Société toulousaine d'études financières et industrielles du Sud-Ouest (TOFINSO), et nous avons pris des intérêts dans la Société pour l'expansion économique de Bordeaux et du Sud-Ouest (EXPANSO), et dans PETROFIGAZ (Société financière pour favoriser la diffusion et l'utilisation régionales des gaz de pétrole).

En Afrique, nous avons constitué le Consortium européen pour le développement des ressources naturelles de l'Afrique, avec le concours de groupes français et européens. Cette participation doit permettre à votre banque de jouer un rôle important dans le développement économique de l'Afrique.

Les aliénations auxquelles nous avons procédé ne sont que de faible importance : cession de notre participation Equatoriale de Mines\* ; réduction de notre participation dans la Compagnie minière de l'Oubanghi Oriental\* et dans d'autres entreprises de moindre importance. »

---

Banque de l'Indochine  
96, bd Haussmann, Paris (8<sup>e</sup>)  
AVIS AUX ACTIONNAIRES

*(L'Information financière, économique et politique, 11 septembre 1957)*

Il est rappelé que la Banque de l'Indochine procède actuellement à l'augmentation de son capital social qui sera porté de 2.140.000,000 à 4 milliards 280.000.000 par l'émission de 428.000 actions nouvelles de fr. 5.000 à souscrire en numéraire. Ces actions nouvelles seront créées jouissance du 1<sup>er</sup> octobre 1957.

Le prix d'émission a été fixé à fr. 10.000 par action nouvelle, soit avec une prime de fr. 5.000 par titre. Les actions nouvelles souscrites seront payables en totalité lors de la souscription.

Les souscriptions seront reçues jusqu'au 16 septembre 1957 au siège social de la Banque de l'Indochine, ainsi que dans ses succursales et agences. Elles seront réservées par préférence aux propriétaires d'actions anciennes ou aux gestionnaires de droits représentant le capital actuel. Le droit de souscription s'exercera, soit par la présentation à l'estampille des certificats nominatifs d'actions, soit par la production de bons de droits qui seront délivrés aux actionnaires désireux de négocier tout ou partie de leurs droits. La délivrance des bons de droits s'en effectuera sur production des certificats appuyés d'une demande de retrait de droits accompagnée des pièces contentieuses d'usage.

---

Banque de l'Indochine

*(L'Information financière, économique et politique, 3 mai 1958)*

Le conseil d'administration de la Banque de l'Indochine a décidé de convoquer les actionnaires en assemblée générale ordinaire le 25 juin 1958.

Cette assemblée sera appelée à approuver les comptes de l'exercice 1957 qui font apparaître un bénéfice de fr. 744.808.966 contre fr. 519.781.224 pour l'exercice précédent.

Au cours de l'exercice 1957 le capital a été doublé par la création d'actions nouvelles jouissance du 1<sup>er</sup> octobre 1957.

Le conseil proposera pour les actions anciennes de 5.000 fr. le maintien d'un dividende net de 1.000 fr. et un dividende de 250 fr. par action nouvelle de 5.000 fr.

---

BANQUE DE L'INDOCHINE

*(L'Information financière, économique et politique, 27 juin 1958)*

<p>L'assemblée ordinaire du 25 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1957 se soldant par un bénéfice net de 744.808.966 francs et voté la répartition d'un dividende de 1.000 francs net par action ancienne de 5.000 francs et de 250 francs net par action nouvelle de 5.000 francs créée jouissance du 1<sup>er</sup> octobre 1957. Ce dividende sera mis en paiement le 2 juillet 1958,</p>
---

Allocution de M. Émile MINOST

Je vous avais entretenus, l'an dernier, de l'effort que nous devons faire pour traverser la période de transition que les circonstances nous ont imposée. Les résultats obtenus en 1957, en sensible progression sur ceux de 1956, apportent une indication favorable sur l'efficacité de la tâche poursuivie.

Il n'est pas sans intérêt de souligner que cette progression est due à une activité accrue rendue possible par l'augmentation de nos ressources dont témoigne le total du bilan, car il est trop couramment admis que la hausse du taux de l'escompte est, par elle-même et sans effets contraires, une source de bénéfices supplémentaires pour les banques.

C'est donc à une augmentation de nos ressources que nous devons, en premier lieu, l'amélioration constatée en fin d'année — en fin d'année seulement, et partiellement — nous avons pu disposer des sommes provenant de l'augmentation de notre capital ; mais surtout, dans la métropole comme dans les sièges extérieurs, nous avons pu obtenir un accroissement de nos dépôts.

Nous avons eu ainsi les moyens de répondre plus largement aux demandes de crédit en mettant à la disposition de l'économie nationale les fonds qui nous étaient confiés, et en utilisant au mieux le dévouement et les capacités de notre personnel. Une importance toute particulière a été prise dans nos emplois par les crédits à l'exportation. qu'il s'agisse des crédits à court terme de mobilisation de créances nées ou de crédits à moyen terme destinés à financer des fournitures de matériel d'équipement ou de grands travaux à l'étranger.

Cette activité immédiatement rémunératrice est allée de pair avec celle qui consiste à investir dans des créations nouvelles, ou dans des affaires qui éprouvent le besoin de se réformer ou de se développer, les fonds de notre capital et de nos réserves. Certains de ces investissements concourent à renforcer le rendement de notre portefeuille de titres et de participations ; d'autres préparent l'avenir. Tous répondent à des besoins pressants de l'Economie nationale : crédit à l'habitation, développement régional, recherche et exploitation pétrolière, mise en valeur du Sahara, promotion de techniques nouvelles.

L'action poursuivie depuis de longues années pour compenser les pertes de substance que nous avons subies en Extrême-Orient se trouve cependant contrecarrée par des mesures prises sous l'empire des circonstances, qui ont pour effet de freiner l'activité bancaire, et de retirer aux banques le bénéfice de leurs efforts. La limitation du volume des crédits que nous pouvons accorder fige une situation en progression normale ; et l'impôt exceptionnel sur l'excédent de bénéfices, créateur d'inégalité fiscale, mettrait les banques, s'il était maintenu, dans une position d'infériorité par rapport aux autres branches de l'activité nationale qu'elles ont pour mission de soutenir.

A ces réflexions qui concernent notre activité métropolitaine, je voudrais ajouter toutefois que nos sièges extérieurs constituent un élément qui, certes, n'est pas à l'abri des perturbations mondiales et locales, mais qui apporte dans notre gestion un élément d'équilibre.

Aussi bien voudrais-je pour conclure, et reprenant un passage du rapport de votre conseil, dire que l'effort souhaité pour le redressement financier de notre pays est en cours d'accomplissement, et espérer que ce redressement permettra à l'économie nationale d'échapper à l'asphyxie dont elle était menacée et aux établissements bancaires de recouvrer toutes leurs possibilités d'action et de participer ainsi, sans discrimination, à l'expansion que justifie le potentiel des ressources et de productivité de notre pays. »

Le rapport du conseil d'administration

Du rapport du conseil nous extrayons les passages suivants :

Comme certains signes relevés notre rapport de l'an dernier pouvaient le laisser prévoir, l'année 1957 a marqué le terme d'une période d'expansion économique générale poursuivie sans notable interruption depuis la fin de la dernière guerre. Ce changement d'orientation s'est accentué et, à la différence de ce qui s'était produit il y a quelques années, affecte simultanément la plupart des pays du monde occidental. En outre, il survient au moment où une rapide évolution des techniques, notamment dans le domaine de l'armement et des engins aériens, comporte de sérieuses incidences pour l'industrie. Il coïncide enfin avec une inflation généralisée, où la baisse des cours des matières premières contraste avec la hausse des salaires et des prix à la consommation.

L'évolution de la tendance qui se manifeste ainsi a toutefois entraîné des conséquences diverses selon les secteurs de l'économie et selon les pays.

Comme pour les années précédentes, le rapport passe plus particulièrement en revue les pays ou territoires où s'exerce l'activité de la Banque de l'Indochine.

## VIETNAM

Le Vietnam a poursuivi la consolidation de sa structure politique et économique. Cependant, les efforts réalisés et les résultats déjà obtenus ne laissent pas encore percevoir nettement l'évolution vers un équilibre indépendant de l'aide américaine qui assure encore plus de 40 % des recettes budgétaires ordinaires et couvre le déficit commercial.

En valeur absolue, ce déficit s'est encore accru sous l'effet du développement des échanges extérieurs. Toutefois, les exportations ont plus fortement progressé que les importations. La reprise des sorties de riz et l'accroissement des exportations de caoutchouc expliquent cette progression qui, par rapport à 1956, est de l'ordre de 76 %, l'augmentation des importations n'étant que de 32 % d'une année à l'autre.

L'Union Française, qui a acheté au Vietnam 62 % de son riz et 73 % de son caoutchouc, est restée de très loin le premier client de ce pays.

Les achats du Vietnam à l'étranger ont été plus importants, tant en volume qu'en valeur, et les courants commerciaux se sont déplacés ; la France a occupé le premier rang parmi les pays fournisseurs, avec plus de 28 % du total des importations contre 23 % en 1956 ; les États-Unis avec 22,7 % sont passés en seconde position, suivis de très près par le Japon (21,4 %).

Cette augmentation des achats extérieurs, orientés, comme l'année précédente, surtout vers les biens de consommation, conjuguée avec une politique déflationniste, a provoqué la constitution de stocks dont l'écoulement a rencontré certaines difficultés.

La politique économique du pays s'est heureusement dirigée vers une concentration des efforts sur l'agriculture, dont la primauté est maintenant reconnue, et de transformation produits du sol.

La situation de Nord-Vietnam est restée inchangée ; nos actifs dans le pays échappent entièrement à notre contrôle et aucun pas n'a été fait vers la solution problèmes d'indemnisation qui posent.

## CAMBODGE

En dépit d'une certaine instabilité ministérielle, le Cambodge, sous l'impulsion du prince Sihanouk, s'est orienté plus nettement vers l'Union nationale.

Les problèmes concernant le développement de l'agriculture ont dominé la politique intérieure. Mais, en même temps, une campagne active était entreprise pour l'industrialisation du pays et la formation de techniciens.

Sur le plan financier, une politique très prudente a continué de prévaloir et, à la fin de l'année, les avoirs en devises et en or de la Banque Nationale dépassaient largement le montant de la circulation fiduciaire.

Le déficit des échanges extérieurs a été considérablement réduit, et la balance commerciale a même été en fort excédent, si l'on exclut les importations réalisées dans le cadre des aides économiques étrangères. Les achats à l'étranger ayant peu varié d'une année sur l'autre et la production de caoutchouc étant restée stable, cette amélioration a été due essentiellement à une récolte de riz favorable qui a permis d'accroître de 40 % la valeur des exportations.

L'Union française est devenue le deuxième fournisseur du Cambodge, avec 19 % des importations. Ayant repris au Japon la seconde place, elle n'est plus dépassée que par Hong-Kong.

Bien qu'à la suite des décisions monétaires françaises d'août 1957, les ventes dans la zone franc aient été officiellement suspendues, sauf dérogations exceptionnelles, notre pays est resté le premier client du Cambodge, absorbant plus du tiers des exportations.

## LAOS

Mettant fin à la dissidence des deux provinces septentrionales, l'accord signé au mois d'octobre avec les forces Pathet-Lao a permis la réunification du pays.

L'activité des échanges extérieurs s'est maintenue au niveau élevé déjà atteint en 1956, l'excédent des importations continuant à être compensé par l'aide américaine. Le commerce laotien tend à s'orienter vers les pays du Pacifique, mais les produits français ont conservé un débouché relativement important.

Un effort fiscal accru, portant entre autres sur les droits d'entrée, tend à augmenter les recettes budgétaires.

À un marché maintenant servi par une importante organisation bancaire, votre succursale a apporté sa collaboration active, notamment pour le financement du commerce extérieur.

Comparés aux bénéfices de l'exercice 1956, les résultats de l'année écoulée marquent un nouvel et appréciable développement de l'activité de votre siège.

Avec la mise en service de son nouvel immeuble, la succursale disposera de locaux modernes adaptés à ses besoins.

## TERRITOIRES FRANÇAIS DU PACIFIQUE

Sur le plan de l'administration focale, la mise en place des institutions créées en application de la loi-cadre a entraîné de profondes modifications dans l'administration des territoires.

En Nouvelle-Calédonie, le développement des activités minières s'est poursuivi pendant la plus grande partie de l'année 1957, mais au cours des derniers mois, les restrictions imposées au commerce extérieur japonais et l'augmentation de l'offre de ce métal dans le monde ont sensiblement réduit les exportations de minerai de nickel.

Par contre, l'exportation des fontes et mattes de nickel a été en augmentation et sera appelée à se développer bien davantage après l'achèvement de la construction du barrage de la Yaté et la transformation de l'usine de traitement de minerai.

La production agricole a souffert des effets d'une sécheresse sans précédent dans l'histoire de la Nouvelle-Calédonie.

Votre succursale a continué à apporter son concours au financement du commerce extérieur et des travaux d'équipement et à la mise en valeur du pays. Ses résultats, largement bénéficiaires, ont dépassé ceux de l'année précédente.

Aux Nouvelles-Hébrides, vos bureaux de Port-Vila et de Luganville ont continué à favoriser l'activité économique du Condominium.

La construction d'un quai sur le canal de Santo, la construction d'une entreprise de pêche avec ses annexes et les prospections minières actuellement en cours paraissent susceptibles d'exercer une heureuse influence sur le développement de cet archipel.

Les résultats de nos bureaux néo-hébridais sont modestes, mais encourageants.

Malgré une augmentation appréciable des exportations de phosphates, de coprah et de vanille, qui ont permis un accroissement de l'ordre de 10 % de la valeur totale des exportations, le déficit de la balance commerciale de la Polynésie française s'est considérablement accentué. Ce déficit a pu cependant être en partie comblé grâce aux recettes en devises étrangères résultant du développement du tourisme.

Les résultats de votre succursale ont été en progression.

## MÉTROPOLE

L'exercice 1957 a été marqué par une nouvelle et importante augmentation du volume d'affaires réalisé dans la métropole par nos services bancaires.

Le développement des opérations de banque a été particulièrement sensible dans le domaine de l'escompte commercial et des crédits mobilisables à court terme et à moyen terme. Cette progression résulte des efforts qui ont été réalisés pour permettre à notre établissement de bénéficier de l'expansion économique qui s'est poursuivie en 1957 et d'accroître sa clientèle industrielle et commerciale.

Cependant, dans l'esprit des dispositions prises par les autorités monétaires pour lutter contre l'inflation, nous avons procédé à la discrimination des concours apportés à nos clients, en nous attachant à appuyer dans toute la mesure du possible les efforts de la clientèle exportatrice et, tout en subissant les effets des restrictions de crédits dont il a été parlé plus haut, nous nous sommes efforcés de maintenir notre concours à l'économie nationale.

## PARTICIPATIONS

Les prises de participations nouvelles ont eu pour objectifs principaux d'intéresser notre établissement au développement de la recherche et de l'exploitation du pétrole et à l'expansion de l'économie de divers territoires africains.

En collaboration avec d'autres établissements, en particulier avec MM. Lazard Frères et Cie, nous avons participé à la constitution des sociétés suivantes spécialisées dans l'industrie du pétrole :

— Compagnie française pour le financement de la recherche et de l'exploitation du Pétrole « REPFRANCE », société destinée au financement d'entreprises intéressées à l'exploration et à la production d'hydrocarbures en France et dans l'Union française ;

— Société de recherches et d'exploitation de pétrole « EURAFREP », société appelée à participer de façon directe et en association avec d'autres organismes, à la mise en valeur de permis pétroliers de recherches et d'exploitation tant en France qu'à l'étranger :

— Compagnie auxiliaire du pétrole « C.A.P. », société financière créée en vue d'établir et de développer des sociétés spécialisées dans les techniques utilisées pour la recherche pétrolière, telles que la société FORAFRANCE, dont l'objet principal est l'exécution de travaux de forage.

On doit espérer que ces sociétés bénéficieront de la progression de la production du pétrole dans le monde, et plus particulièrement de l'essor que connaissent actuellement la recherche et l'exploitation des hydrocarbures dans l'Union française.

Nous avons également contribué à la création de la Compagnie financière pour le développement économique de l'Algérie « COFIDAL », de la Société pour le développement du Congo Français et de la Compagnie financière pour l'Outre-Mer « COFIMER ».

En outre, nous avons été présents à la constitution de la Société concessionnaire française pour la construction et l'exploitation du tunnel routier sous le mont Blanc, et nous avons acquis une participation dans l'Union financière d'Extrême-Orient\* dont les activités commerciales s'exercent la plupart des régions où nous sommes installés.

Enfin, nous avons souscrit aux augmentations de capital ou accru notre participation dans le capital de plusieurs sociétés, notamment :

- Le Nickel,
  - Société française d'entreprises de dragages et de travaux publics,
  - Union de crédit pour le bâtiment,
  - Cartonneries de La Rochette,
  - Compagnie des eaux et d'électricité de l'Indochine,
  - Société indochinoise d'électricité.
- 

#### BANQUE DE L'INDOCHINE

*(L'Information financière, économique et politique, 19 juin 1959)*

L'assemblée ordinaire, tenue le 17 juin 1959 a approuvé les comptes de l'exercice 1958 qui se soldent par un bénéfice net de 969.166.953 fr. et voté un dividende net de 750 francs par action de 5.000 francs nominal qui sera payable à partir du 25 juin.

#### L'allocution du Président

Le président, M. Émile Minost, prononcé l'allocution suivante :

« Le rapport de votre conseil d'administration vous a assez amplement renseignés sur la marche de la société, et le rapport de vos commissaires aux comptes vous a donné de suffisantes précisions sur le bilan pour que je puisse me borner à quelques commentaires sur un point particulier.

Je pense répondre à votre attente en vous donnant quelques précisions sur l'inventaire des valeurs mobilières figurant dans notre portefeuille au 31 décembre dernier, inventaire que nous devons, conformément à une ordonnance du 4 février 1959, publier dans le *Bulletin des annonces légales obligatoires*. mais que, dès aujourd'hui, vous pouvez trouver joint à notre rapport, et présenté dans la forme prescrite par un arrêté du 7 mars.

Je vous rappelle les conditions dans lesquelles ce document a été établi, en application des dispositions légales.

Les titres figurant dans le portefeuille font l'objet d'une énumération détaillée, sous réserve des trois exceptions suivantes.

Sont inscrits sur des lignes distinctes, globalement, mais avec l'indication de la valeur d'inventaire :

1° Les titres de placement et des participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 10 millions de francs par catégorie de titres ou par participation ;

2° Les participations immobilières ;

3° Les participations étrangères.

Ces dispositions expliquent pourquoi la liste énumérative ne comporte pas certaines participations françaises ou étrangères que vous vous attendiez à y trouver.



Parmi les participations françaises de la première catégorie, je me bornerai à citer notamment :

Banque Franco-Chinoise pour le Commerce et l'industrie.  
Chemins de fer de l'Indochine et du Yunnan.  
Le Nickel,  
Cie des Salins du Midi et des Salines de Djibouti.  
Société Indochinoise des Plantations d'Hévéas.

La raison pour laquelle ces participations, bien que particulièrement importantes, sont incluses parmi les participations de moins de 10 millions, réside dans le fait que, par suite des amortissements opérés, elles figurent chacune effectivement dans notre inventaire pour une valeur comptable inférieure à cette limite.

En ce qui concerne les sociétés immobilières, elles concernent des intérêts dont la majeure partie est située dans la région parisienne et à Marseille.

Parmi les participations dans les sociétés étrangères, qui figurent également sur une seule ligne pour leur valeur comptable, je voudrais citer les suivantes :

Banque Albert de Bary, Amsterdam,  
French Bank of Southern Africa, Johannesburg,  
Foncim Cy (Pty), Johannesburg,  
French American Banking Corporation, New York,  
Banque Etebarate (Iran), Téhéran.  
Crédit Foncier d'Extrême-Orient, Bruxelles.

Ces participations ont également fait l'objet de très larges amortissements qui vous expliquent le montant relativement faible de la ligne dont il s'agit.

Ces simples exemples vous montreront que le document qui vous est remis doit être interprété avec une certaine prudence, et je crois préférable de vous indiquer qu'à la date du 31 décembre dernier, la valeur de notre portefeuille était sensiblement égale à quatre fois le montant de son inscription au bilan. Il s'agit là, bien entendu, d'un ordre de grandeur, car une proportion assez importante des actions que nous détenons ne sont pas cotées, et nous avons dû procéder à des évaluations.

Pour rester sur le sujet du portefeuille, je pense que vous serez intéressés à connaître la répartition géographique approximative de nos participations :

Métropole et Europe	44 %
Afrique	21 %
Amérique	17 %
Indochine Sud-Est asiatique	10 %
Pacifique	6 %
Proche-Orient	1 %
Rentes, obligations	1 %

Je voudrais enfin, en terminant, vous rappeler qu'une banque d'affaires n'est ni une société holding, ni une société d'investissements, et que son portefeuille doit être avant tout considéré comme un instrument de travail.

C'est en se plaçant de ce point de vue qu'il convient d'apprécier le document qui vous est remis.

\* \*

Dans une économie mondiale où les menaces de récession coïncident avec l'apparition de nouveaux concurrents, et où chacun cherche âprement à défendre ses positions, la France a entrepris le redressement de ses finances et de son économie sur lesquelles, depuis vingt ans, ont pesé les guerres et une politique plus généreuse que réaliste.

L'effort demandé au pays est immense. Mais les investissements réalisés pour l'équipement industriel peuvent lui servir de point d'appui, et les ressources nouvelles dont l'exploitation commence lui donne les éléments nécessaires pour qu'il se poursuive avec succès. À l'échelon de la nation, ce redressement a déjà produit d'heureux effets. À l'échelon des particuliers et des sociétés, ces effets ne peuvent être rendus sensibles qu'à la longue. Il importe donc que l'effort nécessaire soit accepté tous et poursuivi sans relâche. »

#### Le rapport du conseil d'administration

« L'année 1957 avait été marquée par l'interruption ou le ralentissement de l'essor économique du monde occidental. L'année 1958 a connu des tendances plus complexes.

En Amérique du Nord, à la dépression qui s'était poursuivie pendant les premiers mois de l'année, a succédé un rapide redressement, poursuit le rapport. Mais ce revirement spectaculaire a été un phénomène exclusivement nord-américain : l'Europe occidentale a continué à subir un arrêt ou un abaissement de son rythme d'expansion, les pays sous-développés et exportateurs de matières premières ont vu leur situation s'aggraver ; par contre, les nations d'obédience communiste semblent avoir accompli de nouveaux progrès qui leur ont notamment permis d'entrer en concurrence avec le monde occidental pour des produits de plus en plus nombreux.

Les manifestations de ces tendances diverses apparaissent sur les grands marchés internationaux aussi bien que dans les économies nationales. »

#### Les marchés de matières premières

« Malgré la reprise enregistré sur les cours de certains minerais en fin d'année, les marchés de matières premières ont été généralement peu soutenus en raison de l'excédent des moyens de production sur les besoins de consommation.

La production des principales matières premières a augmenté dans des proportions considérables depuis quelques années. Cette évolution est due à de multiples causes : évaluation excessive des besoins du monde occidental due aux espoirs suscités par l'expansion économique remarquable des années 1953-1958, contrats passés par le gouvernement des États-Unis pour la constitution de stocks stratégiques, politique expansionniste suivie par les pays sous-développés et progrès de la productivité minière et des rendements agricoles.

La consommation mondiale de produits primaires ne s'est pas accrue dans les mêmes proportions : au début de l'année, elle a été freinée, aux États-Unis, par le ralentissement de l'activité économique et par une réduction des stocks du secteur privé ; puis, quand la reprise américaine s'est manifestée, ses effets ont été atténués par la diminution de l'activité industrielle en Europe. De plus, en raison de l'évolution rapide des techniques, les dépenses d'armement ont profité à quelques minerais rares ou combustibles nouveaux beaucoup plus qu'aux grandes matières premières. Enfin, si les interventions croissantes des pays de l'Est sur les marchés internationaux ont parfois stimulé ces marchés, elles ont eu bien plus souvent des effets perturbateurs en raison de leur brutalité, de leur soudaineté et du mépris qu'elles révèlent de la notion de prix de revient. »

## L'économie française

« L'évolution particulière de l'économie française, sensiblement différente de celle de ses partenaires du Marché commun, a été dominée par deux événements : l'interruption du mouvement d'expansion qui s'était développé à un rythme exceptionnel depuis quatre ans et un changement de climat politique qui a provoqué un redressement de la situation financière.

Pendant tout le premier semestre, l'activité économique avait continué à connaître un rythme de développement remarquable, l'indice global de la production industrielle atteignant même un niveau supérieur de près de 10 % à celui des mois correspondants de l'année précédente. Mais au mois d'octobre une certaine récession est devenue manifeste. Les industries de biens de consommation ont été les premières atteintes et notamment celles du vêtement et de la chaussure, particulièrement sensibles à la diminution du pouvoir d'achat du public. Celles intéressées à l'équipement ménager ont subi les effets du renforcement de la fiscalité et des restrictions du crédit à la consommation.

Les récoltes médiocres de 1958 succédant aux mauvaises récoltes de 1957 ont créé des difficultés de trésorerie chez les agriculteurs et la progression des ventes de tracteurs, très rapide depuis 1954, s'est brutalement transformée en une mévente qui, prolongée pendant toute l'année, a entraîné une réduction massive de fabrication.

À la fin du quatrième trimestre, les industries de biens d'équipement, qui avaient résisté à la contagion, ont enregistré à leur tour une forte baisse de la demande.

Par contre, les secteurs déjà les plus prospères au cours des années précédentes ont mieux résisté. La production pétrolière, grâce aux gisements d'outre-mer, et le raffinage ont encore progressé. Des tendances favorables ont également prévalu dans la sidérurgie, dans la chimie et la verrerie et dans la construction automobile qui a d'autant mieux échappé à l'ambiance générale qu'elle a réussi à développer ses ventes vers l'étranger, particulièrement en fin d'année.

La politique du crédit et l'évolution de la situation financière expliquent pour une large part les modifications constatées dans les tendances de l'économie française.

Les restrictions de crédit appliquées en 1957, et qui abaissaient les plafonds de escompte, n'avaient pas eu l'efficacité attendue, le marché monétaire ayant finalement bénéficié des avances de la Banque de France à l'État. Aussi, en février 1958, la décision fut prise de limiter les encours, à court et à moyen terme, à leurs niveaux moyens du dernier trimestre 1957. Cette limitation, qui est restée en vigueur pendant toute l'année 1958, a contribué, jusqu'en septembre, à une forte réduction des disponibilités monétaires. Mais, au quatrième trimestre, les disponibilités des entreprises et des particuliers sont devenues plus abondantes et un abaissement du taux de l'escompte de 5 à 4,5 % a été jugé possible.

La Bourse de Paris, très influencée par la conjoncture française, s'est dissociée du fort mouvement de hausse enregistré sur les grands marchés financiers étrangers. Anticipant la récession économique et craignant la dégradation du climat politique, elle s'est montrée déprimée au cours des premiers mois de l'année. Une reprise limitée a salué le vote des pleins pouvoirs au gouvernement présidé par le général De Gaulle. Cependant, l'indice général des valeurs à revenu variable était, en fin d'année, inférieur à son niveau du 1<sup>er</sup> janvier.

Mais cette évolution d'ensemble a recouvert selon les titres des variations mécaniques et électriques étaient à des niveaux plus bas en décembre qu'en janvier. Les valeurs pétrolières ont subi une baisse spectaculaire en moyenne de plus d'un quart. Au contraire, les titres de sociétés foncières, de matériaux de construction, de plantations de caoutchouc, de banques d'affaires, de sociétés d'assurances et de produits chimiques ont enregistré dans l'année des plus-values très sensibles.

Le comportement des titres à revenu fixe a été tout différent : ceux d'entre eux qui bénéficient d'une indexation n'ont qu'à peine fléchi, tandis que les obligations non indexées ont clôturé en nette hausse.

Cette attitude nouvelle de la Bourse traduit bien le redressement de la situation financière.

Au cours des premiers mois de l'année, il est vrai, le Trésor, en dépit d'un gonflement des recettes fiscales, avait connu à plusieurs reprises des moments difficiles et n'avait pu renoncer à recourir à la Banque de France. Mais, à partir du mois de juin, la situation s'est sensiblement modifiée grâce au comportement nouveau des épargnants. Alors qu'auparavant les chances de succès d'un emprunt apparaissaient faibles, celui qui fut lancé au mois de juin devait apporter au Trésor près de 300 milliards d'argent frais. En outre, les dépôts dans les caisses d'épargne, stables au premier semestre, ont augmenté fortement dans la deuxième partie de l'année et plusieurs entreprises nationalisées ont pu faire appel au marché financier avec succès.

La stabilisation, des prix a été facilitée en fin d'année par les changements survenus sur le plan agricole et dans le domaine social. L'accroissement de la production ou de l'offre a provoqué une détente des cours des fruits et légumes, de la viande et du vin. D'autre part, le pouvoir d'achat des salariés, qui avait cessé de croître à la suite des premières mesures d'assainissement de la fin de 1957, a diminué en raison notamment de la réduction du nombre des heures supplémentaires.

Un redressement de la balance des paiements est devenu possible. Celle-ci, en dépit des restrictions d'importations, était restée très déficitaire pendant les premiers mois de l'année. Mais, en juin, alors que nos réserves étaient presque complètement épuisées, les mouvements de capitaux sont devenus favorables et le sont restés pendant la plus grande partie du second semestre.

Grâce à un retour à la confiance, la dégradation des positions financières de la France se trouvait ainsi interrompue, mais les problèmes n'étaient pas pour autant résolus. Sur le plan intérieur, l'impasse budgétaire à prévoir restait encore excessive. Sur le plan extérieur, le redressement de notre commerce avec l'étranger, très sensible au dernier trimestre 1958, reposait pour une large part sur une diminution exceptionnelle de nos importations sous l'effet conjugué de la suspension totale de la libération des échanges et du ralentissement de l'activité économique intérieure. Il était d'autant plus fragile que l'élévation des prix français entravait nos exportations qui devaient être soutenues par des stimulants artificiels et coûteux pour le Trésor.

La révision de notre politique s'imposait avec d'autant plus d'urgence que la France devait faire face, au terme de l'année, à des engagements internationaux incompatibles avec le maintien des restrictions à l'importation et des subventions à l'exportation qui sauvegardait tant bien que mal l'équilibre précaire de nos échanges extérieurs. Le choix était d'autant plus décisif que la dénonciation de nos engagements économiques aurait irrémédiablement compromis l'œuvre de rapprochement européen dont la France s'est faite le champion et dont dépend dans une large mesure son avenir.

L'importance de l'enjeu justifie l'ampleur des sacrifices demandés en fin d'année : dévaluation du franc qui, en stimulant nos exportations, permet une très large libération de nos échanges et un retour à la convertibilité de notre monnaie au profit de non-résidents; réduction de l'impasse par des économies souvent rigoureuses et par l'abrogation de la plupart des subventions; priorité donnée au développement des investissements productifs en vue d'atténuer les effets de la récession et de permettre la poursuite du développement économique de la France aussi bien que des territoires qui lui sont associés. Il ne s'agit plus d'expédients imposés par les circonstances, mais d'un plan d'ensemble dont l'ampleur et le caractère définitif sont marqués par la création d'un franc nouveau.

L'effort qu'implique un tel programme est d'autant plus considérable qu'il est poursuivi alors que [la guerre d'Algérie continue](#). Il sera facilité par l'achèvement des

investissements réalisés au cours de ces dernières années. Il peut être stimulé par de nouveaux progrès de l'épargne et par la venue de capitaux extérieurs attirés par la confiance que la nouvelle politique française inspirera. Ces apports de l'étranger auraient le double avantage de contribuer à notre équipement productif et à l'équilibre de notre balance des paiements dans l'attente de la mise en valeur des richesses énergétiques et minières nouvelles découvertes depuis quelques années tant en France qu'en Afrique. Les résultats déjà obtenus au cours de ces derniers mois sont très encourageants : redressement de notre commerce extérieur, entrée de capitaux, stabilisation des prix et signes de reprise dans maints secteurs. Mais le succès dépendra, en définitive, de l'acceptation par le pays des sacrifices qu'implique la politique choisie par son gouvernement. La découverte d'immenses ressources nouvelles nous donne des chances économiques inespérées, l'association avec nos voisins européens impose un stimulant nouveau à nos efforts, notre expansion démographique, signe de notre vitalité, nous permet d'accepter cette association sans complexe injustifié. De grands espoirs sont donc permis. »

Le rapport passe ensuite plus particulièrement en revue les pays ou territoires où s'exerce l'activité de l'établissement.

#### L'assemblée extraordinaire

Une assemblée extraordinaire, réunie à l'issue de rassemblée ordinaire, a décidé que les différents impôts et taxes qui pourraient devenir exigibles lors des remboursements de capital effectués, soit au cours de l'existence de la société, soit à sa liquidation, seront supportés uniformément par toutes les actions existant lors de ces remboursements et y participant.

L'assemblée a donné au conseil d'administration l'autorisation, valable pendant cinq ans, d'augmenter le capital social jusqu'à concurrence d'une somme maximum de 5.720.000.000 de francs pour le porter à 10 milliards de francs.

---

#### SUEZ

(Dictionnaire des groupes industriels et financiers, Seuil, 1978)

Entre 1963 et 1966, [la Cie financière de Suez] prend une participation dans des banques privées (Crédit commercial de France [CCF\*], Crédit Industriel et Commercial [CIC\*], Banque de l'Indochine)

Quand René Bousquet finançait les amis politiques de Mitterrand  
propos recueillis par Pascal KROP  
(*L'Événement du jeudi*, 18 avril 1991)

[...] *L'Événement du jeudi* : Déjà, sous la IV<sup>e</sup> République...

Stéphane DENIS : La Banque d'Indochine avait le privilège de l'émission de la monnaie locale. Elle était très liée au personnel politique (surtout radical). Albert Sarraut, ancien gouverneur de l'Indochine, qui fut huit fois ministre des Colonies, en est un bon exemple. La Banque a progressivement multiplié ses zones d'activités, en Asie, en Afrique surtout, mais aussi en France. Bien entendu elle a soutenu la guerre jusqu'à Diên-Biên-Phu, comme elle a soutenu la guerre d'Algérie. Sous la IV<sup>e</sup>, le monopole d'émission de la monnaie a permis à de nombreux hommes politiques de faire de jolies fortunes : on jouait sur la différence entre le change officiel et le cours local. D'une

manière générale, la banque, même après son absorption par Suez, grâce à Jack Francès (lui aussi de ligne radicale antigaulliste), est toujours restée radicalo-centriste. Elle n'est devenue giscardienne qu'à la fin des années 60 ; elle participait au capital de la Soffo, ce joyau de la finance coloniale d'Edmond Giscard d'Estaing. Plus tard, son fils Valéry placera l'un de ses collaborateurs au poste de directeur général d'Indosuez. Disons que la banque était antigaulliste depuis la Libération, elle a donc aidé et financé la constitution de nombreux fronts antigaullistes et anticommunistes depuis 1947 ; elle arrosait des élus, des groupuscules à l'Assemblée, principalement au centre droit et au centre gauche. Elle fut certainement, jusqu'en 1962-63, un agent de corruption très efficace de la société politique : elle défendait ses intérêts.

- Bousquet, à l'époque responsable de la Banque d'Indochine, a-t-il joué un rôle dans ces affaires ?

On a beaucoup écrit sur Vichy et la collaboration, mais fort peu, notez-le, sur les affaires économiques et financières pendant l'Occupation. Or, elles se sont bien portées. De nombreuses carrières politiques de la V<sup>e</sup> sont nées sous Vichy. La Banque d'Indochine a eu deux faces sous l'Occupation. D'un côté, certains de ses agents financèrent la Résistance après 1943 en signant des « bons » que l'État honora par la suite (c'est à la Banque, boulevard Haussmann, que l'on négocia les conditions de la reddition des Allemands entre Nordling et Choltitz). De l'autre, son état major était vichyste. C'était un fief de l'inspection des finances et il y avait à Vichy plus d'inspecteurs que d'amiraux. L'inspection a attendu 1944 (1943 pour les plus avisés) avant de lâcher le régime. Paul Baudoin, le patron de la Banque, fut ministre de Reynaud, puis du cabinet Pétain. Après la Libération, il ne put retrouver sa présidence [pour cause de condamnation] mais demeura très présent dans le groupe. Notamment dans les distilleries et les brasseries [faux pour ces dernières]. En revanche, François de Flers et Jean-Maxime Robert, qui seront président et directeur général de la Banque, étaient toujours en place et toujours vichystes. [...]

---

*François*, Hyacinthe, Victorien, Robert de LA MOTTE-ANGO, marquis de Flers.  
« François de FLERS »,  
président-directeur général 1960-1975

Né à Paris VIII<sup>e</sup>, le 22 mai 1902.

Petit-fils du comte, puis marquis Raoul de Flers (1846-1907), sous-préfet de Pont-l'Évêque, Senlis et Dieppe, maire de Cour-sur-Loire (1893-1904) à la suite de son frère aîné Camille (partisan du comte de Paris). Administrateur (à partir de 1882) de la Compagnie générale transatlantique et (à partir de 1892) de la Banque Transatlantique.

Fils de Robert de Flers, auteur dramatique (1872-1927) et de Geneviève Sardou, fille de l'auteur dramatique Victorien Sardou.

Marié à Paris XVI<sup>e</sup>, le 7 juin 1926, avec *Yvonne Marie Camille Mahot* de la Quérantonais (1905-1998), nièce de M<sup>mes</sup> Octave Homberg et René Thion de la Chaume. Dont :

— Hyacinthe Robert Jacques *Philippe* (Paris XVII<sup>e</sup>, 30 avril 1927-Paris XVI<sup>e</sup>, 16 déc. 2012) : ingénieur de l'École centrale de Lyon. Carrière aux Salins du Midi ;

— Pierre Amédée Victorien *Hubert* (Paris VII<sup>e</sup>, 21 novembre 1930-Montpellier, 4 août 2004) : vice-président du conseil général de la Lozère, trésorier de l'Union des conseillers généraux de France (UCGF) ;

— *Claude*, Christian Serge : marié avec Ysabelle d'Andigné († 30 mars 2020) : collectionneur de lettres manuscrites de femmes (XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup>).

— Jean-Jacques (1939-Courbevoie, 6 novembre 2021) : marié avec Michèle Singer.

Lycées Condorcet et Louis-le-Grand à Paris. Lauréat de l'École libre des sciences politiques, licencié en droit.

Inspecteur des Finances (1926), chef adjoint du cabinet du ministre des Finances (1929), sous-directeur à l'administration centrale des finances (1930).

À la Banque de l'Indochine : secrétaire général (1931), directeur (1938), directeur général (1952)(suite au décès de Jean Laurent), vice-président-directeur général (1954), président-directeur général (1960-1975), puis président d'honneur de la Banque de l'Indochine et de Suez (Indosuez)(1975-1986) :

administrateur de la [Compagnie minière coloniale](#) (août 1934),

de la [Société agricole et industrielle de Bêñ-Cui](#) (nov. 1934),

des [Caoutchoucs de Kompong-Thom](#) (1934),

des [Plantations de Long-Thanh](#) (La Souchère)(oct. 1935) :

des [Caoutchoucs de Phuôc-Hoà](#) (1936),

de la [Biênhoà industrielle et forestière](#) (mai 1937),

de la [Société indochinoise de plantations d'hévéas](#),

Liquidateur de la [Société agricole et industrielle de Cam-Tiêm](#) :

administrateur (1937), puis vice-président (1958) de la Paternelle Vie et R.D. comme neveu du président Laurent du Buit,

administrateur des [Étains et wolfram du Tonkin](#) (mai 1938) :

de la [Banque franco-chinoise](#) (juin 1938) :

de la [Société indochinoise forestière et des allumettes](#) (1939) :

des [Caoutchoucs du Donai](#) :

de la Société pour l'importation de matières premières et de produits coloniaux (août 1939), en participation avec Lazard et la Banque de Paris et des Pays-Bas.

---

Successeur de René Thion de la Chaume († 2 janvier 1940) dans les sociétés suivantes :  
[Ciments portland artificiels de l'Indochine](#) :  
[Hauts-Plateaux indochinois](#) (président en 1945),  
[Compagnie minière et métallurgique de l'Indochine](#) :  
[Salines de Djibouti, de Sfax et de Madagascar](#).

---

Administrateur provisoire de la [Banque transatlantique](#) (16 janvier, 6 -mai 1941) :  
Administrateur des [Caoutchoucs de l'Indochine](#) (1942) :  
de la [Compagnie minière de l'Oubanghi oriental](#),  
président de la [Société d'études et d'exploitations minières de l'Inini](#) (Guyane) :  
scrutateur (1942-1945) aux assemblées générales de la Banque de Paris et des Pays-Bas, puis  
(vers 1957) administrateur de cet établissement.  
Président-directeur général de la Société guinéenne de recherches et d'exploitations minières  
([Soguinex](#))(vers 1947),  
actionnaire à titre personnel de la société du château Lafitte-Rothschild (vers 1948) ;  
administrateur de la Société centrale des usines à papier ([CENPA](#))(vers 1948), puis de La  
Rochette-Cenpa (1960) :  
de la Banque française et italienne pour l'Amérique du Sud (vers 1948),  
de la Société des caoutchoucs d'Extrême-Orient ([CEXO](#))(déc. 1949)(fusion des Caoutchoucs de  
l'Indochine et de la Société indochinoise de cultures tropicales),  
de la Régie générale de chemins de fer et travaux publics (groupe SFEDTP)(successeur de son  
grand-père Raoul de Flers) ;  
de la [Banque commerciale africaine](#) (vers 1950),  
de la [Société minière du Dahomey-Niger](#) ;  
de la [Société minière intercoloniale](#), Berbérati :  
administrateur de la Société de participations minières en Afrique Centrale (PARMINAC), (S.A.,  
1948), Douala ;  
de la [Société minière du Niari](#) (1951),  
président (sept. 1951-1975) du Comptoir Lyon-Alemand, puis du Comptoir Lyon-Alemand-  
Louyot (CLAL), métaux précieux, Paris ;  
Administrateur des Hauts Fourneaux de la Chiers (vers 1953),  
de la Société financière pour la France et l'outre-mer ([SOFFO](#))(juin 1953),  
des [Chemins de fer de l'Indochine et du Yunnan](#),  
du [Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie](#) (vers 1955) :  
de la [Société Le Nickel](#) (Nouvelle-Calédonie),  
de la Compagnie française Thomson-Houston (1958) devenue Thomson-Houston Hotchkiss-  
Brandt (1965)  
vice-président-directeur général (1965), puis président-directeur général (1975) de la [Banque  
française de l'Asie](#) (ancienne Banque de l'Indochine à Saïgon),  
président-directeur général de la [Société auxiliaire des charbonnages du Tonkin](#) (1965) :  
administrateur du [Crédit foncier et immobilier](#) (ex-Crédit foncier de l'Indochine)(vers 1965). :  
administrateur de Schneider S.A.  
du Crédit Commercial de France (CCF)  
d'Electrorail (Belgique)...  
Englué dans l'affaire [Fribgest](#) (1967-1971) :  
vice-président de la Compagnie financière de Suez (1974-1977)



3/3

Conseiller général de la Lozère (1934-1967).

Membre et vice-président de l'Association professionnelle des banques (1960-1974).

Membre et vice-président du Conseil national du patronat français (CNPFF)(1960).

Membre de l'Automobile-Club de France ; du Jockey-Club ; du Cercle Interallié ; du Nouveau cercle de l'Union ; des Escholiers ; du cercle de la France d'Outre-mer.

Domiciles successifs à Paris : 125, boulevard Malesherbes (XVII<sup>e</sup>)(1926) ; 9, avenue du maréchal-Maunoury (XVI<sup>e</sup>)(1938) ; 140, avenue Victor-Hugo (XVI<sup>e</sup>)(1941-1969) ; 2, rue Adolphe-Yvon (XVI<sup>e</sup>)(1969-1986).

Chevalier (*JORF*, 30 juillet 1938), officier (*JORF*, 10 février 1950), puis commandeur (1958) de la Légion d'honneur.

Décédé à Paris XVI<sup>e</sup>, le 21 juin 1986.

Suite :

[Banque de l'Indochine \(1966-1972\).](#)



François de Flers (1972)